This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 485494

EX LIBRIS
MAHEUSE

DC
801
.B71
S6

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME IX

1er Fascicule. — Mars 1882.

BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17.

1882

Dunning
Tijhoff
9625-30
21310

UN LIVRE DE MÉNAGE

PENDANT LA RÉVOLUTION

LA DÉPRÉCIATION DES ASSIGNATS

Par M. le Dr AZAM

Il est toujours d'un certain intérêt de connaître avec précision et certitude les particularités de la vie d'une époque, à plus forte raison, lorsque cette époque a été troublée par des ébranlements tels que la Révolution française.

Tout le monde sait que le gouvernement d'alors fut contraint par la nécessité de créer un papier monnaie, qui sous le nom d'« assignats » dut remplacer pour un temps le numéraire disparu. — Or, ces assignats, acceptés d'abord dans les échanges à la valeur qu'ils portaient, subirent bientôt une dépréciation graduelle et rapide qui finit par leur discrédit complet; le livre de ménage que je vais analyser ici en est un frappant témoignage.

Ce livre, qui a été tenu jour par jour par ma grand'mère maternelle, Mme F., donne le prix des denrées usuelles qui servaient à la nourriture dans son ménage. Mon grand'père était médecin, et son existence modeste était celle de la bourgeoisie de ce temps.

Il commence le 1er vendémiaire an II, soit le 1er septembre 1793.

Je n'ai pas la pensée de déduire de cette étude des conséquences touchant à l'économie sociale, quelque intérêt que puisse présenter un travail de cette sorte, il ne serait pas à sa place dans une Revue d'Archéologie; je ne citerai que des faits et des chiffres : chacun en déduira les conséquences qu'il croira devoir en tirer.

La dépréciation du papier monnaie est arrivée à son comble le 21 floréal 1796 ; c'est à cette date que je trouve inscrite dans le livre de ménage de ma grand'mère, la note suivante en tête des dépenses du jour : « Dépenses en » numéraire faute d'assignats, la nation les ayant discré- » dités. »

Nous verrons tout à l'heure à quels prix singuliers ma grand'mère a dû payer, en assignats, le 21 floréal 1796, les aliments les plus ordinaires; mais nous devons auparavant, comme terme de comparaison, noter les prix antérieurs, et aussi quelques prix indiquant la gradation qu'a suivie la dépréciation du papier monnaie. Nous indiquerons aussi les prix qui ont été payés en numéraire à partir du jour de la chute des assignats; le livre de dépenses allant jusqu'en l'an VIII, rien ne sera plus facile.

Voici la succession de ces prix.

En vendémiaire an II, à la fin de 1793, je trouve :

Pain, lait.....	1 livre 8 sous 6 deniers.
1 filet de cochon.....	5 »
Citrouille et navets.....	10 s.
Pain.....	16 s.

Ce sont les prix normaux du temps.

En ventôse de l'année suivante vers février 1794 : légère augmentation :

Une douz. d'œufs.....	4 livres.
Le pain d'un jour.....	5 »
Sel (très cher).....	3 » 15 sous.

En décembre 1795 :

Un chou.....	20	livres.
12 livres de pain.....	564	»
9 livres 1/2 de graisse.....	2175	»
1 filet de cochon.....	433	»
Un morc. de fromage.....	40	»

Le 1er floréal, avril 1796 :

Salade.....	40	livres.
Fromage.....	215	»
Un quartier d'agneau.	400	»
Une douz. d'œufs.....	100	»

Enfin le 21 floréal 1796, veille de la dépréciation des assignats, nous relevons les prix singuliers suivants :

Une côtelette de cochon.....	500	livres.
Cassonnade (sucre brut).....	600	»
Quelques légumes, tels que oignons, épinards, ail, salade.....	200	»
Un chou.....	80	»
Une douz. d'œufs.....	250	»

A partir du lendemain 22, nous retrouvons les prix du temps, ceux d'il y a 3 ans.

Une alose.....	1	livre.
Les mêmes légumes qui ont coûté.....	200 livres	19 sous.
Un morc. de fromage.....	10	»
Une côtelette de cochon.....	14	»

Il en est de même pour la suite du livre de dépense qui finit au commencement de l'an VIII.

Telles sont les oscillations singulières que la dépréciation des assignats a fait subir aux prix des denrées alimentaires. Il en a été de même pour les prix de toutes choses. J'ai pensé qu'il y avait quelque intérêt à publier ces chiffres qui sont de la plus parfaite authenticité.

LA BASILIQUE SAINT-MARTIN

ET LA

BASILIQUE SAINT-PIERRE

A BORDEAUX

(*Notes et documents*)

Par M. Charles BRAQUEHAYE (1)

Dans son remarquable livre : *la Géographie de la Gaule au* VIe *siècle,* M. A. Longnon rappelle, entr'autres documents curieux, un texte de Saint-Grégoire de Tours citant trois basiliques qui, de son temps, existaient à Bordeaux. La première était dédiée à Saint-Martin, la deuxième à Saint-Pierre et la troisième à Saint-Séverin (Saint-Seurin).

M. A. Longnon, je le reconnais avec plaisir, fournit de précieux renseignements qui intéressent notre région ; les consciencieuses recherches, les savantes déductions appuyées sur des textes autorisés, abondent dans son œuvre, mais il m'a paru mal renseigné lorsqu'il affirme : *qu'on*

---

(1) Ce mémoire a été lu par M. Ch. Braquehaye, le 17 avril 1879, aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne. Il a été adressé au Ministère, Comité des Travaux historiques, le 10 mars 1879, et vu préalablement par M. Quicherat (note du Secrétaire général).

ne connaît point le lieu où s'éleva la basilique Saint-Martin, et que la basilique Saint-Pierre occupait l'emplacement de l'église actuelle du même nom.

C'est un devoir pour tous d'aider les savants dans leur œuvre patriotique ; c'est aux habitants de toutes les localités de fournir les renseignements qu'ils possèdent sur les monuments de leur cité ; personne mieux qu'eux ne peut suivre les fouilles ou discuter les documents recueillis chaque jour. C'est pourquoi j'ose adresser à MM. les Membres du Comité des Travaux historiques, les notes suivantes sur les basiliques Saint-Martin et Saint-Pierre, en les priant de transmettre à M. A. Longnon les faits qui seront dignes d'être signalés.

Basilique Saint-Martin.

« Il paraît difficile de dire où était placée la basilique » Saint-Martin, dit M. A. Longnon, on n'en connaît pas » d'autre mention qu'au troisième livre des *Miracula beati* » *Martini.* »

Il me semble possible de déterminer l'emplacement occupé par la basilique Saint-Martin, sinon d'une façon indiscutable, tout au moins sans me livrer uniquement à des conjectures.

En effet, « les ruines d'un monument considérable se » voyaient derrière la place Dauphine » (1), (Comm. des Arch. municipales : *Bordeaux vers* 1450, p. 2), à l'endroit où l'on a bâti l'un des réservoirs des eaux de la ville (rue Mériadeck). « Une chapelle..., qui existait avant 1360..., » avait elle-même remplacé ce monument romain, dans » les ruines duquel on a trouvé des statues antiques en » marbre, des cippes et des monnaies » (*Bordeaux vers* 1450, p. 349) ; en 1450, un prieuré (2) était bâti sur les ruines de

(1) Archives municipales de Bordeaux (Commission des), *Bordeaux vers 1450*, par Léo Drouyn.

(2) Il portait ce nom en 1360.

l'un et de l'autre (*Bordeaux vers* 1450, p. 28) ; or, voici les noms que portèrent cette chapelle et ce prieuré : — « Ca-
» pera Sent-Martin-deu-mont-Judec. — Santi-Martini-de-
» Monte-Judeo ou Judayco. — Priourat Sent-Martin deu
» Monjudec, deu Monjudecq, deu Mont-Judic, etc. —
» SAINT-MARTIN du mont Judec. — BASILICA SANTI-MARTINI.
» — Chapelle ou prieuré Saint-Martin du Mont-Judaïque. »
Bordeaux vers 1450, p. 349.)

Enfin les *Archives historiques de la Gironde* ont publié dans le tome III, le texte du « *don, fait en* 1072, par
» Guillaume VII, duc d'Aquitaine, de la *basilique Saint-*
» *Martin*, près Bordeaux, à l'abbaye de Maillezais. »

Ces preuves de l'existence, non-seulement d'une église portant le nom de Saint-Martin, mais encore de *basilique Saint-Martin*, fondées sur les textes des archives bordelaises, sont, je crois, suffisantes pour proposer de placer en ce lieu la basilique Saint-Martin dont parle Saint-Grégoire de Tours.

Les basiliques furent souvent construites sur l'emplacement des temples païens; elles furent presque toutes détruites lors des invasions des barbares, des guerres de religion, ou des divisions intestines, aussi est-il probable que la basilique Saint-Martin, bâtie sur les restes du temple de Jupiter (?), dit-on, fut réduite en cendres peu de siècles plus tard et devint la chapelle, puis le prieuré Saint-Martin du Mont-Judec, dépendance de la Collégiale Saint-Seurin.

Si ces documents ne sont pas jugés convaincants, j'espère en réunir d'autres qui le seront davantage, car cette question n'a pas été, que je sache, étudiée sérieusement jusqu'à ce jour.

Basilique Saint-Pierre.

M. A. Longnon dit : « La basilique Saint-Pierre occupait
» sans doute le même emplacement que l'église actuelle du
» même nom, située non loin de la Gironde en face de la

» rue de la Devise. L'évêque de Tours rapporte que l'autel » de cette basilique était élevé sur une sorte d'estrade » dont la partie inférieure en forme de crypte se fermait » par une porte : la crypte avait aussi, paraît-il, un autel » particulier renfermant des reliques de Saints. »

Il est de toute impossibilité que la basilique Saint-Pierre ait occupé l'emplacement actuel de l'église Saint-Pierre. Au VIe siècle, le PORT ROMAIN de Bordeaux existait en cet endroit même; — le TERRAIN exhaussé de 6 mètres au moins et tout formé de vase, prouve jusqu'à l'évidence l'impossibilité de l'existence à cette époque d'aucune construction en ce lieu; — enfin, c'est dans les fondations de l'*église Saint-Rémy* qu'on rencontre les preuves du réel emplacement sur lequel s'élevait la basilique Saint-Pierre.

LE PORT ROMAIN DE BORDEAUX. — Ausone dit : « Et *au* » *milieu de la ville,* le lit du fleuve alimenté par des fon- » taines; lorsque l'Océan, père des eaux, l'emplit du reflux » de ses ondes, on voit la mer tout entière qui s'avance » avec ses flottes. » (Ausone, t. I, p. 248.) (1)

Paulin de Pella écrit au Ve siècle : « Enfin je vins à » Burdigala, dans ces murs où la Garonne majestueuse » amène le reflux des ondes de l'Océan *par une porte* » *ouverte aux navires,* enfermant ainsi un *vaste port* dans » la vaste enceinte de la cité. » (Paulin de Pella. *Eucharisticon*, v. 44 et suiv.) (2)

Or, « à l'embouchure de la Devise s'ouvrait la *porte* » *Navigère*, elle servait d'entrée au port intérieur « (*Bordeaux vers* 1450, p. 6). « Ce port... s'ouvrait dans l'inté- » rieur de la ville, où il occupait l'emplacement des rues » du Cancera, de la Devise et du Parlement. L'entrée de ce » port, appelée Porte *Navigère, s'ouvrait près de l'église* » *Saint-Pierre.* » (*Bordeaux vers* 1450, p. 160.)

---

(1) Voir page 16.
(2) Id.

« La porte romaine était située (*rive droite* de la » Devise) près de la porte méridionale de l'église » (*Bordeaux vers* 1450, p. 84). « Saint-Pierre s'élève sur la » *rive gauche* de la Devise et près de l'embouchure de ce » ruisseau. Sa façade était *dans l'enceinte* romaine, et son » abside *dans l'accroissement* du bord de la rivière ». (*Bordeaux vers* 1450, p. 148). « Les remparts romains... » coupaient... l'église Saint-Pierre en deux parties à peu » près égales » (*Bordeaux vers* 1450, p. 5).

« A l'embouchure de la Devise est bâtie l'église Saint- » Pierre, *sous laquelle* on peut trouver les fondements du » *mur antique*. » (*Bordeaux vers* 1450, p. 18.)

« La Devise..... après avoir coupé en deux la rue du » Grand Carpenteyre (*rue de la Devise*), *à l'extrémité orien-* » *tale* de laquelle elle *traversait le mur romain* de l'Est, » longeait le flanc *Sud* de l'église Saint-Pierre ». (*Bordeaux vers* 1450, p. 165).

Il résulte des citations ci-dessus qui sont dignes de foi : que *le port romain* existait à *l'endroit même* où se trouve l'église ; que la *porte Navigère* s'ouvrait dans la muraille romaine *sur laquelle* est bâtie cette église ; enfin, que *la rive droite* de la Devise existait au VIe siècle, à *l'endroit même* où la *porte Saint-Pey* du moyen-âge avait remplacé une *porte romaine* ; or, « la porte Saint-Pey, dit l'abbé Baurein » (M. S., p. 188) était placée dans le retour de la rue Saint- » Pierre, vers celle des Argentiers, c'est-à-dire à l'extrémité » et dans le retour de ces deux rues. Cette porte avait pris » son nom de l'église dont elle était voisine ».

« L'église actuelle a été construite au XIIIe siècle, dit » M. Ch. Chauliac (*A propos de l'église Saint-Pierre*, p. 2), » sur l'emplacement autrefois occupé par le bassinNavi- » gère, et la Devèze coule sous les murs du bas côté Sud. »

Il est donc évident qu'une basilique n'a pas pu exister au VIe siècle à l'endroit où s'élève Saint-Pierre ; elle devait être bâtie sur la *rive gauche* du ruisseau, c'est-à-dire sur la *rive gauche du port romain de Bordeaux.*

Le terrain. — Le 2e fascicule du tome III des Mémoires de la Société Archéologique contient une coupe du terrain à quelques mètres de l'église, ce terrain est presque complètement vaseux et présente cinq pavages superposés ; l'un d'eux, le plus profondément situé, est à 6m 38 *au-dessous* des hautes marées ; les uns et les autres ne peuvent se rapporter qu'aux berges de la rive droite du cours d'eau, successivement ou plutôt incessamment inondées et envasées.

Ces dépôts de couches vaseuses auront comblé insensiblement l'antique port. Il existait cependant encore, d'après d'anciennes chroniques, vers l'an 1200, dit M. Ch. Chauliac, mais, « le 29 octobre 1262, un témoin déclare » que le port Saint-Peÿ est depuis longtemps considéré » comme *padouen.* » (*Livre des Bouillons*. Archives municipales de Bordeaux, p. 367.)

Le terrain, ayant été formé uniquement par des couches de vase, étant considéré comme *padouen,* en 1262, n'a pas pu permettre l'édification d'un monument ; le pavage qui correspond au sol romain, étant lui-même à 6m38 au-dessous des marées, prouve que la basilique, si elle eût existé, *aurait été bâtie dans l'eau.*

« Il suffit encore aujourd'hui de creuser à deux mètres » sous le pavé du monument pour trouver immédia- » tement l'eau. » (Ch. Chauliac. *A propos de l'église Saint-Pierre*, p. 13). Il est donc matériellement impossible que la basilique eût été construite en ce lieu, surtout lorsqu'on sait qu'elle renfermait une crypte. « L'autel » de cette basilique, dit Saint-Grégoire de Tours (*Mira-* » *culorum*, lib. I, *de gloria martyrum*), était, suivant » l'usage, élevé sur des gradins, et la partie inférieure » de l'autel, en forme de crypte, était fermée d'une » porte. Dans l'intérieur de cette crypte se trouvait égale- » ment un autre autel, lequel renfermait, lui aussi, des » reliques de Saints. »

C'est dans un autre lieu qu'il faut chercher les restes de

la basilique Saint-Pierre et de ses cryptes ; c'est l'église Saint-Rémy qui fut bâtie sur leur emplacement.

SAINT-RÉMY. — En effet, « l'église Saint-Rémy est indiquée sur un plan de 1225, et ce plan ne fait aucune mention de Saint-Pierre. » (Ch. Chauliac. *A propos de l'église Saint-Pierre*, p. 10.) « Saint-Rémy possède deux nefs » principales, type que quelques auteurs rapportent à » l'époque de l'arianisme, et, quoique consacrée en 1512, » elle présente, dans quelques parties, des caractères de » l'architecture du XIIIe et même du XIe siècle. »

« Les vieilles chroniques désignent Saint-Rémy sous le » nom de *Saint-Pierre-sous-les-murs,* par opposition à » Sainte-Eulalie nommée *Saint-Pierre-hors-les-murs.* » (Ch. Chauliac. *A propos de l'église Saint-Pierre,* p. 10.) Le territoire de la paroisse Saint-Rémy s'étendait jusqu'à *la Devèze* (abbé Baurein. *Variétés bordelaises*, p. 302, tome III) ; enfin dans les fouilles faites en 1866, on a trouvé à Saint-Rémy des *caveaux* et des *cryptes*, des *pavages* et des *mosaïques romaines* à 6m50 de profondeur ; elles existent encore aujourd'hui.

La basilique Saint-Pierre s'élevait donc à l'endroit même où nous voyons Saint-Rémy, et elle put être construite, comme l'affirment des anciennes chroniques, sur *les restes d'un temple* de Janus, tandis que le bassin Navigère occupait l'emplacement de l'église Saint-Pierre actuelle. « Ce bassin exista probablement jusqu'au XIIIe siècle, car « il figure sur tous les plans antérieurs à l'an 1200. » (Ch. Chauliac. *A propos de l'église Saint-Pierre*, p. 9.)

Basilique Saint-Séverin.

Quant à la basilique Saint-Seurin ou Séverin, nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'elle a laissé des traces évidentes dans l'église Saint-Seurin. Ses curieuses cryptes et ses antiques tombeaux sont encore là pour affirmer son existence.

Les notes qui précèdent n'ont point la prétention de former un travail de critique longuement médité : l'auteur les adresse au Comité des Travaux historiques afin de soumettre quelques-uns des documents recueillis à Bordeaux à l'appréciation des maîtres. Il espère qu'on lui dira s'il doit continuer ses recherches et trouver de meilleures preuves à l'appui de son opinion.

Bordeaux, février 1879.

BRAQUEHAYE.

Voici ce que dit Paulin de Pella (voir page 12) :

« Burdigalam veni, cujus speciosa Garumna
Mœnibus oceani refluas maris invehit undas,
Navigeram per portam, quæ portum spatiosum
Hæc etiam muris spatiosa includit in urbe. »

(PAULIN DE PELLA, *Eucharisticon*, v. 44 et suiv., t. I, p. 354 de l'Ausone de Corpet.)

Ausone dit :

« Per mediumque urbis fontani fluminis alveum :
Quem pater Oceanus refluo quum impleverit æstu,
Allabi totum spectabis classibus æquor. »

(AUSONE, t. I, p. 248.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SEINE
Mairie du 2e arrondt

Vu par nous :
Maire du 2e arrondt pour légalisation de la signature de M. Chabouillet apposée ci-contre.
Paris, 14 mai 1879.
Signé: ILLISIBLE

Le soussigné, Cht, Secrétaire de Section d'Archéologie du Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes, certifie que le présent mémoire, comprenant 11 pages cousues ensemble, plus une page notée 12, attachée au dit mémoire par une épingle et revêtue de mon paraphe, (Cht), est celui qui a été remis entre mes mains par M. Braquehaye, après qu'il en eut donné lecture à la Sorbonne, dans la séance du 17 avril dernier.

Paris, le 13 mai 1879.

CHABOUILLET.

NOTICE POSTHUME DE M. F. JOUANNET

PUBLIÉE ET ANNOTÉE

Par M. Camille de MENSIGNAC

PLANCHES I, II, III, IV ET V

En 1880, nous avons publié dans le tome VIII des Mémoires de la Société Archéologique, une Notice posthume de M. Jouannet sur « *La découverte d'une mosaique gallo-romaine trouvée en* 1789, *maison de M. Dutrouilh* ».

Aujourd'hui nous donnons un autre travail inédit du même auteur ayant pour titre « *Catalogue des antiquités de Terre-Nègre déposées à la Bibliothèque publique de Bordeaux* », ainsi que le plan de cette antique nécropole, plan dressé et annoté par cet infatigable archéologue.

Ce manuscrit a été découvert, comme le premier, dans les papiers de feu F. Jouannet, papiers déposés à la Bibliothèque de la Ville.

Nous devons la connaissance de ce mémoire à l'extrême obligeance de M. R. Céleste, bibliothécaire adjoint de la Ville.

Nous ajoutons à cette Notice inédite la lettre que ce trop modeste savant adressait alors au directeur du Muséum pour lui faire part de l'intention qu'il avait de vendre à la ville de Bordeaux toutes les antiquités funéraires qu'il avait recueillies lui-même dans cette antique nécropole.

Cette lettre est accompagnée d'un catalogue très sommaire des objets sortis du cimetière des Bituriges-Vivisques.

Toutes les antiquités, dont on trouvera la description dans la Notice ci-dessous, sont actuellement exposées dans les vitrines du Musée d'Armes, rue Jean-Jacques Bel, salle de l'époque gallo-romaine.

Nous avons cru nécessaire d'accompagner ce travail de plusieurs dessins, exécutés grandeur naturelle, et donnant la reproduction de quelques antiquités intéressantes, non déjà dessinées, trouvées à Terre-Nègre.

Les dessins de la plus grande partie des antiquités décrites dans le catalogue que nous publions ci-dessous ont été reproduits dans les Mémoires de l'Académie de Bordeaux, année 1831, à la suite d'un article de M. F. Jouannet, intitulé : « *Notice sur les antiques sépultures populaires du département de la Gironde.* »

Nous donnons aussi le plan exact de l'antique cimetière de Terre-Nègre, tel qu'il a été dressé en 1803 par M. F. Jouannet.

Nous commencerons la publication de ce travail inédit par la reproduction de la lettre que M. Jouannet adressait alors à M. Monbalon, directeur du Museum, pour lui proposer la vente des antiquités recueillies dans la nécropole des Bituriges-Vivisques; nous la continuerons en donnant en entier la copie du *Catalogue des antiquités de Terre-Nègre*, déposées à la Bibliothèque publique de Bordeaux, et nous le terminerons par l'explication du plan de Terre-Nègre.

Lettre adressée par M. Jouannet *à* M. Monbalon, *directeur du Museum de Bordeaux* (1).

Monsieur,

Deux ans de recherches et de travaux plus dispendieux que la sagesse ne les eût conseillés m'ont rendu dépositaire d'une collection très intéressante

(1) Archives départementales (Museum).

d'antiquités funéraires appartenant aux premiers temps de cette ville. J'ai cru, Monsieur, que je reconnoîtrois mal les témoignages particuliers d'estime que vous m'avez donnés, si, dans l'intérêt de cette cité et de l'établissement confié à vos soins, je ne vous offrois pas les moyens de conserver à vos concitoyens des objets qui tiennent de si près à l'antiquité de Bordeaux. Si j'étois riche, Monsieur, je les donnerois et je m'en trouverais plus heureux; mais je suis forcé de désirer la rentrée de mes fonds; ce que je possède m'a coûté à peu près 400 fr. J'ai donc l'honneur, Monsieur, de vous proposer de les acquérir à ce prix. Le désir bien sincère de vous être agréable et d'être utile à la ville de Bordeaux m'engagent à prendre pour valeur au comptant les livres du dépôt qui me resteront à la chaleur des enchères. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que les meilleurs livres sont déjà écoulés; ainsi, vous trouverez dans ma proposition, outre l'avantage d'enrichir la ville d'une collection très intéressante pour elle le moyen d'ajouter quelque valeur à des livres qui n'en ont plus. Ma collection consiste en vases funéraires, urnes, Lacrymatoires préféricules, Guttules, médailles, phallus, d'autres objets trop longs à détailler, mais dont je vous invite à prendre une connoissance plus intime.

Je vous invite, Monsieur, à me faire connaître au plus tôt votre détermination. J'avois besoin des ouvertures que vous m'avez faites à ce sujet pour vous faire cette proposition et céder aussi franchement au désir de voir conserver à Bordeaux des richesses antiques que le temps n'aura pas respectées pour qu'il en soit fait un autre usage.

Je vous salue et j'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur.

Signé : JOUANNET.

CATALOGUE

des objets antiques sortis du cimetière des Bituriges-Vivisques (1).

2 patères avec des feuilles de lierre sur le bord.

10 patères dont quelques-unes avec la marque de la fabrique.

1 patère très petite avec un pied.

4 urnes à deux anses, gravées communément sur tous les tombeaux antiques, trois sont d'argile rouge, une, un peu endommagée, est noire.

---

(1) La plus grande partie de ces objets sont exposés dans les vitrines du Musée d'Armes, rue Jean-Jacques Bel (C. de Mensignac).

5 vases cinéraires (connus des antiquaires sous le nom d'Urnes pythagoriciennes) avec les opercules.

1 vase cinéraire d'une très grande dimension, qui paraît avoir été destiné jadis à recevoir les cendres d'une famille. Il est couvert d'une brique de près de deux pieds carrés portant l'inscription C. OCT : CA. (la seule trouvée à Terre-Nègre) (1).

1 brique antique *tessera frontata ;* elle est dans les proportions données par Vitruve.

24 vases, tous curieux par l'élégance de leurs formes et la plupart de formes diverses.

2 clefs antiques.

1 fer de lance antique.

Plusieurs anneaux.

2 fibules en cuivre, dont une représente une roue de char et l'autre un cœur.

1 grande patère, avec ornements sculptés; elle est cassée, mais je me charge de la restaurer.

9 lampes en argile.

1 urne de verre (*urnula vitrea*), la seule trouvée dans les fouilles de Terre-Nègre.

1 petite tête d'enfant sculptée (la seule trouvée).

1 urne d'argile fine à deux anses en terre bleue, la seule trouvée à Terre-Nègre.

1 petite statue en terre cuite. Elle est donnée par Montfaucon sous le nom de *Préfixe*, et par Dom Martin sous le nom de *Venus infera.* L'un et l'autre la reconnaissent pour appartenir exclusivement aux tombeaux gaulois. (Elle a été brisée, on peut la restaurer.)

1 lacrymatoire en verre.

2 dents fossiles trouvées dans les mêmes fouilles ; je les crois des amulettes, l'un de ces prétendus préservatifs auxquels les Gaulois étaient fort attachés.

---

(1) Cette urne a été placée dernièrement dans une des vitrines du Musée d'Armes, salle de l'époque gallo-romaine. (C. de Mensignac).

1 amulette avec le fil de laiton qui servait à la suspendre. Cet objet est aussi curieux sous le rapport d'histoire naturelle que sous celui de l'antiquité. C'est une Etite d'un genre particulier (1).

Plusieurs médailles frustes; mais les têtes reconnaissables suffisent pour déterminer à quelle époque Terre-Nègre fut un cimetière.

2 médailles, remarquables par une preuve vraiment frappante de la bizarrerie des travaux du temps. Elles sont entièrement rongées par le vert-de-gris, mais la toile dans laquelle elles furent enveloppées a été en partie préservée de la destruction. Quelques fibres de lin ont survécu aux métaux même.

1 phallus (connu des antiquaires sous le nom de *bras phallique*). On n'en a trouvé encore qu'à Herculanum. Ce monument est unique dans les Gaules.

On joint à cette collection un grand nombre de fragments antiques propres à donner de nouvelles lumières sur l'état des arts chez les Gaulois à cette époque reculée.

J'y joindrai encore un vase cinéraire que je tiens d'un de mes amis, habitant de la Louisiane : ce vase a été trouvé dans une sépulture caraïbe, au bord de l'Ohio. Sa terre bien travaillée, sa forme élégante donnent une idée avantageuse de l'état ancien des arts chez les sauvages du Nord de l'Amérique.

En cédant à la Bibliothèque ma collection, je me réserve de pouvoir faire prendre sur ces vases les dessins dont j'ai besoin pour un ouvrage que je me propose de publier sur les antiquités funéraires de Bordeaux.

---

(1) Elle est reproduite à la planche V.

CATALOGUE

des Antiquités de Terre-Nègre déposées à la Bibliothèque publique de Bordeaux.

La collection dont nous donnons ici le catalogue n'offrira rien de précieux aux personnes qui ne recherchent et n'estiment de l'antiquité que ses monuments fastueux. Elles veulent de belles statues, de riches camées, des médailles d'un grand prix; et nous n'avons à leur offrir que de simples vases d'argile. Mais ces fragiles monuments ont été recueillis dans l'antique cimetière des Bituriges-Vivisques, et nous croyons que leur haute antiquité, leur primitive destination et leurs rapports directs avec les usages et les mœurs de nos ancêtres, les rendront dignes de fixer l'attention des hommes qui aiment à étudier l'histoire ancienne de leur patrie.

Nous n'entreprendrons point ici de démontrer que Terre-Nègre fut le cimetière commun des Bituriges-Vivisques. Cette question intéressante sera traitée à fond dans un ouvrage que nous nous proposons de publier à ce sujet. Il nous suffira, pour le moment, de donner le plan des lieux où nos fouilles ont été faites, et de rappeler brièvement quelques faits importants relatifs aux découvertes que ces fouilles nous ont procurées.

On doit séparer en deux étapes les différents monuments funéraires de Terre-Nègre. Les uns ont appartenu au culte, les autres peuvent être considérés comme lui étant étrangers.

Dans la première classe, nous comprenons les urnes, les préféricules, les lampes, les patères, les ustrinum et autres vases ou ustensiles consacrés aux cérémonies funèbres. Les médailles nous ont aussi paru devoir être rangées dans cette première classe, attendu l'usage religieux où l'on était alors de déposer dans la bouche du mort une

ou deux pièces de monnaie. Toutes les médailles trouvées à Terre-Nègre n'ont peut-être pas eu cette pieuse destination, mais comme il serait impossible aujourd'hui de reconnaître celles qui en ont eu une autre, cette légère considération n'a pas dû nous arrêter.

La seconde classe se compose des meubles, ustensiles et autres objets étrangers au culte, que les Gaulois, ainsi que les Romains, déposaient dans les tombeaux, soit pour indiquer la profession du mort, soit pour ne pas le séparer des objets qu'il avait affectionnés, soit enfin pour donner une haute opinion de sa fortune. Ce dernier motif n'a rien d'étonnant. La misère a aussi son orgueil, et, sous ce rapport, je ne mets pas de différence entre l'anneau de fer ou de cuivre qui accompagnait la cendre du pauvre, et les bijoux précieux qui suivaient le riche dans son tombeau.

Si quelques personnes, familiarisées avec les grands souvenirs de l'antiquité, nous accusaient de donner trop légèrement les noms de préféricules, de trépieds ou autres à quelques-uns de nos vases, nous les prierions de se dégager pour un moment des idées pompeuses auxquelles la vue et l'étude des monuments de luxe les accoutumèrent. Elles ne doivent pas perdre de vue qu'il ne s'agit ici que des sépultures de l'indigent; tout y parle de sa misère, mais le défaut de richesse ou d'élégance ne changeant rien à la destination des choses sacrées, nous avons à leur conserver les noms établis par l'usage.

PREMIÈRE CLASSE

N° 1.

Cinerarium. Sa forme lui donne quelque ressemblance avec l'*amphora*, qui était d'un usage domestique; mais on le voit figurer sur plusieurs tombeaux antiques.

Il a été trouvé vide et seul aux pieds d'un cadavre.

N° 2.

Fragment d'une belle *urne à deux anses* dont le corps se terminait en pointe, plus ou moins aiguë. Le vase entier, d'une terre plus fine qu'ils ne le sont communément, dut avoir environ trois pieds et demi de hauteur.

Rien de plus commun à Terre-Nègre que les débris de ce genre ; cependant je n'y en ai point vu d'autres aussi considérables, et quant à cette espèce d'urne, on ne l'y a jamais trouvée entière.

N° 3.

Urnula. Petite urne trouvée vide et isolée. Plusieurs auteurs prêtent la même forme à l'*acquiminarium,* vase destiné à contenir l'eau lustrale.

N° 4.

Urnula. Vase du même genre que le précédent, remarquable par sa belle couleur noire, et par les bandes régulières tracées sur son col.

N° 5.

Urnula. Sa forme est plus élégante, et son argile, légèrement azurée, beaucoup plus fine. Ce vase, le plus joli de cette espèce, trouvé à Terre-Nègre, était placé à la tête du cadavre, avec quelques autres vases d'une terre rouge très fine et d'une fabrique assez soignée.

N° 6.

Urna, Olla. Urne, dite pythagoricienne; il y en a six comprises sous ce numéro. Elles renfermaient toutes des cendres et des ossements brûlés, des anneaux ou des bracelets.

C'est leur simplicité et le peu de valeur de la matière qui leur a fait donner le nom de pythagoricienne.

La petite urne rougeâtre, l'une de celles comprises sous ce n° 6, dont le couvercle s'emboîte assez juste, n'avait

point été souillée à l'intérieur par les terres environnantes; aussi les ossements qu'elle renfermait étaient-ils parfaitement blancs ; effet nécessaire du temps, peut-être, mais qui nous rappela involontairement l'usage antique de laver les ossements avec du lait ou du vin avant de les déposer dans l'urne.

Je dois faire, au sujet de ces cinq vases, une observation beaucoup plus importante. Leur couvercle était retourné, de manière que le bouton par lequel on aurait dû le saisir touchait aux cendres. C'est une particularité commune à presque toutes les urnes trouvées à Terre-Nègre, et que Dom Martin (1) a judicieusement remarqué être propre aux urnes gauloises.

Cette position peu naturelle du couvercle indique-t-elle une précaution prise pour mettre la cendre des morts à l'abri des profanations ? Voulut-on prévenir le crime, en lui opposant un léger obstacle de plus ? Je serais tenté de le croire quand je considère les soins particuliers que l'on prenait alors pour défendre les morts des outrages des vivants. Les tombeaux, les épitaphes, les pierres sépulcrales de toute espèce n'eurent peut-être pas une autre origine; je serais même tenté d'attribuer à cette même prévoyance craintive et religieuse, les pierres blanches que j'ai si souvent observées dans les sépultures de Terre-Nègre. Ces pierres, étrangères au sol où on les retrouve aujourd'hui, nous ont toujours servi d'indices pour diriger nos fouilles et ne nous ont presque jamais trompé.

N° 7.

Ossuarium (2). Grande urne à trois anses connue sous le

---

(1) Traité de la religion des Gaulois, tome 2.

(2) Ce vase a été décrit par Jouannet, dans un article intitulé : « Les antiques sépultures populaires du département de la Gironde. » Notice imprimée dans les recueils de l'Académie de Bordeaux, 1831.

Il est exposé dans une des vitrines du Musée d'Armes, rue Jean-Jacques Bel. (Note de C. de Mensignac.)

nom générique *d'Olla*. On la découvrit à trois pieds et demi de profondeur. Elle avait pour couvercle une brique énorme portant l'inscription C. OCT. CA. Les deux boutons qui s'élèvent sur cette brique démontrent qu'elle n'a pu être fabriquée pour un autre usage.

Ce vase renfermait une grande quantité de cendres et d'ossements, et deux lacrymatoires en verre. Nous trouvâmes, en outre, debout et assez près d'elle pour la toucher, un cordon perpendiculaire de sept vases pareils à celui du n° 6 *bis*, et emboîtés les uns dans les *autres*. Enfin les ouvriers ayant été obligés de déblayer un grand espace de terrain pour enlever le tout, nous pûmes reconnaître, aux traces du feu sur le sable, l'endroit même où un bûcher avait été dressé.

Il est à présumer que cet *ossuarium* était à l'usage d'une famille, dont on pourrait croire le nom indiqué par l'inscription de la brique ; cependant les lettres P. L. V. étant gravées, à la pointe, sur le contour même du vase, il devient très difficile de reconnaître la vérité. Les mots abrégés C. OCT. CA. pourraient bien n'être que la marque de la fabrique, et peut-être devrait-on chercher l'épitaphe dans les initiales gravées sur le vase.

Voici une inscription morale faite dans le temps pour être placée sur un monument funéraire :

Que de beautés j'ai vu se rendre
Aux sombres bords !
Que de héros j'ai vu descendre
Au champ des morts !
N'enviez point un trop long âge :
Vivre et vieillir
N'est que le stérile avantage
De voir mourir.

N° 8.

Præfericulum. Nous plaçons sous ce numéro trois vases qui ont dû servir aux libations, et dont la forme se

retrouve dans tous les monuments où l'on a représenté des sacrifices.

N° 9.

Les deux vases qui portent ce numéro sont aussi des préféricules. L'un est remarquable par des bandes transversales peintes en rouge, qui lui donnent quelque ressemblance avec certains vases étrusques ; l'autre, d'une pâte rouge assez fine, a perdu son anse. Ils ont été trouvés aux pieds d'un cadavre dans deux sépultures différentes.

N° 10.

Lampes funéraires (1). Il y en a trois comprises sous ce

---

(1) Nous reproduisons, planches II, III et IV, plusieurs lampes trouvées elles aussi dans l'antique cimetière gallo-romain de Terre-Nègre et qui proviennent de la collection F. Jouannet. Ces diverses lampes n'ont jamais été décrites ni dessinées par ce savant archéologue.

Le n° 2 de la planche II nous montre, comme motif de décoration au milieu de son disque, un casque et une épée de gladiateur. Le n° 1 de la planche III nous fait voir Bacchus enfant portant sur son épaule le thyrse qui était l'attribut de ce Dieu. Les n°s 2 et 1 de la planche IV nous représentent le premier un griffon, et le second un gladiateur casqué et armé de l'épée et du bouclier.

Sur les lampes qui étaient destinées à éclairer les tombeaux, les figures de gladiateurs reviennent fréquemment. Ce n'est pas seulement dans les Musées de Bordeaux qu'on remarque des disques de lampes avec des représentations semblables, mais on en trouve dans presque tous les Musées romains français et étrangers.

Nous lisons, au sujet de la reproduction d'images ou de portraits de gladiateurs, à la page 115 du tome II de l'ouvrage de L. Friedlœnder, *Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*, traduction Ch. Vogel, passage suivant :

« Les gladiateurs étaient chantés par les poëtes ; ils voyaient briller leurs » portraits sur des vases, des lampes, des verres et des chatons de bagues, à » la montre de toutes les boutiques ; des oisifs s'amusaient à griffonner, avec » du charbon ou des clous, leurs exploits sur tous les murs. A Rome et dans » les provinces, les artistes étaient sans cesse occupés à orner les théâtres, les » tombeaux, les palais et les temples de sculptures, de mosaïques et de peintures qui devaient porter, et ont en effet transmis à la postérité les noms » de beaucoup de gladiateurs. »

numéro. Elles sont toutes d'une fabrique assez commune. Le lapin et le coq figurés séparément sur deux d'entre elles sont à peine reconnaissables, mais la rosace qui occupe le disque de la troisième est assez bien dessinée.

Elles étaient dans trois sépultures différentes, le bec tourné vers la terre, et à côté du cadavre. Cette position fut-elle l'effet du hasard, ou voulut-on figurer ainsi le flambeau de la vie à jamais éteint pour ceux auprès de qui elles étaient placées ? Il faudrait un grand nombre d'observations pour admettre, de ces deux hypothèses, celle qui sourit davantage à l'imagination.

M. Petit, bijoutier à Bordeaux, possède deux lampes d'une très belle fabrique, trouvées aussi à Terre-Nègre. C'est à l'occasion de la découverte de l'une d'elles que l'on mit en vers le dialogue suivant :

LA LAMPE ET L'ANTIQUAIRE

L'ANTIQUAIRE

Ta flamme aux veilles du génie
A-t-elle prêté son secours ?
Ou vers la couche d'Aspasie
Guidé les folâtres amours ?

LA LAMPE

D'une recherche aussi futile
Laisse le vain amusement,
La mort grava sur mon argile
Une vérité plus utile.....
Ton ignorance et ton néant.

Au sujet des jeux donnés dans l'amphithéâtre, voir le chapitre III, si complet, du livre VI de l'ouvrage de L. Friedlœnder.

Le Musée préhistorique et ethnographique de Bordeaux possède une jolie petite lampe en terre cuite, à pâte fine, dont le disque offre la représentation d'un gladiateur samnite.

Nous donnerons plus tard, dans un travail sur les lampes romaines que possèdent les Musées de Bordeaux, une description détaillée de cette lampe (Note de C. de M.).

N° 11.

Disque de lampe (1). J'ai eu souvent l'occasion d'observer que parmi les lampes trouvées à Terre-Nègre, celles dont la fabrique est de meilleur goût, sont composées de trois pièces de rapport. Le disque, l'anse et la coupe (crater). Cette méthode de travail en *coquilles* était familière aux artistes romains, connus sous le nom de *figuli sigillatores.* Il existe même des lampes antiques d'argile dont les différentes pièces sont d'ouvriers divers, ainsi que l'attestent les inscriptions.

Le sujet présenté sur notre disque (voir planche III, n° 2) (2) est gaulois, à en juger par la forme des boucliers et des épées : c'est un soldat captif, sur le point d'être immolé par son vainqueur. Le premier coiffé du Petase, les mains liées derrière le dos, et nu (excepté la ceinture qui est entourée d'une petite draperie), appuie le genou droit à terre, tout près d'un bouclier ovale sur lequel repose une épée fort longue. L'attitude de cet homme, l'expression de sa tête (caput) indiquent assez qu'il attend la mort. L'autre guerrier aussi peu vêtu que celui-ci, est coiffé d'un casque ; son bouclier, qu'il tient de la main gauche, est

---

(1) Nous avons reproduit, n° 1 de la planche II, un autre disque de lampe trouvé lui aussi à Terre-Nègre et qui nous montre Jupiter debout tenant de la main droite les foudres, reposant la main gauche sur la haste et ayant l'aigle à ses pieds.

(2) Ce n'est point, comme le prétend cet honorable et modeste savant dans la description qu'il nous fait du sujet de ce disque de lampe, un prisonnier qu'un militaire va égorger, mais bien la représentation d'un combat de gladiateurs, dont l'un a été blessé et vaincu, comme l'indique sa position et son bouclier à terre, et dont le vainqueur n'attend plus pour le mettre à mort que l'ordre du donateur de la fête ou bien celui du peuple qui assiste au spectacle.

Le Musée d'Armes de Bordeaux possède encore une autre lampe provenant de la collection Durand, dont le disque offre, comme représentation, le même sujet. Cette lampe est exposée dans la même vitrine que le disque décrit par M. F. Jouannet (Note C. de M.).

également de forme ovale mais plus long, son épée est plus courte que celle du vaincu; il s'apprête à porter le coup mortel, en retournant la tête. Tous deux semblent avoir le bras droit ceint de quelque chose au-dessus du coude.

Que les amis du merveilleux expliquent à leur manière cette scène tragique, j'ai dû me borner à exposer naïvement ce que ce fragment antique me présentait. D'autres ont cru y voir Jupiter et Mercure. Que ne voit-on pas dans l'antiquité, quand on ferme les yeux à l'évidence, pour s'abandonner aux écarts de l'imagination !

N° 12.

Patères. Les huit vases qui portent ce numéro sont d'une forme agréable et ne diffèrent entre eux que par plus ou moins d'évasement. Les Patères servaient aux libations dans les sacrifices, et leur usage est assez généralement connu pour nous dispenser d'entrer dans aucun détail, nous nous contenterons d'observer que nous les avons rarement trouvées isolées ; elles étaient ordinairement au nombre de deux dans les sépultures de Terre-Nègre.

N° 13.

Patères, avec la marque de la fabrique. On a joint à ces deux patères plusieurs fragments qui offrent aussi ce genre d'inscription. Les mots abrégés EPI. FELICIO. = COS = C. CO. sont les marques que nous avons rencontrées le plus fréquemment; mais j'ai compté jusqu'à treize fabriques différentes dont la marque et les vases se sont retrouvés à Terre-Nègre.

Je n'oserais affirmer que dans ces temps reculés il y ait eu chez les Bituriges-Vivisques un aussi grand nombre de fabriques de ce genre, ni que l'art du potier y eût acquis un degré de perfection aussi supérieur à celui où nous le voyons de nos jours. Nous savons même que du temps de

Pline (1) les fabriques de Sagunte en Espagne, Pergame en Asie, de Tralles et de Modène en Italie, *envoyaient leurs vases, avec la marque de l'ouvrier ou du lieu, dans toutes les parties du monde ;* et rien n'empêche que les vases de Terre-Nègre n'aient été apportés dans les Gaules par la voie du commerce. Cependant je crois utile de remarquer que l'argile employée à la fabrication des fragiles monuments dont nous nous occupons est très commune aux environs de Bordeaux. En ce moment, un artiste de cette ville, ouvrier industrieux et très intelligent, en fait usage, et tourne de très jolis vases pareils en tout à ceux de Terre-Nègre; il est même parvenu à leur donner des formes encore plus élégantes (2).

N° 14.

Patère à queue. La matière et le travail en sont très grossiers; elle n'a d'autre mérite que d'être la seule trouvée dans nos fouilles.

N° 15.

Patère à péduncule. Elle est aussi la seule trouvée dans nos fouilles.

N° 16.

Patères à feuilles de lierre (*patera haderata*). La fabrique en est légère et gracieuse. Elles ont été trouvées l'une et l'autre aux pieds d'un cadavre dans deux sépultures différentes. Leur parfaite ressemblance est une particularité dont nos fouilles ne nous ont pas fourni d'autre exemple.

---

(1) Plinii. Hist. nat. lib. XXXV, *et hæc quoque per maria terrasq. ultro citroque portantur, insignibus rotæ officinis.*

(2) Ce que nous disons ici des travaux d'un artiste de nos jours n'est point en contradiction avec ce que nous avons avancé plus haut de la perfection de l'art chez les anciens : il ne faut point mettre en parallèle l'ouvrage soigné d'un seul homme intelligent, et les produits multipliés et rapides d'une fabrique.

N° 17.

Fragments d'ustrinum. J'appelle ainsi les débris d'une espèce de trépied de pierre que nous n'avons jamais trouvé entier, mais dont nous avons pu réunir un assez grand nombre de morceaux pour bien juger de sa forme (1).

Je dois rendre compte des motifs qui m'ont déterminé à lui donner le nom d'*ustrinum.*

Nous ne voyons le mot d'*ustrinum* employé chez les latins que dans quelques inscriptions ; nous trouvons au contraire celui d'*ustrina* (femin.) adopté par les auteurs du bon temps, pour désigner la place même où le bûcher était dressé. C'est dans ce sens que Festus (2) l'a interprété.

La différence de genre et de déterminaison qui existe entre les deux mots fait naturellement supposer qu'ils n'ont pas une même signification.

Aussi, quelques savants ont-ils déjà prétendus que *l'ustrinum* était un vase placé sous les bûchers pour recueillir les cendres : cependant comme aucun d'eux ne citait à l'appui de son opinion la forme et les proportions de ce vase, l'usage a prévalu, chez les modernes, de confondre ensemble les mots *ustrina* et *ustrinum.* Servius, dans ses commentaires sur Virgile, est, je crois, le premier qui leur ait prêté la même signification.

Nous pensons que Servius, et ceux qui l'ont suivi, se sont trompés. En effet, le témoignage des inscriptions tumulaires suffit pour nous convaincre que l'*ustrinum* était réellement un ustensile portatif propre aux bûchers. Grutter nous a conservé quatre de ces inscriptions :

---

(1) Ils sont exposés dans une des vitrines du Musée d'Armes (C. de M.).

(2) Voyez Festus au mot *Bustum.* Le rédacteur de l'article *ustrinum*, dans l'encyclopédie, s'appuie du témoignage de cet auteur pour établir que l'*ustrinum* était un vase; c'est une erreur. Festus ne parle que de l'*ustrina*, et ne dit rien du mot *ustrinum.*

Huic monumento ustrinum applicari non licet (1)
Ad hoc monumentum ustrinum applicari non licet (2).

Les deux autres portent les mêmes mots que la première (3).

Il nous semble que ce n'est pas entendre le véritable sens du mot *applicari*, qui suppose *action*, *déplacement*, que d'interpréter le mot *ustrinum* par lieu ou le bûcher était dressé. N'est-il pas plus raisonnable de reconnaître dans cette loi ou disposition testamentaire, une défense d'employer à la fabrication du tombeau la pierre de l'*ustrinum* ? Avouons au moins qu'il serait peu sage de rejeter sans examen l'opinion des auteurs qui ont vu dans ce mot la désignation d'un vase ou ustensile portatif, propre aux bûchers.

Voyons maintenant si ce mot d'*ustrinum* est applicable aux fragments dont il s'agit.

Lors de mes premières fouilles faites à Terre-Nègre, j'avais recueilli plusieurs débris pareils à ceux-ci, et j'avais aisément reconnu qu'ils provenaient d'une espèce de trépied de pierre, rond, et presque vitrifié par l'action prolongée d'un feu très violent. Sa concavité polie me paraissait propre à contenir des liquides ou des matières en fusion ; mais son épaisseur, sa forme massive et son peu d'élévation me paraissaient très difficiles à expliquer.

J'avais perdu de vue cet objet, quand de nouvelles fouilles, faites l'année dernière, me procurèrent de nouveaux fragments qui me ramenèrent à mes premières méditations. Un de ces débris, entre autres, fixa particulièrement mon attention. Il n'avait point été altéré par le feu et sa nature très poreuse me fit juger que l'action des bûchers avait dû être plus que suffisante pour opérer jusqu'à un certain degré la vitrification de matériaux semblables.

---

(1) Grutter, édition de 1707, t. 1, p. 656, inscrip. 3.
(2) Grutter, édition de 1707, t. 2, p. 755, inscrip. 4.
(3) Grutter, édition de 1707, t. 2, p. 1044 inscrip. 7 et 8.

C'est ce fragment, provenu d'un trépied brisé, avant qu'on n'en eût fait usage, qui me fit d'abord entrevoir la vérité.

Cette vérité devint bientôt évidente pour moi. Dans une de mes dernières fouilles, au mois de mai dernier, je découvris à la fois un *ustrinum*, son usage, et la manière dont on s'en servait. Environ à un pied et demi de profondeur, je trouvai un de ces fragments, assis sur une petite bâtisse en moëllons à laquelle il était encore adhérent, et je reconnus distinctement sur le mortier l'empreinte des trois pieds et de la convexité extérieure du trépied. J'examinai très attentivement le sable environnant : il était altéré par le feu et mêlé de détritus de charbon ; enfin, j'y vis tous les indices propres à me faire reconnaître la place d'un antique bûcher, dont le centre avait dû être occupé par la petite construction dont je viens de parler.

Personne plus que moi ne craint de s'abandonner aux conjectures ; elles sont presque toujours le grand chemin de l'erreur : cependant je crois avoir justifié mon opinion, pour oser l'émettre.

Je ne pense point que l'*ustrinum* fût un vase destiné à recevoir les cendres du mort ; j'avoue même, avec Scaliger, qu'il est difficile de concevoir une pareille destination ; mais je crois que l'*ustrinum* était une espèce de trépied de pierre, dont la partie supérieure, concave et très évasée, le rendait propre à recevoir des liqueurs ou des matières inflammables, telles que la poix, la résine et autres (1). On le plaçait alors sous le bûcher comme un

---

(1) Tout le monde connaît cette ancienne inscription, qui nous apprend quels étaient les parfums employés aux funérailles du pauvre :

D. M.

P. Attilio Rufo. et. actiliæ Beronicæ. uxor. Vixes. ann. XXIII. Sed. pub. mense. X. ante. natus. est. et. eadem. hora. fungor. esu. amba. mortui. sunt. ille. acu. ista. lamficio. vitam. agebant. nec. ex. eorum. bonis. plus. inventur. est. quam. quod. sufficeret. ad. emendam. pyram. et. picem. quibus. corpora. cremarentur. et. prafixa. conducta. et. urna empta.

foyer propre à entretenir l'activité des flammes et à corriger l'odeur incommode qui s'en exhalait. Il était fixé sur le terrain afin que le mouvement du bois qui servait d'aliment au feu ne pût pas le déranger ; et c'est au milieu d'un brasier très actif qu'il acquérait le degré de vitrification que nous lui voyons.

Cette explication me paraît d'autant plus naturelle qu'elle fait disparaître toute espèce de contradiction entre les auteurs de la bonne latinité, et les inscriptions dont le style exact n'est pas une autorité moins respectable : elle est de plus conforme au véritable sens des dispositions testamentaires qui défendaient d'employer la pierre de l'*ustrinum* à la fabrication des tombeaux.

N° 18.

Trépied. Tous les vases de cette espèce que nous avons trouvés à Terre-Nègre portent des traces évidentes de l'action du feu ; peut-être servaient-ils à brûler des parfums autour du bûcher. Nous les avons presque tous rencontrés dans le voisinage des urnes. Celui-ci est le seul que j'aie vu déposé auprès d'un cadavre ; il était placé sur le crâne, comme une calotte.

N° 19.

Lacrymatoires. Des trois vases de verre désignés par ce numéro, deux ont la forme d'une fiole (*phiola vitrea*,) le troisième a l'apparence d'une petite urne (*olla vitrea*). Sa grandeur et sa belle conservation le rendent fort précieux. Il présente, ainsi que les deux autres, les couleurs de l'iris, et s'exfolie facilement, propriétés communes à tous les verres antiques que le temps commence à décomposer. Ces trois vases, et les fragments de plusieurs autres réunis à notre collection, donnent une idée assez avantageuse du point où l'art de la verrerie était déjà parvenu.

J'ai remarqué, dans quelques-uns des lacrymatoires de

Terre-Nègre, un dépôt blanchâtre, grenu, assez épais; mais ceux-ci ne renfermaient que la terre qui s'y était introduite.

Nous avons placé dans le grand lacrymatoire (*olla vitrea*) un morceau d'encens ou autre parfum résineux, trouvé dans les sables de Terre-Nègre. Son odeur est encore très pénétrante, ainsi qu'il nous a été facile de nous convaincre en en brûlant une petite partie. Ce morceau, de forme ovale et percé au milieu, paraît avoir servi d'amulette.

N° 20.

Secespita. Quelques personnes ont pris cet instrument pour un fer de lance; mais c'est un véritable *secespita*, espèce de couteau avec lequel on égorgeait les victimes. L'endroit ou s'adaptait le manche, qui était communément d'os ou d'ivoire, est facile à reconnaître. Voyez le même instrument dessiné dans l'antiquité expliqué par Montfaucon, pl. 65 du t. 2.

N° 21.

Venus infera. Petite statue d'un mauvais style, faite à coquilles; elle représente une femme nue, à longue chevelure et qui porte la main droite à ses cheveux dont l'assemblage n'est pas dépourvu d'élégance. Sa main gauche repose sur une longue draperie placée derrière elle. Montfaucon donne une petite statue pareille à celle-ci pour une préfixe; Don Martin prétend que c'est une *Venus infera*. Nous préférons cette dernière dénomination.

Médailles.

Presque toutes les médailles provenues des fouilles faites à Terre-Nègre sont frustes, mais elles sont des premiers empereurs, et je n'en ai pas vu une seule du bas empire.

Une allocation de Trajan et la fondation de la colonie de Nîmes sont les deux meilleurs bronzes que nous ayons trouvés. M. Queyla possède l'une et l'autre.

Parmi les médailles de notre collection, il en est deux qu'un accident très particulier rend fort intéressantes; elles ont été prises dans la bouche même d'un squelette, où elles avaient été déposées enveloppées d'une toile grossière. Le temps en a décomposé la surface, mais l'oxyde de cuivre en pénétrant les fibres du lin les a préservées d'une destruction totale (1), et l'on distingue encore parfaitement le tissu d'une toile pareille à celle que nous fabriquons.

Ce singulier monument des caprices du temps est placé dans la petite patère n° 15. La sépulture où il fut découvert mérite que nous en fassions mention ; elle nous offrira l'exemple d'un tombeau bâti au moment même des funérailles.

Sur le plan d'une fosse large et profonde, on étendit une couche de mortier assez épaisse, sur laquelle le cadavre et quelques vases furent déposés ; on éleva ensuite, en briques et en moëllons les quatre murs et le toit de cette étrange sépulture. Quand nous l'ouvrîmes, nous vîmes sur le mortier l'empreinte de toutes les parties saillantes du dos, de la tête et des gras des jambes. Les vases, respectés par le temps, étaient encore fortement engagés dans ce même mortier qui leur servait de base. Ces vases paraissaient avoir été d'un usage domestique : la fabrique et la pâte en étaient fort grossières.

On ne cite que très peu d'exemples de ce genre de sépulture : il nous paraît appartenir aux Gaulois.

SECONDE CLASSE

N° 22.

Crater. Cette coupe est assez belle, si l'on veut ne consi-

(1) Il paraît que l'oxyde des métaux a, dans quelques circonstances, la faculté de conserver des corps très faciles à détruire. J'ai trouvé dans mes fouilles un petit fragment de cercueil en bois que l'oxyde de fer avait pénétré, et auquel il avait donné une consistance approchant de celle d'un schiste ferrugineux. J'ai perdu ce morceau intéressant. Le clou et le bois étaient encore faciles à reconnaître.

dérer que sa forme et la finesse de son argile ; mais quant aux reliefs dont on la décora, ils sont marqués au coin du plus mauvais goût, et l'on peut à peine deviner que l'artiste voulut y représenter des personnages, des animaux et des fleurs.

M. Queyla possède une autre coupe à peu près pareille à celle-ci ; elle est d'un travail mieux entendu, et surtout beaucoup mieux conservée.

Les débris que nous avons souvent eu lieu d'observer à Terre-Nègre nous ont convaincu que plusieurs de ces vases figurés avaient été fabriqués par des mains habiles, et l'élégance des ornements que nous y avons vus dessinés nous a fait regretter vivement de n'avoir pu trouver aucune de ces belles coupes entière.

N° 23.

Nous avons compris sous ce numéro différents vases qui ont pu servir aux sacrifices, mais que leurs formes particulières ont dû nous faire ranger parmi les vases domestiques. Quand on se rappelle les usages antiques, il devient presque impossible de bien distinguer ces deux espèces de vases ; aussi nous ne préjugeons rien sur la véritable destination de ceux-ci ; nous nous sommes contenté d'inscrire leurs noms sur leur étiquette, quand nous avons cru y reconnaître des vases déjà désignés par les auteurs.

N° 24.

Cette tête d'enfant a été retirée d'une sépulture, mais nous croyons qu'elle ne s'y est trouvée que par hasard, et sa base angulaire nous indique qu'elle était placée à l'angle d'un cippe.

N° 25.

Tegula frontata. Ces grandes tuiles à parements étaient fréquemment employées dans les constructions romaines. Celle-ci, conservée entière, provient d'une sépulture de

Terre-Nègre, où elle servait de base à un petit vase placé à côté d'un cadavre.

Nous avons trouvé aussi des tuiles creuses (*Tegulæ curvæ*) dans cet antique cimetière; elles y étaient employées d'une manière qui nous parut étrange, et nous découvrîmes, un jour, un cadavre dont chaque jambe et chaque bras avait été emboîté dans des briques de cette nature.

Amulettes (1).

Les objets déposés dans la coupe n° 22 sont des amulettes de différentes espèces.

On sait combien, chez les Romains, on attachait de propriétés aux bézoards à la corne de cerf (2), aux dents de quelques animaux (3), à de certaines pierres. C'était surtout parmi les gens du peuple, toujours moins instruits et plus crédules, que ces prétendus préservatifs étaient en grande vénération. Nous rions aujourd'hui de leur crédulité ; mais n'a-t-on pas vu de nos jours les sachets d'amour, des colliers d'ambre ou de corail, des reliques, des scapulaires, opérer des miracles? La crainte et l'espoir produisent dans tous les temps des effets à peu près pareils. L'homme est toujours semblable à lui-même; ses misères et ses folies ne font que changer de nom.

Des différentes amulettes de notre collection, deux sont très remarquables (4).

---

(1) Au mot *amulettum* du dictionnaire des antiquités grecques et romaines de Ch. Daremberg et Edm. Saglio, on trouve des renseignements précieux sur les principales sortes d'amulettes (C. de M.).

(2) Histoire naturelle de Pline, traduc. d'Antoine du Pinet, 1608, livres VIII et XXVIII, page 244, tome 1; pag. 318, 323 et 325, tome 2 (C. de M.).

(3) Histoire naturelle de Pline, traduc. d'Antoine du Pinet, 1608, livres XXVIII et XXX, pages 321, 328, 334, 361, 370 et 379 (C. de M.).

(4) Nous avons fait figurer, pl. V, n°s 1, 3 et 4, trois objets ayant probablement servi d'amulettes et qui proviennent des antiques sépultures de la nécropole de Terre-Nègre. Sur ces trois objets deux ont déjà été reproduits,

La première est une geode brute, dans laquelle sont renfermés plusieurs grains de sable qui produisent un bruit assez sensible quand on agite la pierre. Elle a conservé l'enveloppe et l'anneau de cuivre qui la supportaient (voir planche V, n° 3).

La seconde est connue des antiquaires sous le nom de *bras phallique*. On a trouvé quelques amulettes de ce genre à Herculanum, mais on n'en connaissait pas encore qui eussent été découvertes dans la Gaule (1); celle-ci est d'autant plus remarquable qu'elle présente le *phallus* dans les deux états (2).

On se méprendrait beaucoup, si l'on s'imaginait que ce *bras phallique* ne fut jadis qu'un ornement obscène.

Les anciens y attachaient, au contraire, des idées religieuses et le considéraient avec autant de candeur et d'innocence, que nous contemplons les beaux anges tout nus qui décorent souvent l'intérieur de nos temples.

Clefs antiques.

Nos fouilles nous ont procuré un grand nombre de clefs antiques ; mais il est peut-être difficile d'expliquer d'une

---

pl. II et IX (tirage à part), dans le travail de M. F. Jouannet, sur « *Les antiques sépultures populaires du département de la Gironde* », mémoire imprimé dans les actes de l'Académie de Bordeaux, année 1831.

Le n° 4 de notre planche est la reproduction, grandeur naturelle, d'une amulette faite avec la racine d'une corne de cerf, comme celle portant le n° 1. Elle est percée de cinq trous circulaires.

Tous les petits objets dessinés sur cette planche sont placés dans une des vitrines du Musée d'Armes, salle de l'époque gallo-romaine (C. de M.).

(1) J'ai appris, depuis la rédaction de cette notice, qu'en 1779 on en trouva une pareille en creusant dans une salle basse du collège de Mirepoix. Voyez les mémoires de l'Académie de Toulouse, tome I (note de M. Jouannet).

(2) Cette amulette a été reproduite au n° 19 de la planche II du mémoire de M. F. Jouannet (tirage à part) sur « *Les antiques sépultures populaires du département de la Gironde* » (C. de M.).

manière satisfaisante leur présence dans un lieu consacré aux sépultures.

L'explication la plus naturelle serait sans doute de les regarder comme un signe parlant de la profession du mort. Cependant si l'on voulait y chercher quelque emblème, quelque chose d'allégorique, j'imagine que l'on pourrait y parvenir.

On sait qu'au moment de son entrée dans la maison de son mari, une nouvelle épouse en recevait les clefs, soit, ainsi que Festus nous en avertit, comme un présage de couches faciles et heureuses, soit plutôt comme un premier acte de l'administration domestique. On sait encore que ce gage authentique de confiance et d'estime ne lui était retiré que lorsqu'elle avait mérité d'être répudiée.

D'après cela serait-il déraisonnable de supposer que la présence d'une clef dans les sépultures n'est qu'un témoignage favorable rendu à la bonne gestion d'une mère de famille, qui, même après sa mort, ne doit pas recevoir un affront réservé aux femmes coupables?

Fibules.

Les fibules servaient à attacher ensemble différentes parties du vêtement. Les deux que nous possédons sont déposées dans la patère n° 16. L'une représente un cœur dentelé, et l'autre une roue de char antique.

Les autres fibules trouvées à Terre-Nègre sont encore plus communes que celles-ci.

Objets divers (1).

Plusieurs stylets placés dans un des vases n° 23; ils ont dû désigner la profession.

---

(1) Nous reproduisons, pl. V, n° 2, un dé à jouer, découvert dans une des sépultures de Terre-Nègre. Ce dé, petit cube d'ivoire, est marqué de points sur les six côtés, comme ceux découverts à Herculanum ; il en diffère cependant en ce que ces points sont entourés de deux cercles concentriques.

Anneaux et bracelets en cuivre trouvés dans les urnes pythagoriciennes. Placé dans la patère n° 16;

Deux dents que je crois des molaires de lion;

J'aurais dû peut-être les ranger dans la classe amulettes.

Divers fragments d'ustensiles en cuivre :

Leur état actuel ne permet pas de reconnaître à quel usage ils ont pu servir.

Explication du plan de Terre-Nègre.

Il y a à peu près vingt-six ans que l'on ouvrit des sablières à Terre-Nègre (1) : les endroits compris entre les n°s 1, 2,

---

Le dé n° 475 de l'Album des *Antiquités Norvégiennes, arrangées et décrites par O. Rygh*, 1re *partie*, 2e *âge du Fer*, est semblable à celui que nous avons fait dessiner. Il a été trouvé, en Norvège, une vingtaine de dés semblables.

Nous pouvons donc attribuer à celui de l'antique nécropole de Terre-Nègre une origine gauloise ou étrangère.

Le dé à jouer (Tessera lusoria) servait à l'époque romaine à de purs jeux de hasard ou à des jeux mêlés de calcul et de hasard. C'était un petit cube d'ivoire, d'os ou de bois marqué de points sur les six côtés, comme les nôtres. On avait l'habitude de jouer avec trois dés que l'on jetait avec un cornet (les cornets étaient construits comme les nôtres). Le meilleur coup de dés était celui où les trois dés présentaient sur la même face un nombre différent; le pire, celui où les trois nombres étaient les mêmes. (Rich., dict. des ant. grec. et rom. au mot *tessera*) (Note de M. C. de M.).

(1) En 1826, M. Jouannet, dans une Notice sur les sablières de Terre-Nègre, eut l'occasion de parler du cimetière gallo-romain de Bordeaux; il évaluait à 3250 toises carrées l'étendue du terrain qu'il paraissait avoir occupé; puis, cherchant à quelle date remontaient les premières sépultures, il crut pouvoir établir, sur la foi des médailles, que les plus anciennes tombes ne remontaient pas au-delà de Néron. Mais de nouvelles fouilles, opérées en 1827 et en 1828, dans la partie N.-O. de ce dépôt funéraire, ont rectifié ses idées sur les dates : toutes les médailles recueillies dans ces dernières explorations sont à l'effigie de Claude ou de Caligula.

L'antique cimetière de Terre-Nègre, à l'exception de parties du sol occupées par trois ou quatre maisonnettes, a été entièrement exploré : les fouilles ont cessé dès l'an dernier (1830); l'endroit ne fournit plus que du sable. Cependant on y rencontre encore parfois, et l'on rencontrera longtemps encore, dans les terres remuées, des médailles, peut-être même des objets plus volumineux, échappés à nos investigations et à l'œil des ouvriers.

3, 4 sur le plan furent exploités les premiers (V. planche I). La couleur brûlée du terrain, les nombreux débris qui le couvrent encore annoncent qu'on doit y trouver beaucoup de monuments, et les souvenirs que nous avons pu recueillir chez les habitants voisins nous l'ont confirmé; mais cette précieuse découverte demeura inconnue de ceux qui auraient pu la rendre utile.

En 1801, un cultivateur de l'endroit retira de son jardin deux patères, une urne, une coupe et un préféricule dont le Museum de Bordeaux fit l'acquisition. Cependant Terre-Nègre demeura encore presque ignoré jusqu'en 1803, époque à laquelle j'entrepris, avec mon jeune neveu Mazois, des fouilles sur ce terrain que le hasard nous avait fait reconnaître dans une de nos promenades.

Nos travaux ne furent pas infructueux, et nous recueillîmes une assez grande quantité de vases funéraires. Dans un rapport lu à la Société des Sciences et des Arts de Bordeaux, mon jeune ami fit connaître nos découvertes, éveilla la curiosité des antiquaires et répandit quelques lumières sur ce point de l'histoire des antiquités de Bordeaux.

J'ai continué depuis, et à des époques différentes, les fouilles que nous avions commencées. Enfin, l'année dernière, MM. Queyla, Petit, Geraut, Goethal et moi nous nous réunîmes pour achever de sonder l'ancien cimetière des Bituriges Vivisques. De ces différents travaux, il est résulté de nouvelles découvertes et une quantité considérable de vases antiques dont je réunis en ce moment tous les dessins, me proposant de les insérer dans mon ouvrage sur les cimetières antiques et en particulier sur celui de Terre-Nègre (1).

Il est aisé de suivre sur le plan la date et l'étendue des différentes fouilles.

---

(1) Mémoires de l'Académie de Bordeaux, 1831, article de M. Jouannet sur *les antiques sépultures du département de la Gironde* (C. de M.).

La ligne formée par des croix indique l'étendue du cimetière. Les chiffres 1, 2, 3 et 4 marquent les endroits anciennement exploités comme sablières dans le voisinage de la rue Belair. Les hachures à l'encre de chine indiquent l'endroit des fouilles faites en 1803. L'espace compris entre les chiffres 6, 7, 8, 9 et 10 est le terrain des fouilles postérieures.

Le jardin A, A, et la pointe A de l'îlot O, n'ont pas été exploités ; il serait possible d'y découvrir encore quelque chose.

B. Paticule, aujourd'hui recouvert par la terre et les sables. On y trouverait des fragments de cippes et d'inscriptions.

D. Maison où se trouve un cippe mutilé ; il est dans l'écurie.

Il y avait en 1803 plusieurs autres cippes et inscriptions dans le jardin de cette maison ; mais ils n'existent plus. Ce sont les habitants de cette maison qui nous ont parlé du *paticule* B, de son existence et des matériaux dont il est comblé.

Noms des personnes qui ont certaine quantité des monuments funéraires de Terre-Nègre :

MM. Queyla, membre de la Société des Sciences et Arts de Bordeaux ; Chambon, payeur général, à Périgueux ; Petit, marchand bijoutier, rue du Loup, à Bordeaux ; Geraut, homme de lettres, rue du Chapeau-Rouge, à Bordeaux ; Mazois jeune, architecte à Paris ; Goethal, antiquaire à Bordeaux.

La collection la plus importante, après celle dont nous venons de donner le catalogue, est celle de M. Petit.

NOTES ARCHEOLOGIQUES

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BORDEAUX DE 1863 A 1876 (1)

Par M. SANSAS

(*Suite.*)

5° Autel consacré à Jupiter :

I. O. M.
BOI. TETRVS VN
AGI FIL·EX TEST
PON. IVSSIT MATV
GENVS ET MATV
TO. F. CVRAVER.
(A Jupiter, très bon, très-grand,
Boius Tetrus, fils d'Unagius,
l'a ordonné
par son testament ;
ses fils, Matugenus et Matuto,
ont eu soin d'accomplir ce vœu.)

Cette inscription, gravée avec soin, offre quelques ligatures.

---

(1) Extrait du journal *le Progrès*, 1867. Voir t. VIII, p. 123.

Les deux T du mot *Tetrus* sont formés par le prolongement des lettres E et R. Dans la partie supérieure, l'A de *Matugenus* est formé par les deux derniers jambages de l'M. Le T du mot *et* est formé par le prolongement de la lettre E.

6° Autel à Mercure :

MERC
AVG. VISVCIO. IVL
MONTANVS. T. IVL
SECVNDI FAVSTI
LIB
V. S. L. M.

(A Mercure.
Auguste Visucien (de Besançon ?)
Julius Montanus,
affranchi de
Titus Julius Secundus Faustus
a accompli le vœu qu'il avait fait.)

Membres d'architecture :

1° Fragment de corniche de dimension moyenne, dont les modillons offrent des têtes peu saillantes dont les cheveux sont formés de feuillage. Travail très mauvais.

2° Fragment d'une grande corniche largement sculptée. Une femme couchée soutient de ses mains un écusson ou bouclier, dont on ne voit que le bord.

3° Fragment d'un grand bas-relief ou frise. Au milieu de rinceaux fouillés très profondément, se voit un génie sous la forme d'un jeune enfant. Ce monument est d'une belle époque et largement exécuté.

4° Trois fragments de fûts de colonnes de grande dimension.

5° Deux longues pierres ayant fait partie d'une frise de la plus grande dimension, avec rinceaux et enroulements d'un beau travail.

Maison Raoux, rue des Trois-Canards.

Cet immeuble offrant peu de façade sur la voie du

Peugue, les monuments découverts sont en bien petit nombre. Il a été seulement recueilli :

Un fragment de frise de la plus grande dimension, identique à d'autres fragments que possède déjà le Musée.

Maison Fourcand, rue du Mû.

Cette maison étant de construction assez récente, lorsqu'on l'avait édifiée, le mur de ville avait été détruit sur l'étendue de l'emplacement qu'elle occupe. Il a été cependant possible de recueillir quelques pierres sculptées provenant de l'ancien mur de ville.

Ce sont :

1° Deux pierres (boutisses) portant à l'une de leurs extrémités une corniche d'assez forte dimension, ornée de caissons et de modillons sculptés avec assez de soin et paraissant se rapporter à des pierres semblables recueillies, il y a quelques années, rue du Parlement-Ste-Catherine ;

2° Une marque d'appareil composée de quelques caractères ayant plus d'analogie avec les lettres celtibériennes qu'avec celles en usage chez les Romains.

Maison Boucaud (?), rue du Mû.

Le mur de ville se trouvant un peu au nord de l'alignement nouveau, la démolition s'est effectuée dans l'intérieur de l'immeuble. Sur toute la ligne sud de l'enceinte murale, les maisons particulières offraient cette disposition. Les unes, ayant façade au Nord, sur les rues du Cerf-Volant et du Loup, étaient presque toutes bornées au Midi par le mur gallo-romain ; les autres, ayant leur façade au Midi, sur les rues Poitevine, du Mû, des Trois-Canards et du Peugue, étaient bornées au Nord par le même mur, qui établissait ainsi une séparation, pour ainsi dire naturelle, entre ces deux catégories d'immeubles. Cette séparation disparaît aujourd'hui, puisque, l'alignement du mur de ville se trouvant de quelques centimètres seulement en dehors ou en dedans de l'alignement de la nouvelle voie,

les maisons ayant façade au Nord vont également avoir une nouvelle façade au Midi.

Voici, dans l'ordre de leur découverte, les monuments trouvés dans la démolition de l'ancien mur correspondant à la propriété Boucaud :

1° Grand cippe avec sculptures.

Ce cippe présente sur la face latérale droite des sculptures à grand relief. Cette face latérale est divisée par deux lignes saillantes ou listels se coupant à angles droits en quatre parallélogrammes égaux. On remarque sur le premier une rosace à quatre feuilles occupant tout le compartiment; sur le deuxième une grande *ascia;* sur les troisième et quatrième, deux trophées composés chacun d'un bouclier et d'une épée ou javelot en sautoir. La face principale présente une inscription en beaux caractères, mais très dégradée en certaines parties.

On peut lire :

D ....
MAVGVS .....
MARTINI ..
AN.....
TANVS SALV ...
PATRONVS P.

Les noms étant incomplets on ne peut que par conjecture les reconstituer ainsi :

(Aux mânes de Maugusius,
fils de Martinus,
décédé à l'âge de.....
Montanus Salvius
a élevé
ce monument).

15 janvier 1869.

NOTES

SUR LA

MAITRISE DES MAITRES-MAÇONS ET ARCHITECTES DE BORDEAUX

Par M. Ch. BRAQUEHAYE (1).

I

Dans les séances des 7 mai 1877 et 2 juillet 1878, M. Ch. Durand, dont nous connaissons tous l'érudition et la compétence, donnait lecture, à la Société des architectes de Bordeaux, de deux intéressants mémoires intitulés : *La corporation des maîtres-maçons et architectes de la ville et fauxbourgs de Bordeaux et la Société des architectes de Bordeaux,* 1594-1878, *et notes et documents historiques relatifs à la corporation des maîtres-maçons,* 1723-1790. Il disait notamment, avec trop de modestie à mon avis : « Ce sont des éléments que je suis heureux d'offrir à ceux » qui voudront reprendre et perfectionner le travail que je

---

(1) Ayant trouvé des documents qui fixent la date précise des premiers statuts et qui fournissent d'autres curieux renseignements, mais ne pouvant remanier ce premier article qui était composé par l'imprimeur, j'ai cru devoir ajouter des notes complémentaires sous le titre II. Ces notes, sans contredire les premières, reportent à 1474 les premiers statuts des Maîtres-maçons de Bordeaux.

» n'ai pu que commencer et que je désire vivement voir » compléter » (p. 28).

C'est pour le suivre dans cette voie que j'ai cru qu'il était utile de vous prier d'insérer dans vos mémoires quelques documents relatifs à la maîtrise des maçons, que j'ai relevés dans les délibérations de la jurade de Bordeaux.

M. Ch. Durand dit (p. 2) : « La première trace que j'ai » trouvée de l'ancienne corporation, c'est la mention de » lettres-patentes de septembre 1594. Nous n'avons pas ces » lettres-patentes qui furent confirmées par autres lettres- » patentes de Louis XIII, données à Bordeaux, au mois de » novembre 1615 et renouvelées en octobre 1620. »

Les deux pièces qui vont suivre fixeront une date précise à la maîtrise des maçons, quoiqu'elles n'infirment pas l'existence des premières lettres patentes de septembre 1594.

« Requeste des maistres-massons et architectes. »

Du meardy 27 Juillet en jurade l'ordonnance est signée du dict jour et enregistrée et signée desdits sieurs jurats.

MAÇONS

« Sur la requeste présentée par François Bruger, Claude Maillet, Pierre Ardouin, Louys Coutreau, Noël Boireau, Gilbert Fabreau et aultres M^tres^ massons et architectes de la présente ville tandant aux fins pour les causes y contenues qu'en toutes les bonnes villes de France les artisans de chascun mestier sont jurés en prestant le sermant ez mains des eschevins capitoulz juratz ou consulz de chascune ville entre lesquels mestiers y a heu en la plus grande part d'icelles villes mesmes et capitalles des provinces ung art et mestier des M^tres^ massons et architectes lesquels sont jurés et prestent le serman ez mains des administrateurs publiqz. Sauf réservé en ceste ville..... » (1)

« Ordonnance consernant la maîtrisse des massons. »

« Sur la requeste présentée par les massons de la présante ville tendant aulx fins pour les causes cy contenues qu'en l'art de masonnerie il n'y a heu jusques à presant auculne maistrisse ce quy seroit très resquis pour ampescher les abus quy se comettent journellement audict art d'architecture et masonnerie ce quy est dans la ville de Paris et dans les plus belles villes de France et

(1) Malheureusement la page suivante manque ; elle devait contenir les statuts. Quant à l'année 1622, elle est indiquée sur la même feuille dans une autre délibération.

quy par le moïen d'un chef d'œuvre tel qu'il plaira a Messieurs ordonner ceux qui voudront à l'advenir parvenir à ladicte maistrisse s'étudieront mieulx audict art de massonnerie et par ce moïen les bourgeois et habitans de la ville en seroient mieulx et plus assurément servis et pour parvenir à obtenir ladicte maitrisse lesdictz massons en seroient pourvus devers le Roy où ils auroient obtenu lettres aulx fins que leur dicte vacation fut érigée en maitrisse desquelles a été faict lecture a esté délibéré que les articles desquels lecture a esté faict présantemant seront enregistrés pour servir d'estatuts en faveur des massons de la presante ville et que désormais chascun quy vouldra parvenir à la maitrisse faira le chef d'œuvre porté par icelluy et à ces fins seront tenus prendre lettres et neantmoingtz que les lettres du Roy obtenues par lesdictz massons seront enregistrées dans le registre pour y avoir recours à l'advenir. » « Nota les dictz estatus et lettres sont cy après enregistrés. »

De Bonalgue, jurat; Cosatges, jurat;
Dorat, jurat; Mérignon, jurat.

(Arch. municip. de B^x. — Délibérations des jurats, non classées. — 1622 — 27 juillet.)

Les documents qui précèdent permettent de croire que jusqu'en 1622 les règlements de la corporation des maîtres-maçons n'avaient pas été appliqués ou qu'ils étaient tombés en désuétude. Ils sembleraient même nier l'existence de cette corporation antérieurement à cette époque, car le texte ci-dessus dit expressément : « En l'art de mason- » nerie il n'y a heu jusques à présant aulcune maistrisse », mais il ne faut probablement voir là qu'une formule, car on ne peut révoquer en doute les lettres patentes de 1594, puisque les statuts des maîtres-maçons de 1787 mentionnent cet acte, ainsi que d'autres lettres patentes de Louis XIII, en 1615.

Quoi qu'il en soit des statuts antérieurs, s'ils ont été appliqués, on n'en a pas la preuve; s'ils ont existé, on ne les connaît pas. Il n'en est pas de même pour ceux de 1622.

En effet, on lit sur le même registre que l'un des signataires de la requête, Gilbert Fournereau ou Gibert Fabreau, était *bayle* de la corporation, le 28 mai 1624. « L'autorité » des *bayles* était considérable », dit M. Ch. Durand. « Ils » avaient pour mission de *veiller à la conservation des*

» *droits de la maîtrise, observation et exécution des sta-*
» *tuts d'icelle et à la découverte des contraventions aux*
» *statuts.* » Il eût été étrange que Gilbert Fournereau eût pris cette qualification s'il n'en eût pas rempli la charge.

Je regrette de ne pouvoir fournir que des notes bien incomplètes, mais elles sont très difficiles à recueillir. Chacun sait que les registres de la Jurade ont été en grande partie détruits, lors de l'incendie de nos archives municipales, la nuit du 13 juin 1862. Heureusement qu'un grand nombre de feuillets ont été sauvées. Dispersés, à moitié brûlés ou maculés, ils ont été recueillis avec le plus grand soin par la Commission des Archives municipales et par M. Gaullieur, archiviste de la ville. C'est dans les restes du registre de 1622 que j'ai trouvé ces deux pièces, malheureusement isolées, mais j'espère que bientôt les statuts entiers seront retrouvés, ainsi que des documents plus décisifs.

J'avais été porté à fouiller dans les registres de la jurade par le désir de rencontrer quelques renseignements sur les artistes employés par le duc d'Epernon dans son château de Cadillac. Le 27 août 1622, Jean-Louis de Nogaret fut nommé gouverneur de la Guienne ; j'avais donc lieu de penser que quelques-uns des noms que j'ai relevés dans les archives de Cadillac se rencontreraient dans celles de Bordeaux à des dates correspondantes.

En effet, je voyais dans la requête présentée par les maîtres-maçons et architectes de Bordeaux les noms de Pierre Ardouin et de Louis Coutereau, maîtres-maçons du duc d'Epernon, noms qui sont constamment liés aux travaux exécutés à Cadillac, l'un depuis 1606, l'autre depuis 1601. J'étais d'autant moins étonné de les voir placés à la tête de la corporation de Bordeaux, qu'un marché passé par-devant maître Capdaurat, notaire à Cadillac, le 2 juin 1617, porte engagement par « Louys Coutereau, *bourgeois* » et *M^tre^ masson de la ville de Bourdeaux*, habitant à » présant en la présente ville de Cadilhac, lequel faisant

» pour Pierre Ardouin, *bourgeois* et *M^tre masson juré de* » *la ville de Bourdeaux*, et Martin Dutreau, M^tre charpan- » tier de haulte fustée aussi juré de ladicte ville de Bour- » deaux..... envers Jehan Louis, marquis de la Vallette, » duc d'Espernon..... »

D'autre part, on lit dans les minutes de de Pisanes, que « le 24 mars 1615, Louis Coutereau, *M^tre masson juré de la* » *ville de Bourdeaux,* habitant et travailhant à présant en » la ville de Cadilhac », donne procuration à « Pierre » Ardouin, aussi *maître-masson juré de la ville de Bour-* » *deaux,* absent », pour vendre une maison saisie à son beau-père (1).

Ces qualifications de *maître-masson* et *maître-masson juré de la ville de Bordeaux* sembleraient donner raison à M. Ch. Durand quand il dit, qu'il est fait « mention » de lettres-patentes de septembre 1594, par lesquelles » Henri IV érigea les *Maîtres-Maçons et architectes de Bor-* » *deaux, en art et corps de communauté en la même forme* » *que les Maîtres-Maçons de sa bonne ville de Paris* ».

Il n'en est pas moins intéressant de constater qu'en 1622, les maîtres-maçons et architectes de Bordeaux présentaient une requête et des statuts tendant aux fins d'obtenir la création des maîtrises, qu'ils demandaient « *que* » *désormais chascun quy vouldra parvenir à la maitrisse,* » *faira le chef d'œuvre porté par les estatutz* », et que le » *meardy, 27 juillet, en jurade, l'ordonnance fut signée* » *dudict jour, enregistrée et signée desdicts sieurs jurats.* »

La corporation était reformée, et on en appliquait les statuts, puisque, le 28 mai 1624, Gilbert Favereau avait le titre de *Bayle*.

MM. les Architectes demandaient et obtenaient alors ce qu'ils demandent depuis longtemps et n'ont pas obtenu

---

(1) Minutes de Capdaurat et de de Pisanes, notaires, détenues par Me Médeville, à Cadillac.

encore : l'obligation de la possession d'un diplôme délivré par un jury compétent.

8 mai 1885.

II

C'est en feuilletant l'inventaire sommaire de 1751, aux archives municipales, que les notes suivantes, qui comblent les lacunes de l'article précédent, sont tombées sous mes yeux. Elles fournissent des dates trop précises pour qu'il y ait lieu d'en retarder la publication.

« MAÇONS. »

1622 27 juillet. « Anciens et nouveaux statuts des maîtres-maçons de Bordeaux « avec les lettres patentes qui les confirment, le tout autorisé et « enregistré par MM. les jurats.

« Les premiers statuts sont du 3 Xbre 1474, et les autres du « 27 juillet 1622..... 318-319 jusques à 322.

1525 22 mars. « MM. les jurats enjoignent à Mathurin Cheminade bayle des « maçons de faire habiller le plus honnettement qu'ils pourront les « Maistres de leur maitier et des couleurs que la Ville leur ordon- « nera pour honorer l'arrivée du roy »..... 88.

1596 15 juin. « Arrest de la Cour qui déboute les maçons de l'entérinement « de certaines lettres patentes obtenues pour ériger leur métier « en jurande. »

« MAÇONS ET ARCHITECTES. »

1673 19 juillet. « Statuts des maîtres-maçons et architectes contenant vingt arti- « cles..... 99.

26 du dict. « Serment prêté par 15 maçons et architectes..... 101.

1679 19 mars. « Arrest du Conseil du 25 février 1679 qui attribue 30 livres de « gages payables par la Ville à chacun des intendans de maçon- « nerie et de haulte fustaie. (V. Charpentiers de Hte futaie où l'art. « est couché tout au long.) » (Voir page 56.)

Ces documents établissent sûrement que l'institution de la maîtrise des maçons remonte au 3 décembre 1474, date des premiers statuts, que les lettres patentes de 1594, frappées par un arrêt de la Cour du 15 juin 1596, n'ont pas pu recevoir d'applications utiles; enfin, que les nouveaux statuts furent ceux du 27 juillet 1622 et du 19 juillet 1673.

12 octobre 1885.

L'application des règlements était illusoire depuis longtemps, lorsqu'en 1622 les M^tres^ maçons et architectes obtinrent de nouvelles lettres patentes, mais il n'est pas prouvé que les premiers Statuts du 3 décembre 1474 aient été inexécutés jusqu'à cette époque.

La première organisation a dû être sérieusement faite. Elle a laissé des traces nombreuses dans nos archives, et il semble qu'en 1622 les M^tres^ maçons n'aient voulu ajouter aux anciens règlements que des articles nécessités par des coutumes, des mœurs nouvelles (1).

Ces anciens Statuts, que l'on retrouvera quelque jour, expliqueront probablement certains points obscurs de l'histoire des corporations d'arts et métiers à Bordeaux. En attendant il peut être bon de publier quelques documents concernant les « Maîtres maçons-jurés, intendants, surintendants et superintendants de la massonnerie, des œuvres publicques ou des œuvres de la ville. » Ils aideront à reconnaître la nature des attributions de ces fonctionnaires municipaux :

1525. — Mars 25. — Mathurin Cheminade était bayle des maçons et les membres de la Confrérie étaient qualifiés *maistres* (voir page 54).

Vers 1560. — « *Bastimant sur rue.* — Sur le rapport fait par Robert Vagrin » M^tre^ masson et ayant la superintendance des œuvres de la ville disant que » Menault de la Grave faict bastir une maison joignant sa maison ancienne » laquelle il faict advancer oultre le pl [an] et pied de la muraille qu'est en rue » et par ce moyen mettre ledict talus en aduancement et en délibération sur » ledict rapport a esté depputé commissaire M^tre^ V[agrin] estant appelé le procu- » reur de la ville pour y procéder qu'ils verront estre a fayre suivant les » ordonnances et estatutz de la ville. » (Arch. municipales. Délibérations des Jurats, non classées.)

1613. — « *Réparation de la fontaine de rue Carpenteyre et puids de Cante-* » *loup*.... les jurats auroient enjoinct a M^tre^ Robert Vagrin, masson juré de » ladicte ville de écripre ce il falloit faire lequel a faict son rapport. .... pour » faire scavoir à tous massons qui voudront prendre ladicte besoigne au » moingtz dizantz..... (Arch. municipales de Bordeaux. — Délibérations des Jurats, non classées.)

---

(1) Voir : *Anciens et nouveaux Statuts de Bordeaux — 1701* — Simon Boé — Bordeaux. — P. 118. — « Premièrement : — Les Statuts anciens de la Frérie des massons seront entretenus à la boëte..... » et p. 373. — Statuts des menuziers du 8 août 1658 : « 1. — Et tous d'un commun accord avons conclu et accordé que la même coutume sera observée..... » La coutume dont il est question n'est autre que les Statuts contemporains de ceux des maçons, ceux de mars 1476.

1613. — Fév. 1. — « Jehan Berny, Jehan et Pierre Vignes frères compaignons » massons de la présente ville..... ont déclairé avoir traicté la besoigne que » Henry Roche, m^tre^ masson et surintendant des œuvres publicques de massonnerie de la présente ville a entrepris de faire..... » (Arch. départementales. Minutes de Maucler, notaire à Bordeaux, f° 23.)

1613. — « Hylaire Fresquet batellier parroisse de Floyrac » vend à « Henry » Roche m^tre^ masson surintendant des œuvres publicques de la ville de » Bordeaux et y demeurant parroisse St Aulady (Min. de Maucler, f° 393).

Le 2 janvier 1652, Henry (?) Roche était « bourgeois et intendant des œuvres » publiques de la présente ville » (Arch. départementales. Minutes de Berangier, » notaire à Bordeaux, f° 393.)

1615. — Pierre Ardouin et Louis Coutereau étaient « m^tres^ massons jurés de la ville de Bordeaux » (voir page 53). Le premier donna sa démission en 1628.

Enfin sans compter les *maistres* qui présentèrent aux jurats la requête du 27 juillet 1622, on trouve les M^tres^ massons :

« Nicollas Gauvaing, qui entreprend, le 19 janvier 1622, de fermer et murer » quatre portes de la ville;

» Hubar Pichet (1613. — Juin 18. — Min. de Maucler, f° 142) ;

» Antoine Genau, qui bâtit un corps de garde en avril 1622 ;

» Jehan Benoize, Pierre Sauger, m^tres^ massons travaillant aux murs de la ville ;

» Jehan Coulom, m^tre^ masson, entrepreneur des murailles de la présente » ville. » (Arch. mun. — Délib. des jurats.) Les paiements de ce dernier indiquent que « icelle [muraille] faicte sera toisée par les m^tres^ massons intendans » de la massonnerie (id.) ».

Les fonctions d'intendans ou de maîtres maçons-jurés sont clairement indiquées dans l'inventaire sommaire de 1751, au mot :

1679 « — *Charpentiers de Haulte futaye.* — *Arrest du Conseil* du 25 mars 16. » février 1679 par lequel sa Majesté ordonne que le trésorier de cette » ville payera sur les revenus d'icelle la somme de 30 l. de gages à » chacun des intendans de h^te^ futaye et de maconnerie, à la charge » que le nombre de ces intendans ne pourra excéder celui de huit, » dont 4 de h^te^ futaye et 4 de massonnerie. » — « Cet arrest est rendu » sur ce que MM. les jurats représentant que S. M. ayant par son » arrest du Conseil de l'année 1669 supprimé ces gages il était arrivé » que dans des occasions pressantes, soit aux incendies ou aux tra- » vaux des édifices publics, ces sortes d'ouvriers se cachaient pour » ne pas fournir leur ministère dans ces occasions, attendu qu'ils » n'en attendoient aucun profit. Ce qui préjudicierait infiniment au » public et que d'ailleurs *la ville avait eu dans tous les temps de ces* » *intendans qu'elle gageoit.* »..... 61

Le document qui précède établit les gages, les fonctions et l'ancienneté de la charge de Maître maçon-juré ou d'intendant de la maçonnerie en même temps qu'il prouve qu'en 1679 on considérait l'organisation des Maîtres maçons comme ayant existé *dans tous les temps*.

19 octobre 1885. (*A suivre.*)

MARCHÉS

CONCERNANT LES

RÉPARATIONS DU CHATEAU DE BEYCHEVELLES, EN MÉDOC,

commandées en 1644, par Bernard de Foix et de la Vallette,

DUC D'ÉPERNON

Par M. Ch. BRAQUEHAYE.

Gassiot Delerm et Pierre Coutereau, architectes, Pierre Husset, M^tre^ charpentier.

Après la mort de Jean Louis, premier duc d'Epernon, son fils, Bernard de Foix et de la Vallette, deuxième et dernier duc, obtint de Mazarin la charge de gouverneur de la Guienne qui lui avait été donnée antérieurement en survivance. Il ne fallait rien moins que la mort de Richelieu et du roi lui-même pour qu'il obtint sa réhabilitation (1643).

En effet, la haine du célèbre cardinal l'avait rendu responsable de la défaite de l'armée française devant Fontarabie ; Bernard de Foix et de la Vallette avait été jugé et condamné à Paris, le 25 mai 1639 (1), et même décapité

---

(1) *Hist. de la vie du duc d'Espernon*, par Girard, T. IV, p. 360. Amsterdam, 1736.

en effigie à Paris, à Bordeaux et à Bayonne, le 8 juin de la même année (1).

La fortune des d'Epernon avait été fortement ébranlée par les persécutions dont Richelieu accabla le vieux duc qui s'était toujours raidi contre sa toute-puissance. Les marchés, les *afferme* passés après sa mort constatent, les uns l'état de délabrement des châteaux de Cadillac et de Beychevelles, les autres le besoin d'établir des revenus certains. Les procurations données par Bernard de Foix et de la Vallette prouvent aussi que ce dernier tenait à se faire rentrer le plus d'argent possible en procédant à la vente de tous les offices dont il pouvait disposer en *Xaintonge et Angoulmois* et dans le ressort du parlement de Bordeaux.

Je n'ai pas à signaler ici les réparations du château de Cadillac, ces pièces devant faire suite aux notices dont vous avez bien voulu voter la publication (2) et autoriser la lecture de la plupart d'entre elles aux réunions de la Sorbonne (3).

Il n'est point utile de fournir les textes des procurations données par le duc d'Epernon « *pour vendre, pour affer-* » *mer, pour dire, gérer et négotier, tout aussy que Mon-* » *seigneur mesme feroit cy présant.... pour tous offices,* « *maisons, terres et seigneuries du dict seigneur.....* » pas plus que de transcrire ceux des « *afferme.... de tous et* » *chescuns droictz, fruitz, proffitz, revenuz et esmollu-* » *ments qui sont appartenantz et dépandances des terres* » *et baronnies de Podensac, Illatz et Virelade.....*, *baron-* » *nies, terres et juridiction de Rions*, etc. » Il suffit de fournir les textes des marchés qui ont trait aux réparations du château de Beychevelles, en Médoc, parce que ces tra-

---

(1) *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires*, par Amelot de la Houssaye, Amsterdam, 1737. Tome III, p. 263.

(2) *Société Archéologique de Bordeaux*. Procès-verbaux de 1876 à 1885.

(3) Lectures faites le 21 avril 1876, le 1er avril 1880 et le 17 avril 1884.

vaux sont indépendants de ceux dont je vous ai précédemment entretenus, et que ces marchés établissent que le deuxième duc d'Epernon fit du château de Beychevelles l'une de ses résidences favorites, lorsqu'il prit possession du gouvernement de la Guienne, après la mort de son père, le 24 Janvier 1644.

Marché Gassiot Delerm et Pierre Coutereau, architectes.

« *Du huictiesme Mars mil six cent quarante quatre.* »

« Ont esté présents en leurs personnes Gassiot Delerm et Pierre Coutereau architectes habitant ledict Coutereau en la ville de Bordeaulx et le dict Delerm de la ville de Bazas lesquels de leurs bons grés et vollontés sollidairement l'ung pour l'autre et ung chescung deux seul pour le tout renonceant au beneffice de division et discuion ont entrepris promis et promettent par ces présantes à Monseigneur Bernard de Foix et de la Vallette prince de Buch pair et collonel général de France gouverneur et lieutenant-général por le roy en Guienne sire de Lesparre comte de Benauges de Montfort d'Estract et de Plassac viscomte de Castillon seigneur du ch^eau^ de Puy Paulin de Bourdeaulx baron de Cadillac Lengon Rions Podenssac et Baischevelle et aultres plasses à ce presant stipullant et acceptant scavoir est de lui abattre le pavillon et la garde robe qui est au boult du corps de logis du chasteau de Baiscevelles en Médoc qui regarde le levant et iceux reffondre et rebastir de la haulteur de celuy qui est en l'aultre boult dudict corps de logis.

Item seront creusés les fondemens des dicts pavillon et garde robe jusques à la terre visve et solide pour porter suffizament lesdicts bastimens et les relier avecq les vieulx pour empescher qu'il n'y arrive aulcun escrollement et

sera faict tant dans ledict pavillon que garde robe toutes les croizées d'iceux boiseries portes et cheminées y nécessaires et conformément à l'autre pavillon pour observer la simétrie.

Plus hausser le grand corps de logis et croisées d'Icelluy et le rendre de mesme haulteur et limites que le petit et les autres croizées qui sont en face le petit corps de logis.

Hausser aussy tous les entredeux et longuer de muraille qui joint la gallerie.

Comme aussy hausser les cheminées et portes qui sont dans le grand corps de logis.

Davantage abattre les deux pignons qui sont aux deux boultz dudict grand corps de logis au rez des aultres murailles à celle fin de rendre la charpente en crouppe comme il est figuré dans le dessain et hausser tous les tuyeaux de cheminées d'une haulteur convenable pour empescher de fumer.

Rebastiront toutes les croisées qui seront dans la charpente tant du grand que des autres corps de logis après que le charpentier l'aura posée s'il est nécessaire.

Desmolliront encore partie du degré et le hausseront et rebastiront en sorte que l'on puisse arriver commodément au dernier estage et pour cest effet y poser sept ou huit marches davantage.

Comme aussy mettre la muraille de la gallerie du costé de la court à niveau avecq une petite corniche au dessus servant d'entablement.

Plus griffonner chescung avecq placardz la muraille du grand corps de logis estant partie escorchée du mauvais temps.

Comme aussy ouvrir les croizées qui sont fermées dans l'estage de bas.

Pareillement, faire ung grand portal à l'entrée de la court entre les deux pavillons d'icelle du costé du couchant de belle et bonne piere de Bourges ou St-Mesme d'honneste facon et proportionné avecq la maison avecq les

armes de Monseigneur au dessus et fermer de murailles celui qui est faict à present.

Réparer les portes et cheminées qui sont dans le corps de logis qui est du costé du nord et ou est la chappelle recommoder les croisées qui sont audict corps de logis et les mettre en la mesme haulteur et simétrie que les autres du grand et du petit corps de logis.

Pour toute laquelle besoigne faire lesdicts entrepreneurs seront tenus fournir toute sorte de mattériaux comme est pierre de taille ribot brique et chaux le tout bonnes matières en pais, Monseigneur leur faisant faire les charrois jusques au nombre de soixante cheretées et le bois pour faire chaffaudages.

Et lesquelles susdictes besoignes lesdicts entrepreneurs seront tenus commencer au premier temps favorable et icelles avoir achevées faictes et parfaictes dans le dernier jour du moys d'aoust prochain a peyne de tous despens dommages et interestz.

Moyenant que pour le tout, tant fournitures que frans journées et vacquaions mondict seigneur leur baillera la somme de deux mil cens livres surquoy il leur en advance présentement la somme de cinq cens livres remmises par les mains du sieur de Giac en bonnes espèces d'or et d'argent que les susdicts entrepreneurs ont prinses et receues et d'icelle s'en sont comptentés, et en ont teneu et tiennent quitte mondict seigneur et les siens et le restant ledict seigneur leur fera payer à mesure que ladicte besoigne s'advancera et fur de besoigne fur de payement et pour tout ce que dessus faire et entretenir ont lesdictes parties obligé l'une envers l'autre en ce qui leur touche et concerne mesme lesdicts entrepreneurs l'ung pour l'autre et ung chescung d'eux seul pour le tout renoncent comme dessus tous et chescungs leurs biens et a soubzmis et a par exprès lesdicts entrepreneurs leur personne à la rigueur. Faict dans le cheau de Cadillac apprès midy en présance de Monsieur M^tre^ Cezar de Mérignac conseiller du roy et

lieutenant criminel en Guienne et de M^tre Léonard de Giac intendant des affaires de Monseigneur resquis à ce presant. »

« BERNARD de Foix et de la Vallette.

De MÉRIGNAC. DELERM.

De GIAC p^t. COUTEREAUT. »

(Minutes de Capdaurat, notaire à Cadillac, M^tre Médeville détenteur).

Marché Pierre Husset, maître charpentier.

« *Du neufviesme mars mil six cens quarante quatre.* »

« A esté present en sa personne Pierre Husset charpentier de haulte fustaye habitant de la ville de Bourdeaux lequel de son bon gré et vollonté a entreprins promis et promet par ces présentes à Monseigneur Bernard de Foix et de la Vallette duc d'Espernon de Candalle et de la Vallette pair et collonel..... etc. à ce present et acceptant scavoir est :

De lui faire les resparations de charpenterie qu'il conviendra faire au chasteau de Baysevelles et qui s'ensuivent.

Premièrement faire tous les planchers du grand corps de logis qui regarde les prairies et la rivière tout à neufz ensemble le plancher de la gallerie et aussy le plancher du corps de logis du costé de la chappelle de tables de Flandres et faire servir les solliveaux et poultres qui se trouveront estre bons et le surplus se prendra au bois de Monseigneur ou ailleurs ainsi que luy sera indiqué par les officiers de mondict seigneur.

Dans le despartement de Monseigneur les planchers seront garnys de solliveaux tant plein que vuide tant chambre garde robe que antichambre et les planchers seront doublés dans lesdicts despartements tant hault que

bas et pour le regard des aultres planchers les solliveaux seront posés de la mesme distance et de tables simples.

De plus abattre entièrement toute la charpente dudict corps de logis qui regarde la rivière ensemble celle de la gallerie et icelle rettailler tout à neufz et faire à chescun boult dudict corps de logis une crouppe comme il est figuré dans le dessain et relepver la dicte charpente de la haulteur qu'est à présent le despartement ou loge le fermier.

Davantage faire tout à neufz les deux petits pavillons qui sont à chesque boult du grand corps de logis et les bien boiser tout à neufz comme il est ci dessus dict.

Encore changer toutes les poultres qui se trouveront pourries et rompues et en mettre d'aultres en tous lieux et plasses.

De plus repparer la charpente du logis du costé de la chappelle ez lieux qui seront nécessaires et la rendre en bon ordre.

Comme aussy abattre et relepver le pavillon qui est sur le degré attendu qu'il fault le rehausser de quatre pieds ou environ.

Pour faire toutes lesquelles besoignes mondict seigneur fournira tout le bois tant poultres solliveaux tables que aultres choses qui y seront nécessaires et le tout sera porté sur les lieux à la charge que ledict Husset sera tenu aller coupper les arbres et escarrir sur les lieux que mondict seigneur ou ses officiers luy ordonneront et les branchages et escouppeaux qui se trouveront en escarrissant seront audict entrepreneur.

Toutes lesquelles besoignes le dict entrepreneur sera aussy tenu avoir bien et dulhement faict et parfaict dans la fin du moys de septembre prochain.

Et ce moyenant les prix et sommes de douze cens livres et surquoy mon dict seigneur luy en a payé et advancé prezantement la somme de trois cens livres par les mains du sieur de Giac en bonnes espèces d'or et d'argent a prinses et receues et s'en est comptenté et en a tenu et tient quitte

mondict seigneur et les siens et le surplus mondict seigneur le luy fera payer à mesure que ladicte besoigne s'advancera et fin de besoigne fin de payement.

Et pour ce que dessus faire et entretenir..... etc. »

Promis et juré et faict dans le cheau de Cadillac, etc.

« BERNARD de Foix et de la Vallette HUSSET.
De MÉRIGNAC.
De GIAC p^t^. »

(Minutes de M^tre^ Capdaurat, notaire à Cadillac, M^tre^ Médeville détenteur).

EXCURSION

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

A SAINT-ÉMILION (14 juin 1885)

Relation par M. Émilien PIGANEAU.

PLANCHES VI, VII, VIII ET IX.

MESSIEURS,

Obtempérant au désir manifesté dans la séance du 8 mai dernier, par plusieurs membres de la Société, de voir inaugurer, comme nouveau lien de confraternité, un système d'excursions scientifiques à travers notre riche département, pour constater *de visu* les richesses archéologiques sur lesquelles nous avons déjà, dans nos huit volumes, publié de nombreuses et intéressantes notices, le bureau, d'accord avec ses confrères, avait décidé, pour le dimanche 14 juin, une excursion à Saint-Emilion. On ne pouvait mieux choisir, avait-on dit, pour inaugurer nos promenades, que cette attrayante localité où fourmillent à chaque pas les souvenirs de tous les âges, d'autant que l'un de nous (que je ne nomme pas), enfant du pays pour ainsi dire, était peut-être mieux que tout autre capable

d'en faire apprécier les curiosités. Oui, Messieurs, désigné d'une voix commune pour diriger cette excursion, facile en ses moyens, ravissante en son but, je me suis, tout de cœur, mis à la disposition de mes chers Confrères.

Rendus depuis la veille, à mon petit domaine de Pierrefitte, notre excellent secrétaire général, M. de Mensignac et moi, afin de préparer les voies le cas échéant, nous nous sommes acheminés le dimanche matin vers la gare qui dessert Saint-Emilion. Le train parti de Bordeaux dès l'aurore, 5 h. 45 et qui arrive à cette gare à 7 h. 18, a déposé *dans nos bras, quatre* seulement de nos amis : MM. Amtmann, Augier, Cantellauve et Mandeville. Nous avons eu à regretter qu'un plus grand nombre ne se soit pas joint à nous, et même quelques-uns des plus enthousiastes de ces excursions ; mais tant pis, le regret doit être surtout pour les absents qui, pour une cause ou une autre, n'ont pas pu répondre à l'appel ; le regret, dis-je, doit être pour eux, car, quoique favorisée d'un de ces ciels torrides ordinaires à la saison, notre excursion a été charmante. Si ce récit sommaire augmente leurs regrets qu'ils ne s'en prennent qu'à leur incurie ou aux exigences qui les ont retenus.

De la gare à la ville, on peut compter un ou deux kilomètres à peine. La brise légère du matin, l'aspect riant de la campagne, l'attrait de la nouveauté pour deux ou trois des touristes, tout nous engage à franchir pédestrement cet espace. En route nous trouvons notre brave ami M. Feret qui, lui aussi dans le pays dès le jour précédent, venait à notre rencontre.

Bientôt, nous arrivons à Saint-Emilion par la place ombragée, dans le fond du vallon, où s'élevait jadis la *porte Bouqueyre*.

Là, agitant la question du déjeuner, question importante même pour des scrutateurs de vieilles pierrailles, disposés à braver les ardeurs de Phébus et à *jouer des jambes*, selon l'expression vulgaire, on se rallie à ma pro-

position de traverser, tout d'abord, la ville du sud au nord et d'aller de suite vers ce point extrême ordonner pour l'heure de midi un repas confortable. Ici sans chercher à faire une réclame, qu'il me soit permis de recommander aux vrais touristes exempts de sybaritisme, un hôtel, restaurant, auberge, comme on voudra l'appeler, tenu par le sieur Eyquart, place Marcadieu, où remisent les véhicules venant de Libourne. Ses prix sont loin d'être terrifiants; l'hôte et sa ménagère ont bonne figure, la cuisine est excellente, le logis propre et bien tenu. Cette première question vidée, nous nous rendons à deux pas de là, à la porte dite *Bourgeoise* (la porte du nord) par laquelle les rois faisaient autrefois leur entrée dans la cité, et aujourd'hui point de départ de notre visite. Au lieu d'errer comme le font d'ordinaire les étrangers jetés par les automédons au sein de la cité, et par-ci, et par-là, tantôt à droite tantôt à gauche, sans ordre et en perdant ainsi un temps précieux, j'avais proposé de suivre en premier lieu toute la ligne extérieure des fortifications, puis d'après mon petit travail, *album guide,* dont je m'étais muni, revenus au point de départ, d'entrer en ville, et d'en examiner méthodiquement les monuments divers. Cet avis, goûté, nous permet de voir en quelques heures les principales curiosités de Saint-Emilion.

A droite de la porte Bourgeoise, se dresse un énorme pan de mur d'une hauteur de 20 mètres, percé d'ouvertures ogivales, où l'on reconnaît aisément les restes d'une église. Ce pan de mur, appelé les *grandes murailles,* est en effet ce qui reste aujourd'hui d'un couvent de Dominicains ou Frères-Prêcheurs, élevé dans la seconde moitié du XIIIe siècle et détruit au XIVe pendant les guerres incessantes de l'époque. Les religieux, obligés de rentrer dans l'enceinte fortifiée, en construisirent un nouveau dont nous verrons tout à l'heure les débris imposants.

A gauche de la porte Bourgeoise, le mur de ville, percé de quatre fenêtres très remarquables du style roman, séparé de la chaussée par un large fossé qui entoure pres-

que toute la ville, nous montre la façade nord d'un logis nommé le *Palais Cardinal,* de ce que, selon les historiens, un cardinal de Lamothe, neveu du pape Clément V et doyen de l'église de Saint-Emilion, l'aurait habité et agrandi.

A quelques pas plus loin, un retour d'équerre à l'angle nord-est présente une espèce de bastion encore pourvu de quelques mâchicoulis, un pont-levis encadré dans la verdure la plus luxuriante, et le roc taillé à pic surmonté de vieilles habitations gothiques : M. Amtmann qui a apporté un petit appareil photographique ne peut résister au désir de reproduire ce motif pittoresque.

Quelques pas encore, et l'aspect de la cité devient féérique. Le mur d'enceinte rasé à hauteur d'appui depuis 1740 laisse le regard plonger dans la ville, dont les monuments et les antiques habitations émergent au-dessus des jardins les plus heureusement distribués par la main de Pomone et de Flore. A droite, c'est le délicat chevet de l'église Collégiale ; là, plus près de nous, une tourelle carrée, ébréchée à demi qui servit de clocher au deuxième couvent des Dominicains ; là-bas, à gauche, l'élégant clocher isolé, plusieurs fois centenaire, assis au centre de la cité et qui domine à la fois la ville, le coteau, la plaine et l'horizon lointain.

Un peu plus loin encore, décor nouveau : le clocher découpe davantage sa majestueuse silhouette ; plus près de nous, une maison modernisée mais garnie encore à l'un de ses angles d'une guérite en encorbellement (c'est la *Commanderie*), un épais massif d'arbres, presque séculaires, abritant une vieille construction toute tapissée de lierres (le deuxième couvent des Frères-Mineurs ou Cordeliers ; un premier existait à l'orient de la ville), voilà un tableau digne du pinceau le plus habile.

Avançons toujours ; le mur d'enceinte se relève un moment au-dessus du fossé au pied duquel s'ouvrent, comme dans tout son périmètre, les gueules béantes de ces vertigineuses carrières, quelques-unes à trois étages,

qui sillonnent en tous sens le sous-sol de la ville et des environs. Puis bientôt surgit devant nous un massif à l'arceau ogival d'où pend un débris des ais ferrés de l'ancienne fermeture ; ce massif, c'est une porte de ville, la seule debout aujourd'hui, *lou portaü Brunet,* comme on l'appelle, témoin de l'expédition hardie de Sully en 1580, protégé par un pont flanqué de deux bases de tours rondes, au devant duquel un orme magnifique nous prête un instant son ombrage pour admirer, et du côté du sud, le panorama splendide qui se déroule sur la vallée de la Dordogne, et l'intérieur de la ville basse ondulant par degrés jusque dans ce vallon par lequel nous sommes arrivés.

Puis, nous descendons par un sentier de chèvre à travers les masses rocheuses qui nous dérobent un instant la ville et nous revoici devant la *porte Bouqueyre*, au forail, prairie complantée d'arbres dont le pourtour délimite assez bien l'ancienne barbacane protectrice de la porte ; ce nom de Bouqueyre est un nom local d'une ancienne et nombreuse famille, nom qui s'étendait même jusqu'à Bordeaux, puisque nous avons encore la rue Bouquière, rua Boker, Bokera, Bouqueyre, dans les anciens titres, que défendait aussi jadis à son entrée une porte Bouqueyre. La barbacane n'existe plus, mais on a eu le bon esprit, en renversant la muraille, de laisser un noyau de mur sur lequel repose une guérite carrée en maçonnerie recouverte d'un dôme pyramidal en pierres plates. Cette *gueyte* devait servir à protéger des intempéries le soldat, sentinelle avancée, qui promenait ses pas vigilants sur le parapet de la barbacane, et à observer, par une ouverture carrée, les mouvements offensifs des hordes ennemies.

Pour conserver cette guérite on a coupé des deux côtés le mur verticalement. Pourquoi ne l'a-t-on pas conservé, ce mur avancé, dans son entier ? Pourquoi aussi n'a-t-on pas su conserver, à Saint-Emilion, tant d'autres choses ? Il existe dans le Midi de la France une cité à peu près de même étendue, que, grâce aux soins de l'Etat, on peut voir

aujourd'hui régénérée, telle absolument qu'elle était au temps du roi saint Louis, la vieille cité de Carcassonne ; pourquoi la cité de Saint-Emilion n'a-t-elle pas eu cette faveur qu'elle eût méritée, elle aussi, à tant de titres comme histoire et comme monument de l'histoire ?

Mais continuons notre course, gravissons un autre sentier rapide à travers rocs et broussailles, sans frémir à l'aspect et de ces cavernes ténébreuses qui semblent prêtes à nous engloutir, et de ces masses calcaires à l'épaisse et verdoyante chevelure, qui surplombent sur nos têtes, et nous sommes en face de quelques débris de murailles qui furent jadis la *porte Sainte-Marie*. De là, notre regard plonge à la fois sur la basse ville qui s'étend à nos pieds et sur la haute ville qui s'étale en forme de fer à cheval depuis le vaisseau grandiose de la Collégiale jusqu'à la porte Brunet.

Revenant un peu et en arrière sur nos pas, un chemin, dirai-je un chemin ? comment appeler ce passage étroit taillé dans le roc, qui nous mène sur un promontoire où l'on voit des restes de fondations, appui de trois ou quatre bases de colonnes de la chapelle Sainte-Marie de Fussiniac, qui donna son nom à la porte voisine, chapelle du XIe siècle renversée complètement à la Révolution, et dont il faut l'œil exercé de M. L. Drouyn pour reconnaître le plan. Dans ces parages, était le premier monastère de Saint-Emilion, ruiné par les Sarrazins au VIIIe siècle. Il occupait tout le plateau isolé de la ville qui s'appelle le plateau de la Madeleine. Si la chapelle du XIe siècle a disparu, tout à côté, à 25 mètres environ, on en voit une autre du XIIIe, bien conservée celle-là et entretenue religieusement, bien qu'enlevée au culte depuis l'ère sanglante de la Terreur. Sur ce même plateau, une croix moderne rappelle une ancienne lanterne des morts, fanal funèbre d'un vaste cimetière plus étendu autrefois qui servait non seulement aux citoyens de Saint-Emilion, mais encore à toute la contrée. Des tombes nombreuses creusées dans le roc vif, que l'on

retrouve çà et là sous les herbes touffues, attestent l'existence de cette immense nécropole.

Ici, notre confrère M. Augier, le guide de M. Drouyn à la main, insiste pour nous faire visiter une des plus intéressantes curiosités de Saint-Emilion, que, je l'avoue, je ne connaissais encore que par la description du savant archéologue. Un brave homme se charge de nous procurer la clef du *charnier* situé juste au-dessous de la chapelle (*de la Madeleine*). Le propriétaire lui-même de l'habitation voisine se fait un plaisir de nous guider dans cet étroit sanctuaire dans lequel, tracées sur le rocher surplombant, des peintures murales quoique bien dégradées nous font reconnaître une de ces scènes du jugement dernier si souvent répétées par la foi de nos pères. Tout à côté et en dehors de ce souterrain, un gros bloc rocheux éboulé depuis 1854 laisse voir distinctement deux tombes creusées, dont l'une parfaitement conservée que nous engageons le propriétaire à respecter, si quelque jour le pic de l'ouvrier doit, pour en dégager le jardin, convertir en moellons ce bloc envahisseur. Tout à côté encore et sur la paroi verticale du rocher un autre tombeau creusé à hauteur d'homme (on dirait comme un tiroir dans la masse calcaire), rappelle à M. Augier que tel devait être le sépulcre du Christ à Jérusalem ; tels sont ceux des premiers âges chrétiens dans les *Campos sanctos* qu'il a pu visiter en Italie. Nous en retrouverons d'ailleurs encore de semblables à Saint-Emilion, dans l'église souterraine, dans les catacombes et même en plein air sur le *forum* dit *la place du Marché*. Nous ne pouvons que remercier M. Augier de son insistance, sans laquelle assurément nous eussions omis ce point important de nos investigations.

Mais le temps presse ; il y a tant à voir à Saint-Emilion ! Nous nous arrachons à regret de ce lieu sanctifié par les âges, et nous reprenons notre pérégrination extérieure du côté de l'enceinte occidentale. Là, le mur fortifié s'abaisse

de nouveau et nous permet de plonger nos regards sur la ville entière. Au premier plan, perché sur un cube de rocher, voilà le donjon carré appelé dans le pays le *Château du roi*. C'est le seul inaltéré que possède aujourd'hui de cette époque romane le département de la Gironde. On le désigne sous le nom de Château du roi, parce que selon l'opinion commune, réfutée cependant par M. Drouyn, qui le croit contemporain de l'enceinte autorisée en 1199 par Jean-Sans-Terre, ce donjon, assez petit d'ailleurs, remonterait au roi de France Louis VIII, lequel, en l'an 1224, tout en promettant aux habitants soumis par ses armes, de ne point abattre leurs remparts, se réservait le droit d'élever une forteresse sur un point de la ville le plus à sa convenance. Dans le fond, apparaît au milieu d'arbres touffus le couvent des Cordeliers, plus loin le clocher des Jacobins, entre eux la Commanderie et l'arceau *de la Cadène ;* à gauche le vaisseau imposant de la Collégiale, et sur le tout, le svelte clocher qui lance dans les airs son aiguille élégante. Ce tableau saisissant que mon crayon a plusieurs fois reproduit, M. Amtmann l'enlève avec la précision et la rapidité photographique.

Nous voici maintenant devant une cinquième porte de ville, la *porte Saint-Martin*, veuve aujourd'hui de ses arcades; je me rappelle en avoir, enfant, vu un arceau. De là part un chemin qui mène dans la direction de l'ouest à l'ancienne église paroissiale de Saint-Martin-de-Mazerat, annexe à présent de celle de la ville. Un informe reste de mur demi-circulaire précède encore la porte Saint-Martin. C'était une de ces barbacanes, ouvrages avancés, qui, défendant les entrées des villes, obligeait les assaillants à diviser leurs forces et à livrer un premier assaut avant d'attaquer la porte elle-même. Regardons à notre gauche la ligne murale qui a conservé ici presque toute sa hauteur primitive, quelques créneaux et quelques meurtrières rondes pour les arquebuses, à droite dans le creux du fossé ces masses de rochers devenues en partie des habita-

tions troglodytes comme nous en avons déjà remarquées à la Madeleine, cette autre suite de fossés larges et profonds, tracés, travail surhumain, dans la roche vivace et livrés maintenant à la culture, ces arbustes effleurant leurs bords extérieurs en mariant leur verdure ensoleillée à la tonalité grisâtre des murailles, cette ligne harmonieuse des remparts relevée par le faîte aigu de l'ancien logis des Malet de Roquefort et par la façade occidentale de la Collégiale, dans le fond le chemin pierreux d'où émergent encore, au milieu des pampres verts, les *grandes murailles,* l'horizon bleuâtre qui se confond avec le ciel, enfin une trouée dans la ville protégée de son clocher, voilà un point magnifique que l'on dirait avoir été disposé à plaisir par l'artiste le plus inspiré.

Trêve un moment aux enchantements de la poésie. Le fossé s'arrête brusquement intercepté; trop peu soucieuse de ces ruines, de ce pittoresque qui font cependant la richesse de Saint-Emilion, l'édilité a laissé cette portion du fossé, gouffre que l'on traversait naguère sur un petit pont en face de la *porte des Chanoines,* se transformer en un terre-plein malencontreux, prétexte peut-être pour aborder en char au seuil de l'édifice sacré. L'ancien logis Roquefort lui-même, protégé d'un côté par le fossé, de l'autre séparé de la ville par une muraille crénelée, cachet tout particulier et rare, qu'en a-t-on fait ? on a abattu sa tourelle hexagonale, on a détruit ses jardins, on a renversé ses créneaux, on l'a mutilé pour en faire une bruyante maison d'école. Tournons vite nos yeux sur le portail ouest de la Collégiale, remarquable par la délicatesse des feuillages, que l'on dirait d'hier sculptés sur ses grandes arcatures, examinons ces trois pierres tombales que vous connaissez par mes dessins, encastrées dans les fondations mêmes de l'église, et mises au jour par le renversement du mur d'enceinte appuyé sur l'angle saillant de la basilique.

Ce moment où la foule des fidèles entre dans le temple est inopportun pour étudier en archéologues l'intérieur de

la Collégiale ; nous nous contentons d'en admirer extérieurement les proportions grandioses, le ravissant portail nord qui s'est trop ressenti de la fureur des iconoclastes du siècle dernier, le chevet décoré de splendides fenêtres flamboyantes et qui gagnerait à être dégagé d'une maison moderne trop voisine, tache dans le tableau, puis regagnant la *Place du Clocher,* nous entrons dans le couloir qui conduit aux cloîtres. Malgré les blanches tentures disposées pour la procession du jour, nous pouvons néanmoins examiner avec intérêt les deux galeries est et sud décorées d'enfeux romans et ogivaux des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, nous admirons les gracieuses colonnettes de deux en deux groupées qui supportent autour du préau carré la toiture de ce pieux asile de la méditation, encore garni de dalles tumulaires, et la pittoresque combinaison de la cour, jardin luxuriant, avec les arcades du cloître, au travers desquelles apparaissent par échappées la façade méridionale et le transept de l'église. De ces cloîtres à la *Place du Clocher,* il n'y a qu'un pas ; regardons ce colosse de pierres, roman à sa base, ogival aux étages supérieurs, lançant dans les airs son aiguille dentelée, ce monument, orgueil légitime de la Cité, objet de la sollicitude constante des magistrats, car ce clocher dont la pointe ne mesure pas moins de 61 mètres de hauteur au-dessus du sol de l'*église souterraine,* plusieurs fois endommagé par la foudre, fut réparé en 1617, 1726, 1773, 1820 et de nos jours en 1858. Si le temps ne nous eût pressés, nous eussions pu voir du haut de ses galeries le spectacle le plus imposant qu'on puisse rêver; plus de la moitié du département de la Gironde; à l'orient, la contrée du Puy-Normand et le Castillonnais, là les charmantes vallées de la Dordogne et de l'Isle, ici les clochers lointains de La Sauve, de Saint-Loubès et de Bassens, les coteaux de l'Entre-deux-Mers, la jolie ville de Libourne au pied du fameux tertre de Fronsac, les deux nouveaux ponts de Cubzac, et là-bas dans le fond, au nord, les côtes de la Charente.

Depuis la terrasse même de la place, nous pouvons jouir en partie de ce splendide panorama. Mais bientôt, à l'issue de l'office saint, parmi les nombreux fidèles qui viennent d'offrir leurs prières à l'Eternel, fidèles de tout âge et de tout sexe, ce dernier surtout qui, soit dit en passant, ne laisse pas de faire un heureux contraste avec les pierres grimaçantes sous la faulx du temps, nous apercevons un ami, M. Emile Vauthier, fils de notre ancien et regretté confrère, de qui la fonderie de cloches est justement réputée. M. Vauthier s'empresse de se mettre à notre disposition pour nous montrer quelques antiquités devant lesquelles nous fussions passés seulement, sans sa gracieuse obligeance. Se procurant la clé de la grande porte du *Doyenné,* il nous fait examiner les restes des peintures sacrées qui décoraient la salle du *réfectoire des chanoines,* transformée maintenant en atelier de charpenterie; mais au logis, autrefois chapelle et dépendance du Chapitre, nous avons le regret d'apprendre la récente disparition des peintures murales décrites par M. Drouyn. Guidés par notre cicerone, nous allons au couvent des Jacobins (Frères-Prêcheurs, Dominicains), où est installée la fonderie. Avec sa courtoisie habituelle, M. Vauthier nous montre les restes de la vaste chapelle que feu Monsieur son père a su respecter tout en l'appropriant aux exigences de son industrie, puis il donne à notre curiosité quelques détails précis sur la fabrication de ces ouvrages d'airain aux mille voix vibrantes. Des Jacobins nous allons d'un saut à celui des Cordeliers en saluant sur notre passage la *Maison gothique,* ancien logis des Templiers.

De même que les Frères-Prêcheurs, les Frères-Mineurs eurent dans le principe un monastère isolé de la ville; il se trouvait à l'est, ai-je dit. Détruit comme le premier dans les guerres du XIVe siècle, il fut reconstruit au *Pont de Bravet,* dans l'enceinte de la Cité.

Ce second couvent nous est ouvert. Au delà d'une cour quadrangulaire, semblable à toute cour de ferme, appa-

raissent, coup d'œil magique, les cloîtres ou plutôt les débris du cloître, recouverts comme d'un immense parasol par un noyer gigantesque qu'accompagnent les ronces, les lierres, les lianes, les herbes de toute sorte, immense tapisserie posée par la riche nature sur les vieilles murailles ébréchées. Vrai décor d'opéra auquel il ne manquerait que les nonnes de « Robert le Diable ». Un large escalier du XVIIIe siècle, conduisait naguère aux chambres des religieux; aujourd'hui voûtes et plafonds sont tombés, chaque jour arrache une pierre à ces ruines, il faut s'armer de courage pour s'aventurer au milieu des décombres sous ces arceaux menaçants ; mais la science est intrépide. Pénétrons dans l'église : « L'église elle-même, dit M. Drouyn, a voulu rivaliser de pittoresque et les arbres qu'elle renferme », véritable forêt vierge, « dépassent le faîte des murs ». Ici tout est ruines sur ruines, chapelle, cloîtres que l'insouciance ou peut-être le défaut d'un entretien dispendieux perdra quelque jour à jamais. Hâtons-nous d'en conserver par le dessin fidèle ou la scrupuleuse photographie au moins le souvenir !

Sortant de l'église dont nous examinons l'extérieur aujourd'hui accessible, nous descendons le talus escarpé, et le chef de l'expédition découvre à ses amis émerveillés, des silos creusés dans le rocher, et retrouvés récemment dans le tracé de cette grande voie qui, ayant emporté une portion curieuse de la Commanderie, conduit du *Cap de Pont* à la porte Bouqueyre. La présence de ces silos, dépôt de grains, comme en avaient les Gaulois, comme en ont encore les Arabes, prouve assez, sans doute, l'existence bien reculée, sur ce sol renommé, d'un burg ou oppidum, bien avant l'arrivée dans la forêt de Cumbis, de l'anachorète et légendaire breton, patron de la ville.

Mais l'appétit aiguisé par quelques heures de pérégrination à travers tant de merveilles, autant que l'aiguille de nos chronomètres nous rappelle que l'astre du jour atteint déjà le milieu de sa course, et bientôt dans un petit salon

propret nous nous trouvons fraternellement réunis les *pieds sous la table*. Je vous ferai grâce du menu, mais un bon potage, trois plats assez copieux, des fruits de la saison, des friandises, y compris les excellents *macarons*, le café, etc., demandez à notre trésorier de circonstance. Au dessert, M. Augier nous adressse quelques bonnes paroles auxquelles nous répondons par un toast, à la prospérité de la Société archéologique.

Il nous reste encore bien des choses à voir à Saint-Emilion : l'église Collégiale, libre maintenant, nous permet d'admirer les trois coupoles qui lui restent, ses peintures murales (*la légende de Sainte Catherine*), les traces de celles qui la couvraient en entier, les deux petits tableaux sculptés en albâtre de l'autel Saint-Michel, *Adoration des Mages*, et *Sortie du Sépulchre*, un petit bijou bas-relief en ivoire, la *Crucifixion*, sur la porte d'un petit tabernacle, les rétables du XVIIe siècle, *Aaron*, l'*Ange gardien*, et *Saint Michel*, les verrières, don du roi Louis XII, enfin ces stalles si malheureusement et si inconsciemment dénaturées par feu le dernier pasteur de la paroisse; puis nous nous rendons à l'église *monolithe*, la merveille des merveilles. La porte s'en ouvre devant nous. Qu'il nous soit permis ici d'associer nos regrets à ceux que manifestait, il y a vingt ans, M. Drouyn, que la plupart des curiosités de Saint-Emilion soient devenues des propriétés particulières, et qu'à chaque instant le visiteur soit obligé de s'enquérir par-ci par-là, des moyens de se procurer même à prix d'argent l'accès de tant de monuments groupés comme par enchantement sur ce petit coin de terre.

« La première impression que l'on éprouve en entrant dans l'église monolithe, dit le *Guide à Saint-Emilion*, est un sentiment de profond étonnement et de religieuse terreur qui vous arrête sur le seuil... » La phrase est juste : ce vaste souterrain de 38 mètres de long, large de 20, composé de trois nefs dont les voûtes paraboliques reposent sur dix piliers carrément taillés, éclairé par deux étages

de fenêtres, flanqué d'une longue galerie tapissée de tombeaux, en *cuves* et en *tiroirs,* présentant au fond de la nef centrale un immense bas-relief diversement interprété, sur les parois des piliers, des sculptures symboliques, une inscription curieuse; là, des restes de peintures, et des autels; ce souterrain, longtemps paroisse de la ville, profané en 1793, rendu par Mgr le cardinal Donnet, au culte qui y célèbre un office annuel, cette crypte est sans contredit unique en France. C'est là la gloire de la cité, souvenir majestueux qui pourrait s'écrier avec le poète : *impavidum ferient ruinæ !*

Sortant enfin de la crypte dont nous admirons à gauche le charmant portail ogival, arrêtons-nous un instant devant ce tableau que nous offre la *place du Marché.* C'est au crayon fidèle qu'il faut avoir recours pour vous en faire admirer la beauté. On passerait des heures à contempler ce décor inimaginable.

A toucher cette petite rotonde que, selon l'expression de Jouannet, on prendrait aisément pour un petit temple grec, n'étaient ses moulures du XIIIe siècle, tout à côté de cette charmante *chapelle de la Trinité* dont une édilité plus fière de la renommée de la ville, déjà riche par ses archives, eût fait un riche musée local, comme la tour de Vésone à Périgueux, nous visitons un antre rocheux, entonnoir garni de tombeaux, et les catacombes, curieux *charnier* qui communiquait autrefois avec l'église monolithe, et tout juste en face, adossé à la chapelle de la grotte légendaire, l'ermitage de *Saint-Emilion* où l'on voit un petit bassin limpide, source fameuse que, selon la légende, le saint personnage fit remonter du fond de la vallée.

Grotte légendaire, crypte immense, charniers, ossuaires mystérieux, catacombes funèbres, quelles impressions laisse à l'esprit tout ce monde subterrané !

Outre l'inspection des principaux monuments de la ville, je dis principaux, car il faudrait en examiner une à une toutes les maisons pour faire de cette si curieuse loca-

lité une étude complète, notre programme comportait une visite au menhir de Pierrefitte, situé à une lieue, proche des bords même de la Dordogne. Il faut se hâter : les heures passent si vite à Saint Emilion ! Nous sillonnons quelques rues escarpées comme le sont presque toutes les avenues de la ville haute, nous passons au Château du roi, dont l'ascension nous eût trop attardés; là d'immenses soupiraux, celliers sombres où se parfume le limpide falerne; là, des rochers supportant des ruines, partout des plantes saxatiles, violiers et giroflées, des ceps verdoyants, et les figuiers aux larges feuilles, arbres des ruines et du silence.

Par la porte Saint-Martin nous quittons, non sans la saluer d'un dernier regard, cette ville de Saint-Emilion, cette patrie de Guadet, asile des Girondins proscrits, et dont le dernier épisode historique fut aussi un des derniers drames de la Terreur.

Nous pressons le pas tous les six (M. Féret nous ayant déjà quittés pour des affaires personnelles), car un orage qui se dessine à l'Ouest nous fait appréhender la longueur de la route. Nous voici devant l'église Saint-Martin-de-Mazerat, dont nous ne pouvons qu'examiner le clocher roman, autrefois plus élevé, l'abside avec ses curieux modillons, les grottes sur lesquelles reposent le temple et le cimetière (celui même de la ville), le panorama de la Dordogne qui s'abaisse peu à peu devant nous, et bientôt au bas du coteau, nous arrête un instant, la chapelle de Mazerat, fondation attribuée à la reine Eléonore, où Mgr de Sourdis établit en 1624 une Confrérie.

La Dordogne se rapproche de nous, ou plutôt nous nous rapprochons d'elle; c'est là que nous attend le *menhir*, c'est là que nous attend un moment de repos. Sous les ardeurs d'un soleil de tropique, nous franchissons cet espace, cette plaine *Grandes Versannes* dont vous n'oublierez pas le nom, vous autres touristes du 14 juin, le mot Versannes signifie mesure de terrain; cette phrase

est bien qualifiée, car ces Versannes sont grandes en effet; mais du courage, voilà la silhouette ombrée du monolithe. Nous arrivons bientôt, le voilà *fité* silencieusement devant nous dans une mélancolie peut-être plus de vingt fois séculaire.

C'est en vain que, nous rappelant certaine dissertation sur l'archéologie préhistorique de la région et notamment sur le passé de ce fameux menhir, nous cherchons les traces de sculptures et peintures antiques que, plaisamment, l'écrivain semble dire y avoir reconnues.

Nous n'y trouvons, nous, que les échancrures de la pierre dues évidemment aux intempéries des saisons, des résidus des pinceaux frottés par quelques passants, cette cavité que j'ai signalée déjà, comme dépôt de pieuses et superstitieuses offrandes, enfin la forme de spatule donnée à ce bloc, et que j'attribue à des efforts tentés pour le renverser, à une époque assez reculée.

Il y a 20 ou 30 ans, on avait découvert dans le voisinage immédiat du menhir, un tombeau en briques qui renfermait avec les ossements, des clefs, que je possède, et que M. de Caumont lui-même faisait remonter au moins à l'époque carlovingienne.

Mais c'est là absolument tout ce que nous avons pu voir.

Toutefois, malgré le ciel de plomb, M. Amtmann dresse son appareil de photographe et M. Augier grattant le sol consciencieusement, cherche parmi les silex qui peuplent ce champ, afin de découvrir quelqu'un de ces outils, canif, couteau, grattoir dont devait se servir assurément le druide solitaire, gardien du menhir qui aurait habité tout à côté dans une cabane de chaume, depuis bien longtemps disparue.

Peut-être notre confrère a-t-il découvert quelque bout de thyrse indicateur dans le petit sentier tracé à deux ou trois mille ans de nous par ces peuplades celtiques qui venaient au clair de la lune comme les fées des légendes, ou aux chauds rayons du soleil danser autour de la pierre en

agitant ces sceptres enguirlandés de pampres que les arts et la poésie mettent d'ordinaire aux mains des Bacchantes de l'Hellade et de la Phrygie.

Ce fameux menhir a été déjà décrit dans nos publications, t. I, p. 143. J'avais, dans le temps, écrit à son sujet une notice publiée dans les bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1870, p. 347. Laissons-le à sa place, dans sa solitude séculaire, mais faisons des vœux pour que l'Etat ou le département, l'acquérant quelque jour, en assure à jamais la conservation, le préserve des barbouilleurs de portes, des malintentionnés irrespectueux qui s'amusent à en détacher des parcelles, ou enfin d'un vandalisme inconscient et spéculateur qui pourrait lui faire subir le sort du dolmen de Pujols (Peyrelebade), arrondissement de Libourne, figurant autrefois dans la 1re classe des monuments historiques du département.

Ici qu'il me soit permis de demander bien sincèrement pardon à l'auteur de l'article précité, si, dans un moment d'humour, j'ai mis un tour badin à la critique. Si l'auteur a écrit sérieusement, et qu'il possède en effet, à l'appui de sa note, quelques documents certains, nous serions tous heureux d'une communication bienveillante de sa part, et qui rendrait grand service à la science. Si, au contraire, il a pu se tromper, comme nous pouvons le faire tous, qu'il ne nous en veuille pas, en songeant au proverbe *Errare humanum est.*

Souffrain, qui écrivait en 1806, n'a-t-il pas commis une erreur aussi colossale que le monument lui-même en disant que ce bloc avait été extrait en l'an de grâce 1453, du fond de la rivière à l'occasion de la célèbre victoire de Castillon; alors que des titres des XIIIe et XIVe siècles désignent ce lieu sous le nom, déjà significatif, de *Petrafixa?*

« Tous ces monuments (mégalithiques), disait M. de Longuemar, le savant antiquaire du Poitou, évidemment érigés par les mêmes procédés et dans le but, soit d'abriter la dépouille des morts, soit de consacrer, par un signe visible,

le souvenir d'un événement mémorable, soit de jalonner les limites des territoires occupés par des nations voisines, ou peut-être encore les itinéraires des émigrations de peuplades, ne nous ont encore, par aucun indice certain, livré le secret de leur origine mystérieuse, et nous en sommes toujours réduits, à cet égard, à des conjectures plus ou moins fondées ». (Bulletin du 1er trimestre 1873. *Société des Antiquaires de l'Ouest,* p. 350).

Pour ma part, et sans toutefois avoir la prétention d'être bien dans le vrai, je croirais volontiers à une certaine corrélation entre notre menhir et les silos récemment découverts sur le sol même de la ville de Saint-Émilion, jadis peut-être un oppidum gaulois.

A quelques pas de la pierre de Pierrefitte, s'élève une modeste habitation, trop modeste à mon grand regret, mais cordialement ouverte aux amis et franchement hospitalière. C'est là que nous attendent mon excellente famille avec l'aimable demoiselle, propriétaire du menhir.

Un moment de halte, une gaie causerie, et un flacon non préhistorique, il est vrai, mais authentique, nous dédommagent un peu de notre fatigue et nous disposent à regagner, par la belle route de Bergerac à Libourne, la gare de cette dernière ville, où nous arrivons vers 7 heures, où nous retrouvons notre ami Feret, et d'où nous emporte le train qui nous débarque à Bordeaux à 8 heures 10.

Voilà, Messieurs, une journée bien remplie à laquelle bon nombre de nos collègues regretteront, j'en suis sûr, de n'avoir pu participer : merveilles sur merveilles, dépense relativement minime, beau pays, franche hospitalité, cordialité constante, joyeux rires, c'est ainsi que sept amateurs intrépides ont inauguré, le dimanche 14 juin, les excursions de la Société d'Archéologie.

Juin 1885.

DOCUMENTS

FOURNIS PAR M. AUGIER

Extrait des registres paroissiaux de l'église de Camiac (arrondissement de Libourne).

Coppie (1) *de la Requette de Mr Dufaure de Lajarte presentée à son altesse Monseigneur L'archevêque de Bordx pour demander les honorifiques dans la présante Eglise, ensemble la coppie des pretendûs titres.*

« Supplie humblement messire Antoine Dufaure de Lajarte ecujer conseiller secretaire du Roy maison couronne de France seigneur de Lamothe Curton, dizant que l'église de Camiac battie originairement sur un fief de la maison de Lamothe Curton appartenante au suppliant; ayant été brulée par les protestants un de ses prédécesseurs seigneur de Lamothe Curton la fit reconstruire et la pourvut des ornements et vases sacrés necessaires, et qu'en conséquence il en fut déclaré patron et mis en pleine jouissance de la littre peinte en ses armes d'un banc et d'une sépulture dans le chœur. »

Ces différents se trouvent établis dans la requette du fils du restaurateur de Léglise, qui fut obligé de donner en

---

(1) Cette pièce est copiée littéralement avec son orthographe, sa ponctuation, etc.

1636 à l'occasion d'un reglement général au rapport des titres, de bancs contre tous ceux qui en jouissoient.

Cette Requette fut repondue par les Vicaires généraux du Diocese qui lui octroye le banc et la sépulture dans le chœur de l'église pour en jouir jusqu'à ce qu'autrement il en fut ordonné par Mgr l'archevêque a son arrivée dans son diocèse.

Cette ordonnance est principalement remarquable en ce qu'elle fait mention d'une enquette qui fut alors produite et qui prouvoit tous les faits portés par la requette et qui devoit être sans doutte l'enquette faitte pour obtenir la qualité de patron de la part de l'auteur du suppliant qui malheureusement ne peut plus employer que cette antique enonciation en preuves de ses droits, ils etoient d'autant plus certains ces droits qu'un Curé de Camiac nommé le Sr Jean Daires s'étant avisé devers l'an 1666 de faire effacer la littre des seigneurs de Lamothe Curton qui étoit dans l'église de Camiac, il intervint le 1er juin 1666 sentence en la sénéchaussée de Guienne qui le condamne a en faire le rétablissement dans huitaine.

La mémoire de cette littre se conserve encore dans la parroisse d'où il resulte que le droit du suppliant a tous les grands honneurs de l'église qui appartiennent au patron et fondateur et ne scauroient lui être contestés, comme l'absence des propriétaires de la maison de Lamothe Curton a fait négliger pendant quelques tems l'usage de ses droits; le suppliant qui fait actuellement sa résidence une partie de l'année dans la ditte maison désire en jouir notament de la sépulture et du banc dans le chœur de l'église et afin de prévenir toute discution à cet égard, il a l'honneur de recourir à l'aucthorité de votre altesse afin qu'il vous plaise ordonner au marguiller et sindic fabricien de la parroisse de Camiac de faire jouir le suppliant des droits de banc et de sépulture dans la place la plus éminente du chœur de l'église de Camiac en sa ditte qualité de patron de la ditte église, et en cas d'insistance les con-

damner aux dépens et ferez justice... Signé Dufaure de Lajarte.

Soit communiqué aux sieurs curé et fabriqueur de la parroisse de Camiac. Donné a Bord^x en congrégation le 13 décembre 1775. Signés Boudin, Leberthon, de Bar et Montdauphin, vicaires généraux.

Copie de la Requette de Mr Jean de Gouffreteau Ecujer sieur de Lamothe Curton.

Supplie humblement Jean de Gouffreteau Ecujer s^r de Lamothe Curton, dizant, que fû Pierre de Gouffreteau ecujer son père auroit acquis le droit de patronnage dans l'église de St Martin de Camiac en Bordelois soit parcequelle a été battie dans son fief, que aussi a raison qu'icelle église ayant été depuis brulée et ruinée par les huguenots, elle fut rebattie et pourvue d'ornemens sacrés aux propres frais et dépens dudit fû de Gouffreteau son père ensuite dequoy il fit littrer laditte église et mettre un banc dans le chœur d'icelle dans laquelle possession le père dud^t suppliant à toujours demeuré et après son décès ledit suppliant a continué la même possession, se d'autant que le titre qu'avait obtenû son dit père de Mgr l'archevêque de Bord^x qui étoit lorsqu'il fit rebatir la ditte église, s'est perdu ou écarté par le longtemps, le suppliant pour plus ample confirmation de ce dessus et pour obéir aux ordonnance de sa illustrissime seigneurie. Requiert humblement lui en vouloir encore expédier un autre par tant que besoin seroit, tant du dit banc que des honneurs de patronnage et droit de sépulture et sur le tout interposer votre authorité et le suppliant priera Dieu pour la prospérité de votre seigneurie, signé Gouffreteau suppl^t.

Vû l'enquette des faits portés par la présente requette et en outre l'attestation du curé de Camiac par laqu'elle le suppliant à baillé 18 livres pour faire faire un tableau au grand autel (————————), Octroyons au sup-

pliant droit de sépulture et banc en laditte église ainsi qu'il est requis dans le contenû de laditte requette et ce jusqu'autrement en soit ordonné par Mgr l'illustrissime archevêque de Bord^x^ à son arrivée dans son diocèse, Donné à Bord^x^ en congrégation le dix avril 1636. Signé, Miard vicaire général, et par cotté, par mandement de messieurs les vicaires généraux, Berteau leur secretaire.

Coppie du certifficat de Mr Dufaure curé de Camiac.

Je soussigné déclare que depuis environ deux ans que je suis venu dans la parroisse de Camiac j'ai vû dans l'église d'icelle pleusieurs bancs qui furent sortis y a environ huit à neuf mois pour les réparations et couverture d'icelle, parmi lesquels il y en avoit un près de la balustrade du cotté de l'Evangile touchant la muraille lequel suivant le bruit commun appartient à M. de Montaigne qui la remis depuis mardi dans le lieu ou il étoit à mon arrivée dans laditte parroisse, en foy dequoy j'ai signé cette attestation le 6 décembre 1681, ainsi signé Dufaure curé de Camiac.

Coppie de la sentence du Sénéchal contre le curé de Camiac en 1666.

Entre noble Philip de Gouffreteau Ecujer seigneur de Montaigne et autres places demandeur en requette comparant par Gauttier son procureur, d'une part, et maitre Jean Daires pretre et curé de la parroisse de Camiac défendeur comparant par Cazeau son procureur d'autre, a été appointé oui les dits Gauttier et Cazeau que ledit défendeur est condamné de son consentement de faire remettre et rétablir la littre et ceinture funèbre avec les écussons de la famille du s^r^ demandeur qui avoit été mise d'ancienneté dans laditte église de Camiac est ce dans huitaine, autrement et a faute de ce faire etre permis audit sieur demandeur de la faire remettre et rétablir aux dépens dudit deffen-

deur. Lui faisant inhibitions et défenses d'user à l'avenir de telle voye de fait, sans dépens, fait à Bordx au parquet Royal de Guienne pardevant Mr le Lieutenant particulier le 14 juillet 1666 ainsi signés, Cazeau pour ledit deffendeur, en conséquence de ma procuration du 1er juillet 1666. Signé Brisson nre royal et Gauttier Baritault et Amou.

Coppie de la Requette en reponce à celle de Mr Dufaure.

Supplient humblement Mr Villevielhe prêtre et curé de la parroisse de Camiac Jurisdiction de Créon Entre deux-mers et Mr Favereau sr de Gazeneau sindic fabricien de l'église dudit Camiac, dizants, pour répondre a une requette du sr Dufaure de Lajarte qui leur a été communiquée en vertu d'une ordonnance de Messieurs les Vicaires généreaux du 13 décembre dernier, qu'il ne faut pas de grands efforts pour faire appercevoir le peu de fondement et de l'injustice des prétentions du sr de Lajarte. La maison noble de Lamothe Curton située dans la parroisse d'Espiet dont Mr de Chabannes comme marquis de Curton est seigneur haut justicier, a été depuis un tems immémorial possédé par Messieurs de Gouffreteau, Mr de Benque un de leurs descendans la vendit au sr Ganduque il y a environ huit ans et celui ci la vendûe au sr Dufaure de Lajarte qui comme acquereur de la ditte maison demande par sa ditte requette un droit de banc et de sépulture dans la place la plus éminante du chœur de l'église de Camiac dont il se dit patron, voila l'état de la chose.

Quelques reflections vont faire voir que le sr Lajarte se fait illusion sur les titres qu'il rapporte; ce qu'il expose en sa requette est entierement hazardé et ne se soutient pas même par la vraisemblance et que sa demande peche entièrement par les principes.

Avant tout il importe d'observer 1° que les Status du diocèse cap. 10 art. 9 (?) les droits de bancs et de sépulture

ne passeront qu'aux hérittiers, successeurs et descendans en ligne directe portant le nom de celui qui l'aura acquis et nullement a ses parents ou hérittiers collatéreaux; surement le s^r Dufaure le sçait, comment a t'il pû ne pas reflechir qu'étant simple acquereur de la maison de Lamothe Curton et nullement parent et descendant du s^r de Gouffreteau, il ne pouvait prétendre au droit de banc que celui cy avait obtenu en l'église de Camiac, a moins qu'il ne prouve incontestablement que ce droit ne fut réel et attaché au glebe de la maison de Lamothe.

2° Que les mêmes statuts au même article portent que les bancs n'empêcheront pas le service divin, qu'ils seront hors du sanctuaire et du chœur, qu'ils seront à 10 pieds au moins du grand autel et dans un lieu non occupé : il n'est point que le s^r Lajarte ne le sçache, du moins professant la catholicité, seurement il sent que le bien et l'ordre de la Religion l'exigent; aussi Dolive L. 1er C. 29 et Marechal (Des droits honorifiques pag. 261) l'ont ils observé que le banc du patron même ne peut être placé dans le chœur de l'église que lorsqu'il n'incommode pas le service : comment le s^r Lajarte connoissant très parfaitement le local, a t'il pû se décider, quelque droit qu'il se présupose, a demander un droit de banc et de sépulture dans la place la plus eminente du chœur de l'église de Camiac, lorsque la seule inspection en présente l'impossibilité, puisqu'il n'y a que 5 pieds 7 pouces et demi du marchepied à la table de la communion, que 5 pieds 3 pouces et demi dans l'espace collatéral de l'Evangile par ou l'on va à la sacristie et a peu près semblable distance dans l'espace collatéral de l'Epitre ou sont les sièges pour l'officiant et pour les chantres, sièges qui par eux mêmes démontrent une antiquité la plus reculée et les premiers essais de la menuserie.

Deux circonstances que les suppliants prient votre altesse de ne pas perdre de vue puisquelles infirment entierement, sur tout la dernière, la demande du s^r de

Lajarte, quand même, comme il prétend le faire entendre en qualité de seigneur de la maison de Lamothe Curton, il auroit le patronnage dans l'église de Camiac ; mais il est évident par les motifs même qu'il emploit en sa requette que bien loin d'être patron de la ditte eglise, il ny a pas seulement le moindre droit.

1° L'église de Camiac est battie et située sur un terrein qui est dans un fief dépendant de l'abbaye de la Sauve et non pas comme on l'a avancé sur un fief de la maison de Lamothe Curton. Le s^r de Lajarte n'a donc aucun droit à raison du sol où l'église est battie.

2° La tradition n'a point transmis que l'église de Camiac ait été détruite et brulée par les huguenots et qu'un seigneur de Lamothe Curton en ait été le restaurateur. Les registres de laditte église qui remontent jusqu'a 1589, et nul mémoire, nul acte dans les papiers de familles les plus entiennes de la parroisse de Camiac ni des voisines ne rappellent et n'attestent point ce fait, comme il s'en trouve qui attestent que laditte église a été incendiée en 1580 et que Mr de Fisson s^r de Rougerie parroissien de Camiac en fut le restaurateur et bienfaiteur ; et où est la vraisemblence que l'église de la parroisse de Camiac nullement exposée a aucun abord, mais placée fort avant dans la terre et a peine connue, ait seule éprouvé l'incurtion des huguenots, au milieu d'un nombre d'églises voisines a un cart de lieu près qui l'environent et dont aucune n'a encourû le même sort.

3° Il ne conste point par aucune observation qu'on vient de rapporter, ni par les ornemens actuels de laditte église de Camiac quoique très vieux et usés, ni par aucun fragment qu'ait trouvé desdits ornemens, qu'un seigneur, de Lamothe Curton l'en ait jamais pourvuë et encore moins de vases sacrés, puisqu'il appert par l'inscription qui est au pied du Calice actuel qu'il a été donné par la Reine Régente qui, comme on sçait, en donna en argent dans toutes les parroisses de la campagne ou il n'y en avoit

qu'en plomb et étain (1) : où est la vraisemblence qu'un seigneur de Lamothe Curton ait eu si fort a cœur de rétablir et décorer l'église de Camiac qui lui est étrangère qui ne lui est point à portée, ou il ne peut même aller à pied qu'avec bien de la difficulté y ayant un tertre très pierreux et très perilleux a descendre et un autre semblable à monter et ou il ne peut même y aller lors des inondations, par préférence à celle d'Espiet qui quoique son église propre battie dans son fief a peu près a égale distance que celle de Camiac, et ou il peut aller en tout tems avec un chemin tout uni, n'a jamais été favorisée d'aucun don des seigneurs de Lamothe Curton, quoiqu'elle ait été bien délaissée et soit sans revenû : et ou est encore la vraisemblence qu'un seigneur de Lamothe ait fourni jamais des ornemens et vases sacrés à l'église de la parroisse de Camiac dont les habitans ne l'interessent en rien et lorsque les Bénédictins de la Sauve comme en étant curés primifs y étoient obligés, du moins supposé ce bienfait prétendu d'un seigneur de Lamothe Curton, il résulteroit toujours par ce qu'on vient d'observer que ce bienfait étoit de bien petite valeur, et sur tout qu'étant en faveur et décharge des Bénédictins, il ne pouvoit être un motif pour mériter les droits et les honneurs les plus distingués dans l'église de Camiac.

4° Tout annonce que la concession fait le 10 avril 1636 à Jean Gouffreteau s^r de Lamothe Curton d'un droit de banc qu'on prétend avoir été dans le chœur de l'église de Camiac et la sentence du Sénéchal de Guienne du 14 juillet 1667 qui condamne Me Jean Daires curé de laditte paroisse de Camiac de rétablir la littre et ceinture funèbre avec les écussons de la famille du s^r Philip de Gouffreteau seigneur

---

(1) J'ai vu dans l'église de St Cybard canton de Lussac, un de ces calices en argent donné par la Reine. Le pied, le nœud ainsi que la coupe du calice sont ornés de jolis têtes d'anges finement ciselés avec des grappes de raisins et des épis de blé. (*Note de M. Augier.*)

de Montaigne dans laditte eglise de Camiac, ont été obtenues par surprises, ou d'intelligence, du moins qu'on y a formé opposition.

1° C'est sur l'exposé que fit ledit s^r^ Jean de Gouffreteau d'avoir droit de patronnage dans l'église de Camiac, d'etre en possession d'un banc dans le chœur d'icelle & et que le titre de ses droits s'étoit perdu ou écarté par le long temps, que messieurs les vicaires généreaux lui octroyent droit de sépulture et de banc dans laditte église, de là il s'en suit qu'en tout il fut imposé a leur religion, parceque, *qui peccat in uno, factus est oium reus,* or, par ce que nous avons déjà observé, la possession d'un banc dans le chœur de l'église de Camiac se dément par l'impossibilité d'en avoir jamais pû placer, et encore par la déclaration du s^r^ Dufaure curé de Camiac du 6 décembre 1681 qui fait foy qu'il fut déplacé pour les réparations de laditte église un banc entre autres qui étoit près du balustre du coté de l'evangile, touchant la muraille qui suivant le bruit commun appartient à Mr de Montaigne qui la remis dans le lieu où il étoit, et tous l'ont vû placé au dessous de la chaire et les seigneurs de Lamothe Curton s'y mettre sans jamais en avoir appelé et réclamé contre.

2° L'intelligence dans la sentence du Sénéchal se démontre en ce que le curé y est condamné de son consentement et est sans dépens (et d'ailleurs elle n'est point expédiée en forme) mais supposé qu'elle soit en forme et selon les règles de la justice, il est au moins vraisemblable qu'on y a formé opposition. Car comment le s^r^ Philip de Gouffreteau seigneur de Montaigne indubitablement jaloux et ayant fort à cœur les droits honorifiques que cette sentence lui confirmoit dans l'église de Camiac, ne l'auroit-il pas fait mettre en exécution? Rétablir cette littre qui est supposée avoir existé? veiller ainsi que ses successeurs à son entretien? et même la faire renouveller lorsque le cas y a eschû? s'il conste de mémoire d'homme que jamais il n'y a eu aucune espèce de littre en l'église de Camiac pendant près

de cent ans qu'ont regné Mrs Lissorgues et Lermitterie curés de Camiac, ce dernier décédé en 1765, on a point blanchi l'église, or comment une littre qu'on doit supposer rétablie en 1667 en vertu d'une sentence en faveur dudt sr Philip de Gouffreteau seigneur de Montagne qui lui permettant de la faire rétablir aux dépens du curé qui y étoit condamné s'il ne le fesoit sous huitaine, donna indubitablement toute son attention pour qu'elle fût teinte à l'huile et bien empreinte dans le mur, auroit elle pû être détruite et effacée, ou peu a peu, ou tout d'un coup, sans qu'on s'en fut apperçu dans le moment ou dans la suite et sans faire quelque rumeur, quelque eclat pour en retenir l'époque et en soutenir le souvenir? Mais encore comment tant de seigneurs, celui de Blézignac, celui de Montagne, un qui s'étant retiré du service en fit sa retraite y habita long temps et y décéda, Mr de Puynorman lieutenant général des armées du Roy Mr de Chalon a son absence Mr de Parron de Benque qui y a résidé plus de vingt ans et jusqu'à quelques mois avant son décès qui fut il y a environ 9 à 10 ans qui se sont tous succédés par lignage dans la possession de la maison de Lamothe Curton, laqu'elle ils ont tous toujours regie ou par eux mêmes ou par leur agens, étant a sçavoir que cette maison ait jamais été sous la regie des fermiers, qui ont été attentifs du moins Mr de Puynorman a faire faire un banc neuf et le faire placer en l'église d'Espiet pour y remplacer un qui étoit hors d'usage, quoique cet honorifique lui fut incontestable et dû de droit comme en étant seigneur de fief, qui donc n'ont jamais été a proprement absens et dans le cas de pouvoir ignorer les actes qui ont pû tendre a infirmer leurs droits leur honorifiques comme l'a avancé en sa requette le sr de Lajarte, comment auroient-ils pû etre tous si indifferens pour les plus distingués honorifiques prétendus en l'église de Camiac qui devoit leur etre d'autant plus recommandable que par l'exposé de la requette du sr de Gouffreteau, il y est dit avoir été acquis, que de garder le

silence lorsque on a agi contre et ne pas faire valoir leur droit pretendu pour s'y maintenir, y a t-il là quelque vraisemblance? La raison peut elle l'adopter? Non, et on ne peut sans insulter à la noblesse de leur sentiments les assoupir jusqu'à ce point.

Mais supposons que cette sentence ait sorti son execution et qu'il soit vrai que le sieur de Gouffreteau seigneur de Montagne et autres places ainsi dénommé en la ditte sentence ait joui des honorifiques dans l'église de Camiac, en quelle qualité en a t-il joui? Est ce personnellement et comme descendant de la famille de Gouffreteau ou comme seigneur de Montagne et autres places? Il est tout simple que c'est personnellement. Cette sentence n'a point adjugé la réalité de ces honorifiques a chacune des seigneuries dudit s^r de Gouffreteau, et ou elle l'auroit adjugée à quelqu'une, cela ne seroit qu'a celle de Montagne étant la seule de celles dont le s^r de Gouffreteau c'est qualifié denommée en la d^te sentence et si on prétend le contraire, à laquelle donc seroit ce de celles des autres places? pourquoi preferablement a celle de Lamothe Curton dont il n'est fait aucune mention en la dite sentence, il est donc évident que ce droit prétendû ne lui seroit que personnel.

Ainsi il paroit par tous les titres que le s^r de Lajarte rapporte que les droits de patronnage et autres honorifiques dont il est question sont entièrement vagues et en idée et restent toujours à établir. Une observation frappante qui s infere de la requette du s^r Jean de Gouffreteau dont on a parlé le prouve avec evidence.

Il expose que fû Pierre de Gouffreteau son père auroit acquis le droit de patronnage dans l'église de St Martin de Camiac, qu'ensuite de quoy il fit littrer la ditte eglise et mettre un banc dans le chœur d'icelle, dans laqu'elle possession il demeura toujours et dit y être lui-même, et d'autant que le titre qu'avoit obtenu son dit père s'est perdu ou ecarté par le long tems, le suppliant, etc... mais qu'elle illusion! sans rappeler les reflections déja faittes sur la

futilité de ses droits, est-il vraisemblable que les terriers et autres papiers de la maison de Lamothe Curton se soient exactement conservés et qu'un titre aussi mémorable et qu'on devoit si fort chérir puisqu'il donneroit des honorifiques à la maison de Lamothe Curton qui n'en avoit et n'en a aucun, n'aye pas été soigneusement observé et aye pû se perdre; et encore se perdre du père au fils? Cette distance de père à fils est ce un tems si elloigné pour n'avoir pû par aucun moyen le recouvrer, ni encore le trouver dans le labs (*sic*) de plus d'un siècle si ce titre ne fut qu'ecarté? Il faut dire qu'il est supposé et qu'il n'y en a jamais eu. Il est vrai qu'il est fait mention d'une enquete que je flt (*sic*) a raison de ce, est-il rapporté, mais on peut dire aussi qu'il est vrai que messieurs les vicaires généreaux reconnurent tres bien le vuide de cet exposé et qu'ils ne trouverent pas sans doute l'enquette assez concluente des qu'ils ne prononcèrent rien sur le droit de patronnage que le s^r de Gouffreteau dit avoir été acquis par son pere dans l'eglise de Camiac et que sans faire mention de la réabilitation du droit de banc qu'il dit etre en possession d'avoir dans le chœur de la ditte eglise se bornerent, vû l'aumone de 18 l. pour un tableau attestée par le Curé, à lui octroyer simplement le droit de sépulture et de banc, et ce, est-il dit dans leur ordonnance, jusqu'a ce qu'autrement il en soit ordonné par Mgr l'Archeveque de Bord^x a son arrivée dans son dioceze. Mais c'est cette ordonnance de Mgr l'Archevêque que le s^r de Gouffreteau et ses successeurs ne lui ont jamais requis, des raisons sans doutte les ont fixés à se trouver assés satisfaits d'avoir obtenu un droit de banc.

De tout cela il resulte nécessairement que rien n'est moins certain et moins établi que ce prétendu droit de patronnage et autres honorifiques dans l'église de Camiac en faveur du s^r de Gouffreteau que quand même il auroit existé ce droit, comme on l'a dejà dit, ne seroit jamais un droit reel et attaché au glèbe de la maison de Lamothe

Curton, mais toujours un droit familier et personnel, c'est a dire héredittaire dans la famille de Gouffreteaux, qui par consequent ne pouvant jamais passer sur la tête d'un acquereur qui leur est étranger fait que le s^r de Lajarte n'a comme possesseur de la ditte maison de Lamothe Curton aucun droit dans l'église de Camiac.

Telles sont les réflections que les suppliants ont l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse et sur lesquelles ils attendent et esperent toute son attention aux fins que vû... que le s^r Dufaure de Lajarte n'est point descendant en ligne directe, ni allié de la famille des Gouffreteaux... qu'il y a une impossibilité réélle de placer le moindre banc dans le chœur de l'église de Camiac... que la ditte eglise de Camiac est édiffiée sur le fief de l'abbaye de la Sauve et non sur celui de la maison de Lamothe Curton... que rien ne prouve et ne rappelle qu'un seigneur de Lamothe Curton ait rebatti la ditte eglise, l'aye dottée et pourvue d'ornemens et de vases sacrés et que le calice actuel demontre le contraire... que de mémoire d'homme on n'a point vû aucun vestige des honorifiques attachés au patronnage que pretend avoir le seigneur de Lamothe Curton dans la ditte eglise de Camiac... et surtout que quand ces droits honorifiques dans l'église de Camiac auroient existé en faveur des sieurs de Gouffreteaux, ces droits seroient seulement personnels et héréditaires dans la famille des Gouffreteaux et non rééls et attachés à la maison de Lamothe Curton, en sorte que le s^r Dufaure de Lajarte puisse le prétendre comme possesseur de la ditte maison ; et esperant que votre justice à qui ils ont recours ne souffrira pas dans l'eglise de Camiac une servitude qu'elle ne doit pas, et qu'on l'assujetisse à des droits et redevences honorifiques qui ne sont fondés sur rien.

Ce considéré Monseigneur il vous plaise de vos graces déboutter le s^r Dufaure de Lajarte des fins et conclusions de sa requette du 13 X^bre dernier avec depens, et ferez justice.

Le 14 juin 1667 il (*Philippe II de Gauffreteau*) obtint une sentence du Sénéchal de Guyenne, qui condamnait messire Jean Desayres curé de la paroisse de Camias, à faire rétablir dans l'église de cette paroisse une litre aux armes des Gaufreteau. (*Chronique Bordeloise*, de Gaufreteau. t. II. Généalogie des Gaufreteau, p. 381. Publication des bibliophiles de Guyenne)

Armoiries des Gaufreteau : En 1697, Louis XIV..... força la noblesse à enregistrer ses armoiries..... les commis des traitants inscrivirent les armes de la veuve de Jean François de Gaufreteau et les blasonnèrent ainsi : *Ecartelé au premier d'azur à 3 pattes de griffon d'or posées 2 et 1, au deuxième d'azur à 9 étoiles d'or posées 3, 3 et 3, au troisième d'argent au chevron d'azur accompagné de 3 mollettes d'éperon de gueules, au quatrième d'or à une givre de gueules.* (*Op. cit. ibid*, p. 385.)

Sonneries autrefois en usage dans le Bordelais.

Les cloches, mises au nombre des objets nécessaires à la célébration du culte religieux, furent d'abord destinées à convoquer les fidèles aux offices et prières de l'église (1). Ce fut Louis XI qui établit l'usage de sonner trois fois par jour les cloches pour la récitation de l'*Angelus*. Au XIVe siècle, s'introduisit l'usage de sonner les cloches en signe de réjouissance, pour un événement important, une victoire, etc. Les cloches eurent aussi pour destination d'annoncer les événements douloureux, la prise d'une ville, un grand désastre, etc. (2). On les sonnait d'une manière lente et lugubre lors de l'agonie d'un moribond; dans certains pays, cette façon de sonner se nommait l'*abboi mort* (3). On sonnait aussi après le décès pour inviter les fidèles à prier Dieu pour l'âme du défunt.

---

(1) Voir *Notice sur quelques vieilles cloches du département*, t. III, 3e fascicule, p. 97 et suiv., et t. V, 2e fasc., p. 79 et suiv.

(2) Ex. la grosse cloche de Bordeaux dont l'inscription porte :

CONVOCO	SIGNO	NOTO	COMPELLO	CONCINNO	PLORO
ARMA	DIES	HORAS	NUBILA	LOETA	ROGOS

(3) Claude de Vert. *Explication des cérémonies de l'Eglise*, t. II, p. XXXVI.

Il est à supposer que ce règlement n'était pas applicable pour la mort d'un archevêque, car j'ai trouvé sur un ancien registre de l'archevêché, conservé aux Archives départementales S. G. 16, une lettre des vicaires généraux annonçant la mort de Mr Henri de Béthune. Elle est conçue en ces termes : « Ayant pleu à Dieu de retirer à soy mon-
» seigneur nostre archevesque (que Dieu absolve) nous vous
» mandons de faire sonner le trespas et la Chante-pleure
» pendant vingt quatre heures dans votre église et le len-
» demain faire un service solennel pour le repos de son
» ame..... »

Pendant longtemps j'ai été dans le doute s'il n'avait pas existé quelque instrument ou mécanisme qui aurait porté ce nom. J'avais proposé dans une séance de notre Société de faire des recherches à ce sujet. Voyant que personne ne cherchait à donner une explication de ces mots « ordonnons de faire sonner... la Chante-pleure, etc. »; après avoir consulté tous les dictionnaires de la Bibliothèque, je me suis adressé à Paris au journal l'*Intermédiaire des chercheurs* en lui envoyant une copie de l'ordonnance.

Voici la réponse de deux savants qui ont signé par des initiales :

*Réponse de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux, *10 mai 1882, XVe année.*

Parmi les épigrammes du chevalier d'Accilly (de Cailly) on trouve celle-ci :

Sur l'étymologie de Chante-pleure.

Depuis deux jours, on m'entretient
Pour savoir d'où vient Chante-pleure,
Du chagrin que j'en ai, je meure !
Si je savais d'où ce mot vient
Je l'y renverrois tout à l'heure.

D'après le complément à l'Académie de Littré, la Chante-pleure est :

1° Un entonnoir qui a un long tuyau percé de trous pour faire écouler le liquide sans le troubler;

2° Une fente dans un mur pour le passage des eaux;

3° Un robinet de tonneau à vin, etc.;

4° Un arrosoir de jardinier à queue longue et étroite;

5° Une rigole dans la berge d'une rivière;

6° Une sorte de tonneau dans lequel on foule, en certains vignobles, le raisin avant de le descendre dans la cuve.

Etymologie : Normand — Champelure, cannelle de tonneau, picard; champleure, de chanter et pleurer à cause du murmure que fait entendre le liquide en s'écoulant.

Rien de tout cela n'explique le texte cité par notre questionneur. Il est probable que dans le pays où le cardinal de Sourdis a édicté son ordonnance, on donnait à certaines volées de cloches, notamment pour annoncer les morts, le nom de Chante-pleure, par analogie. E. C. P.

Autre réponse.

D'après les divers dictionnaires que nous avons consultés, la Chante-pleure ou patenôtre n'est qu'un arrosoir de jardinier ou un entonnoir, dont la queue longue et étroite est percée, dans le fond, de plusieurs trous par lesquels s'écoule le liquide sans se troubler. On donne aussi ce nom à une fente pratiquée dans les murailles sous les terrasses, pour l'écoulement des eaux. Il est certain qu'en coulant goutte à goutte, ces eaux tombant sur le sol doivent produire un son qui semble réveiller l'idée des larmes que les vivants versent pour les morts, mais ce son était-il assez bruyant pour qu'on fût obligé d'en modérer la force? Ego E. C.

Question que j'avais posée à l'*Intermédiaire*.

On me dit que « Chante-pleure » était la façon de sonner les cloches pour les morts; cette explication ne me satisfait guère. N'aurait-il pas existé autrefois un instrument ou un mécanisme qui aurait porté ce nom?

On lit dans la Chronique de Gaufreteau :

« En cette année (1573) les jurats de Bourdeaux firent une ordonnance formelle, par laquelle ils inhibèrent aux servantes, lesquelles à Bourdeaux, on appelle *gouies* de porter des pantoufles en chaussure : on dict que cela fut ordonné en jugement contradictoyre sur la requete des marchandes et des bourgeoises, parce qu'en ce temps là la chausseure des pantoufles estoit la marque relevée des bourgeoises et des marchandes. Mais ceci est remarquable, que les dites servantes passant par la maison de ville pour aller à la fontaine ou ailleurs, si elles avoyent pantoufles, estoyent deschaussées par les sergents de la dite ville qui les guettoyent au passage... et faisoyent leurs profits desdites pantoufles en les vendant.... Comme les bourgeoises virent que le peuple se moquait d'elles pour avoir prétexté une pareille requete aux jurats, qui marquoit plus tost leur vanité que leur qualité, elles en firent cesser l'exécution et permis aux gouies et autres femmes de basse manche, de porter pantoufles si elles vouloyent et de là a prins naissance, à Bourdeaux, le proverbe qui est à la bouche du peuple, c'est-à-dire la bourgeoise et marchande, quand ils entendent sonner la Chante-pleure et fortes classes de quelque mortuaire, après avoir aprins que c'est pour le décès d'une femme, *elle portoit pantoufles,* disent-ils : c'est à dire, elle estoit riche et opulante et avoit moyen de faire bien payer les secrestains. »

(*Chroniq. bordeloise*, 7, de Gaufreteau, t. 1er, p. 176).

Me trouvant, il y a quelques jours, dans une église de Blaye, pendant que je m'entretenais avec M. le Curé, une pauvre femme est venue lui demander de faire sonner la Chante-pleure pour son défunt mari ; ainsi ce mot de Chante-pleure est encore employé dans une partie du pays de Blaye (1).

---

(1) Dans la partie de la Saintonge qui touche au Blayais, cet usage est encore maintenu ; il s'appelle *le Chant de pleurs.*— Note de M. Guérin, curé à Saint-Christophe (Charente-Inférieure).

CLOCHETEUR DES MORTS A BORDEAUX

Nos ancêtres ne cherchaient pas à éloigner d'eux le souvenir des morts comme on le fait aujourd'hui. On connaît l'usage qui existait encore au XVIe siècle à Paris et dans plusieurs villes : Un homme, vêtu d'une tunique blanche, couverte de larmes, de têtes de morts et d'ossements noirs, agitait une clochette en parcourant les rues, et demandait des prières pour les défunts en disant :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassez (1).

Après bien des recherches, j'ai trouvé qu'on avait voulu introduire cette pratique à Bordeaux. En 1612, le cardinal François de Sourdis avait accordé la permission à un pauvre cordonnier de parcourir après minuit les rues de Bordeaux, pour exercer l'office de clocheteur des morts. Mais des mauvais plaisants s'avisèrent de lui verser le contenu d'un certain vase dont on se sert la nuit. Il paraît que les jurats ne s'étaient pas opposés à cette singulière pratique des sonneries mortuaires.

---

(1) A S. Trojan, île d'Oléron, le sacristain, le soir de la Toussaint, de 7 heures à 10 heures, s'arrête devant toutes les portes; après avoir agité une clochette qui annonce son arrivée, il dit :

Chrétiens, vous qui veillez,
Priez pour les trépassés !

La porte s'ouvre. On fait au sacristain une petite offrande : c'est son casuel pour l'entretien du cimetière. — Note de M. Guérin, curé de St-Christophe.

« La Chante-pleure n'est autre chose qu'une sonnerie lugubre pour les morts, et je ne sache pas qu'on ait employé d'autres instruments que la cloche. Les cris poussés aux enterrements consistaient en des récits bruyants et lamentables entremêlés de cris traditionnels, de gestes tels qu'en inspire la douleur naïve. J'ai vu se coucher sur le cercueil pendant l'office, ou même se coucher en travers de la fosse. » — Lettre de M. P. Rambaud, curé de St-Michel de Rieufret, à M. Augier, 2 octobre 1881.

ROUES A CLOCHETTES

Abbé Bellet : Note manuscrite de la Bibliothèque.

J'ay veu en certaines églises de campagne, une roue garnie de petites cloches attachée au dessus de l'autel et a coté, laquelle on fesait tourner par une corde pour faire sonner toutes ces cloches pendant que le peuple chante à la messe ou a vepres, et quelquefois cette roue chantait un verset du pseaume alternativement avec le chœur ainsi que fait l'orgue dans nos églises.

« ... Vous m'auriez fait plaisir de me communiquer la note que vous avez trouvée sur la roue garnie de clochettes. Il y a cette roue au Tuzan. On la nommait le Gloria ou Réveillon, ou je ne sais quoi plus; car on en faisait usage à la Noël, à la messe du Jeudi Saint, du Samedi Saint et de la veille de la Pentecôte.....» (Lettre de M. Rambaud, curé de St-Michel de Rieufret, déjà citée.)

« Les anciens connaissaient certainement les cloches, les clochettes et les grelots ; mais c'est au culte chrétien qu'il faut attribuer l'invention de la cloche proprement dite en métal fondu (*campana* ou *nola*, les premières ayant été faites, dit-on, à Nole), qui fut mise en usage dès l'origine pour appeler les fidèles aux offices. En principe, la cloche était simplement agitée à bras par un moine ou un clerc qui se tenait devant la porte de l'église, ou montait à cet effet sur une plate forme élevée. Ce *tintinnabulum* ou cloche portative passa aux mains des crieurs publics, aux *clocheteurs* des trépassés, et aux sonneurs de confrérie, quand la plupart des églises eurent reçu des *campaniles* ou clochers, dans lesquels ont suspendit les cloches de paroisse qui avaient pris de jour en jour des dimensions plus grandes. (Paul Lacroix, les Arts au Moyen-âge et à la Renaissance, p. 212, édition 1869). »

(*A suivre.*)

NOTES ARCHEOLOGIQUES

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BORDEAUX DE 1863 A 1876 (1)

Par M. SANSAS

(*Suite*).

2° Cippe sans couronnement ni base. Inscription d'une bonne époque; lettres très régulières :

L. SOLIMARIO
SECVNDINO
CIVI . TREVERO
NEG . BRITAN

(A Lucius Solimarius
Secundinus,
citoyen de Trèves,
négociant breton).

Sur le côté, une ascia en relief.

3° Cippe sans couronnement ni base; lettres très régulières, mais avec des liaisons :

---

(1) Extrait du journal *le Progrès*, 1867. Voir t. IX, p. 45.

D. M. E. MEM
SANCTIAE VERE
CVNDAE D F
AN XXX SE VE
RIANVS FI. P. C..

(Aux mânes et à la mémoire,
de Sanctia Verecunda,
décédée à l'âge de 30 ans,
Severianus, son fils,
à élevé ce monument.)

Sur le côté une ascia en relief.

Dans le mot ET, le jambage vertical de la lettre E sert également à former le T. Les deux syllabes VERE sont formées de la lettre E et de la lettre R retournée, dont le jambage vertical est commun à l'E.

4° Moitié d'un très grand cippe à personnages. Hauteur, 1m 40.

Figure debout sous une arcature, tenant de la main gauche un coffret et de la droite un objet indéterminable. Une autre figure semblable devait se trouver à côté :

. . . . . M.
. . . . . .VOR
. . . . XXX
FABER

Sur le cintre :

. . . ONATRICVS.

Le sens de cette inscription ne pourrait être compris que si le hasard nous faisait retrouver l'autre moitié du monument, qui a été cassé lors de la construction du mur d'enceinte. En creusant les fondations d'une maison voisine, on a trouvé au-dessous du mur gallo-romain un mortier à piler en pierre ayant eu deux anses évidées pour le manier plus facilement.

Hauteur, 22 centimètres ; diamètre, 32 centimètres.

Maison Bondeau, rue Poitevine.

Diverses sculptures, généralement en mauvais état, ont été recueillies dans la démolition du mur qui s'étendait sous cet immeuble. Il a été possible de recueillir :

1° Une pierre portant, sculptée sur un bout, une tête à physionomie étrange, entourée de bandelettes et comme suspendue dans un trophée. La nature du travail et la forme des ornements rappellent un autre fragment de bas-relief découvert, lors de la construction d'une maison, place Rohan, appartenant à M. Fabre de Rieunègre. On y remarquait *une mitre antique*. La figure que nous venons de découvrir a un caractère oriental très prononcé.

2° Un fragment de bas-relief représentant un homme armé dans l'attitude du combat, et portant un coup terrible. Tout auprès, s'est trouvée une autre pierre sur laquelle on voyait les traces d'un homme blessé laissant tomber son épée; mais cette dernière avait été tellement mutilée pour la faire entrer dans la construction du mur romain, qu'on distinguait à peine les contours du dessin. Elle n'a pas été conservée.

3° Un fragment de frise ou de bas-relief, orné de trophées, de boucliers, et d'une tête juvénile et en bon état, étant déjà recueillis.

4° Une plaque funéraire, dont le laconisme mérite d'être remarqué :

D. VICTA M

Les lettres sont très irrégulières, d'une écriture presque cursive; — la partie supérieure du A et du M est prolongée par le haut. — Au-dessus du mot *victa* est une sorte d'ascia en forme de tau.

Maison Marly, rue d'Enfer.

Cette maison, connue anciennement sous le nom de *Taoule de Beguey* (1), et, plus tard, de maison noble de

(1) Taüle (*taoule*), maison noble.

Lansac, mérite une mention spéciale. Nous ne parlerons, pour le moment, que des monuments découverts dans la démolition du mur gallo-romain, bornant, au Midi, cet immeuble :

1° Frise, trophée d'armes :

Plusieurs fragments de frise de mêmes dimensions ont déjà été trouvés; ce sont des boucliers de diverses formes, des casques, etc., etc... La forme des armes paraît se rapporter aux combats du cirque. On a trouvé assez près de là des fragments de bas-reliefs indiquant des combats de gladiateurs et une course de chars.

2° Fragment d'une grande incription en beaux caractères, mais brisés :

. . . PORTICVM TES. . .
. . . QVE HERES PONE. . .

3° Fûts de colonnes, colonnes cannelées mesurant en hauteur :

N° 1...	1	mètre	50	centimètres.
N° 2...	1	—	»	—
N° 3...	0	—	80	—

4° Assise de colonnes accouplées et de diamètres inégaux ;

5° Chapiteau de pilastre, sculpté sur trois faces ;

6° Couronnement de cippe sans inscription ;

7° Fragment de cippe avec ascia de grande dimension ;

8° Fragment de cippe portant inscrit dans un tableau :

. . . . . .
IANVAR
AE DEF
ANNO
XXXVIII

9° Tête de cippe avec couronnement en forme d'autel. On lit dans un cartouche, sur la face principale :

ET MEMORIAE
. . . NEV. . . F . . . O
DEF ANN XXXI

Dans un autre cartouche, sur une face latérale, est représentée une *ascia*.

10° Enfin, un des dés qui servent de bases aux cippes et où se trouve l'excavation destinée à recevoir les urnes cinéraires.

Maison Lafon, rue d'Enfer et rue Poitevine.

Cette maison qui, portée sur le nouvel alignement, occupe l'emplacement de l'ancienne rue d'Enfer, vers le Midi, a fourni l'occasion de fouiller des terrains qui n'avaient pas été atteints depuis les temps les plus anciens.

La rue d'*Enfer,* qui séparait le palais de l'*Ombrière* et la *Taoule* de Béguey, avait pris, paraît-il, le nom étrange d'un cachot qui se trouvait sous une des tours du palais, et qu'on appelait l'*Enfer*, à cause, sans doute, de ses dispositions formidables (1).

Cette rue est une des plus anciennes de Bordeaux; elle se trouve citée dans des actes des treizième et quatorzième siècles.

Au-dessous du sol de la rue d'Enfer, il a été trouvé, à trois mètres environ en dedans du mur d'enceinte gallo-romain et parallèlement à ce mur, une construction en petit appareil très régulier, composée de calcaire très blanc, rejointé avec soin, sans zones de briques, et offrant une analogie complète avec celui dont l'existence a été constatée dans la propriété Beauvallon ; ce mur descen-

(1) Ce nom de rue d'Enfer ne viendrait-il pas plus tôt de sa position par rapport au Palais de l'Ombrière *infra* castrum sous le palais, comme il y avait la rue Subtus murum sous le mur, etc., de même que la rue appelée aussi d'Enfer, à Paris, était la rue via Inferior, par opposition à la via Superior ou rue Saint-Jacques? (Note de M. E. Piganeau.)

dait jusqu'au sol naturel, c'est-à-dire beaucoup plus bas que le mur d'enceinte qui a dû être construit bien longtemps après.

Au pied de ce mur, il a été trouvé quelques médailles moyen bronze du Haut-Empire, oxydées profondément par places, et dont une, ayant le revers à fleur de coin, porte *ceres augusta*. La face a pour légende IMP CAESAR VESPASIAN. COS. L'espace qui reste après ce mot étant peu considérable, cette monnaie ne peut être que du premier ou du deuxième consulat de Vespasien.

La construction dont nous venons de parler nous semble appartenir à la première période de la domination romaine à Bordeaux,

On a trouvé dans la démolition du mur de ville, comme partout, des pierres de grande dimension plus ou moins frustes. — Il a été recueilli pour le Musée :

1° Deux longues pierres, chacune en deux morceaux, appartenant à une frise de la plus forte dimension, ornée de rinceaux profondément fouillés ;

2° Une pierre décorée de grandes écailles en imbrication de forme ovale ;

3° Un cippe à inscription illisible par suite du long frottement qu'a dû éprouver la pierre, dont la face principale se trouvait mal exposée.

Après la maison Lafon, se trouvait le palais de l'Ombrière, dont la grande tour se reliait au mur de ville, ainsi que l'indique la reconnaissance des propriétés communales de 1262, dans laquelle on lit :

« De fossato castri Domini Regis dicimus quod debet » extendi in longum a muro civitatis qui conjungitur » cum *magna turre* Domini Regis usque civitatis qui » conjungitur cum turre vocata, Arbalesteria. »

Il existe encore beaucoup de vieux murs dépendant du château du Roi ou Palais de l'Ombrière, qui occupait l'angle Sud-Est de l'enceinte gallo-romaine, c'est-à-dire l'espace entre la rue d'Enfer et la place du Palais. — Dans

la construction de diverses maisons sur cet emplacement, faite à différentes époques, il a été découvert une grande quantité de débris gallo-romains, qui, malheureusement, n'ont pas été conservés en très grand nombre.

Ici se termine le détail des découvertes amenées jusqu'à ce jour par la démolition de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux, le long de la voie du Peugue.

Il reste bien encore quelques maisons à construire sur cette ligne. — Elles peuvent donner lieu à des découvertes intéressantes, mais on ne doit pas présumer qu'elles soient nombreuses.

Dans un prochain Bulletin, nous ferons connaître les autres découvertes faites à Bordeaux dans le cours de l'année 1868.

15 janvier 1869.

NOTE

SUR L'ÉGLISE DE CASTILLON

(*Réponse au Questionnaire de Baurein*)

Communiquée par M. AUGIER.

L'église est nouvellement bâtie. La première pierre fut mise par M. Amade, lors curé, au mois de juillet 1740. Elle fut bénie par le dit sieur curé, au mois de mars 1746. Elle n'a pas été encore consacrée (1).

Cette église est située de la manière la plus agréable et la plus commode ; elle est presque élevée vis-à-vis le centre d'une très jolie promenade appelée *L'éperon* : cette promenade est percée du nord au midi depuis la place publique, au devant de l'Hôtel de Ville, jusqu'au bord de la rivière de Dordogne. Ce local fut choisi par Mgr de Maniban, archevêque de Bordeaux, pendant le cours de sa visite au mois de mai 1738.

L'ancienne église, qui a été entièrement démolie depuis, était à l'extrémité de la ville vers l'est, dans la plus belle position qu'on puisse imaginer, mais le moins à la portée pour la commodité des habitants.

---

(1) M. Guinodie dit, tome III, p. 132, ... l'église ... n'était pas consacrée en 1778. L'abbé Baurein publiait ses *Variétés* en 1784. C'est donc vers 1760 ou 1770 que la présente notice avait été rédigée, on voit plus bas que l'hôpital (construit en 1779), n'était pas encore bâti, quand le curé écrivait ces lignes. (*Note du Bureau.*)

Cette église a été entreprise et bâtie, sous l'inspection de Mgr l'archevêque de Bordeaux, par le sieur Bourigon, architecte de Bordeaux. Elle coûte environ 60,000 liv. qui ont été prises par les arrérages de fonds de 20,000 liv. léguées à la vicomté de Castillon par le grand Turenne, qui en était seigneur en 1675, conformément au règlement fait par Mgr le cardinal de Bouillon et de Mgr Boucherat, chancelier de France, exécuteurs testamentaires en 1682.

La façade de cette église est composée des deux ordres dorique et ionique ; elle a 68 pieds de long. Selon les connaisseurs, elle ne répond pas à la beauté de l'intérieur.

Au devant de la porte il y a un perron de 28 pieds de long sur 12 de large ; on y monte par cinq marches.

L'intérieur de l'église est de l'ordre ionique très bien exécuté ; voici les dimensions de cette église :

La nef a 73 pieds de long partagée en cinq arceaux au-dessus desquels sont les lunettes qui vont joindre la voûte à plein cintre et qui sont d'une beauté frappante.

Sa largeur est de 28 pieds 4 pouces, sans y comprendre les piliers qui ont 6 pieds.

Elle a 42 pieds d'élévation... Les connaisseurs la trouvent trop courte; ils voudraient un arceau de plus.

Les bas côtés sont de la même longueur que la nef ; ils ont 12 pieds de large, sans y comprendre les piliers qui ont 6 pieds.

La voûte, qui est à arête, a 20 pieds d'élévation.

Le sanctuaire, dans lequel est un chœur à 14 stalles, a 34 pieds de long ; il a la même largeur que la nef, et est terminé par une voûte à pans coupés formant la moitié d'un cul-de-lampe qui est très remarqué.

Deux portes percent dans le sanctuaire, l'une à gauche, en entrant dans l'église est celle de la sacristie dans laquelle on remarque la lunette et la plate-bande au-dessus de la porte d'entrée ; l'autre, à droite, est celle du clocher.. Ce clocher est de forme carrée élevé en pierre d'environ 64 pieds et surmonté d'un dôme couvert en ardoises d'envi-

ron 20 pieds. Il y a deux cloches : la première de 7 quintaux et la seconde de 5 quintaux.

A l'extrémité de chacun des bas côtés il y a une chapelle : celle qui est à droite est dédiée au Saint Sacrement et celle qui est à gauche est dédiée à la Sainte Vierge. Les tableaux des autels sont bons. Le premier représente le Saint Sacrement avec deux anges adorateurs, le second : l'Enfant Jésus, la Sainte Vierge et Saint Joseph.

Le maître-autel est un tombeau en marbre de couleurs ; le rétable est ancien ; la sculpture est belle. Le tableau représente Jésus-Christ en croix et Saint Symphorien tenant une palme à la main. Il y a une galerie dans l'intérieur de l'église qui en fait le tour ; on y va en passant par le clocher.

Le patron de l'église est Saint Symphorien, martyr, 22 août. On y prêche l'Avent et le Carême.

On y fait un service solennel, le 27 juillet, pour M. le vicomte de Turenne, fondateur de l'église.

Il y a dans le sanctuaire, à gauche en entrant dans l'église, une table de marbre blanc portant une inscription (1).

Au dehors, sur le frontispice, sont les armes de Turenne.

A Castillon, il y a une annexe appelée Notre-Dame-de-Colles ou chapelle de Talbot. Elle est située au-delà de la petite rivière la Lidôire, du diocèse de Périgueux et dans la juridiction de Lamothe-Montravel, à une petite demi-lieue de Castillon ; il ne reste de cette chapelle qu'une partie du mur de façade, où l'on voit encore la porte d'entrée de forme cannelée et cintrée.

On va en procession à cette chapelle le jour de l'Ascension. MM. les Jurats y assistent en cérémonie ; d'après la tradition, ce serait un vœu que la ville aurait fait dans un temps de peste. On la faisait autrefois par eau ; cet usage a cessé depuis 1760.

---

(1) Voir pour cette inscription l'article postérieur consacré à l'histoire de la ville de Castillon.

Il y a des Grands Carmes fondés par Jean de Foix dans le XIIIe siècle; le couvent est très joli; leur église, d'une médiocre grandeur, n'a rien de remarquable.

Il y avait un monastère de Bénédictins fondé par Oliverius, vicomte de Castillon, vers 1060, Goscelin étant archevêque de Bordeaux, Raymond, archiprêtre, curé de Castillon; Hugues, curé de Saint-Magne.

Cet Oliverius fit venir quatre moines de l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur, en faveur de laquelle il fit cet établissement.

Il y a un hôpital fondé par le grand Turenne; Mgr le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Bordeaux, a la procuration de Mgr le duc de Bouillon pour le faire bâtir, n'y ayant point de maison pour y recevoir les pauvres.

DOCUMENTS

FOURNIS PAR M. AUGIER

(*Suite*).

Notes sur la Paroisse Notre-Dame de la Rivière

(arrondissement de Libourne).

La Rivière est une petite commune d'environ 600 habitants. Le bourg se compose d'un petit nombre de maisons le long de la route de Saint-André-de-Cubzac à Libourne.

L'église est sous l'invocation de Notre-Dame; elle a été reconstruite entièrement depuis quelques années.

Selon la tradition, la primitive église aurait été fondée par l'empereur Charlemagne. Rien ne s'oppose, selon moi, à cette légende populaire. On sait que Charlemagne a habité le château de Fronsac, qui n'est éloigné que de quatre kilomètres de La Rivière. A cette époque reculée, à l'endroit où se trouve l'église, il pouvait y avoir des restes importants d'une riche habitation romaine, d'après les indices que je vais indiquer suivant le récit et la lettre que je tiens de l'extrême obligeance de M. l'abbé Jollit, curé de La Rivière.

Le chœur de l'ancienne église passait pour être le monument le plus ancien de toute la contrée (1); il était voûté en

---

(1) Guinodie, écrivant son histoire de l'arrondissement de Libourne en 1845, par conséquent avant sa reconstruction, attribue l'église de La Rivière au

plein cintre, et les murs très épais étaient formés au moyen de petites pierres. La nef ne remontait qu'au XVIIe siècle. Il y avait dans l'église un groupe sculpté en pierre, une *Pieta* ou Notre-Dame des Douleurs, de la hauteur d'environ 1^m 20. La Sainte Vierge était représentée tenant le corps inanimé de son Divin Fils sur ses genoux; d'un côté était placé un seigneur et de l'autre, une châtelaine, tous les deux à genoux ayant les mains jointes. Ces deux personnages étaient, dit-on, Gaston de l'Isle baron et seigneur de La Rivière et son épouse (1).

Ces trois statues sont aujourd'hui dans la chapelle du château de La Rivière, appartenant à M. Fumel (2).

Il a été trouvé dans le cimetière, en reconstruisant l'église, un cercueil de pierre; le côté de la tête était arrondi, parmi les ossements, se trouvait un fer de lance. Ce cercueil était accompagné de deux autres également en pierre; ce qui a paru surprenant, c'est que dans l'un, on a reconnu un tibia de cheval et dans l'autre une tête de chien. Les trois crânes avaient les mâchoires intactes, les dents d'une grande blancheur.

XIe siècle. Croisées étroites s'évasant à l'intérieur, porte à plein cintre formée de trois arcades en retraite, retombant sur de grêles colonnettes circulaires; chapiteaux, tailloirs et archivolte autrefois chargés de sculptures, l'archivolte supérieure ayant seule conservé des dents de scie et des pointes de diamants, etc., etc.

L'église n'avait point de clocher, le mur séparant le sanctuaire de la nef supportait un pignon à deux couvertures cintrées, terminé par trois gables surmontés d'une croix grecque; analogie avec l'église de Lalande de Libourne. Dans une de ces ouvertures était la cloche qui fut refondue en 1842, et qui n'était pas remplacée à l'époque où Guinodie écrivait sa notice. Au mur droit du chevet était adossée la maison curiale. (V. Guinodie, *Hist. de Libourne et des villes de son arrondissement*, édit. 1845, p. 220.

(1) Selon M. Guinodie, ils vivaient en 1260. *Hist. de Libourne.*

(2) La chapelle ainsi que le château de La Rivière avaient été reconstruits en partie au XVe siècle. Depuis peu d'années, le château et la chapelle ont été restaurés à grands frais. Malheureusement on a cherché à donner à tout l'ensemble un cachet roman; c'est un contraste des plus choquants pour les rares curieux qui sont admis à le visiter.

On a trouvé aussi sous le pavé de l'église, une grande quantité de tombes en pierre et un seul cercueil en bois qui contenait le corps d'un enfant qui avait encore une partie de sa chevelure. Dans la démolition du mur nord de l'église, on en a remarqué la grande solidité; les pierres étaient de petite dimension et noyées dans le ciment. Un conduit formé par de larges briques, s'enchevêtrant les unes dans les autres, a été mis à découvert; on a aussi rencontré des fragments de mosaïques et de dallages. Le conduit se poursuit, m'a-t-on dit, jusqu'à environ deux kilomètres; il était destiné à amener les eaux d'une petite source très limpide qui se trouve sur la côte, en allant à Saint-Aignan et que j'ai visitée.

Une médaille d'Antonin le pieux a été aussi trouvée, en faisant les fouilles. Cette médaille ou monnaie est un grand bronze; sur la face, tête couronnée de laurier avec l'inscription : *Antoninus Aug. Pius P. P.* (Pater Patriæ) *Trib. P. XXIII* (tribunitia potestate 231); sur le revers, une femme debout (la Liberté), un autel d'un côté et un enfant de l'autre, avec l'inscription : *Pietatis coss. IIII.* On sait que cet empereur a régné de l'an 138 à 161.

Tous ces indices sont suffisants pour montrer qu'en ce lieu existait, comme je l'ai dit, une riche habitation, peut-

---

Guinodie cite encore p. 221, ouvrage cité, une note extraite du Catalogue des rôles gascons par laquelle on voit qu'un seigneur Airin Alberd chevalier avait droit de haute et basse justice sur la paroisse : *De ratificatione pro Airino Alberd, milite, de alto et basso justiciatu in parrochia Sanctæ Mariæ Virginis de la Rivière de Fronsac. Data apud Westminster 30 martii 1354.*

Cet Airin Alberd dut recevoir alors du roi d'Angleterre les terres confisquées sur la famille de Gaston de l'Isle, premier seigneur connu, laquelle famille put les recouvrer plus tard, puisqu'en 1520 un François Mortemer assistait à la rédaction des Coutumes de Bordeaux, comme curateur des héritiers d'un Gaillard de l'Isle.

En 1769 le comte de Saujon, chef d'escadre, avait acquis la baronnie de la Rivière, qui resta à son gendre le marquis de Boufflers jusqu'à la Révolution. (Voir Guinodie, etc., p. 221.)

être même un temple, que l'empereur Charlemagne a voulu consacrer à la Sainte Vierge, en lui dédiant une église en son honneur. Une chose qu'il est digne d'observer et de signaler, c'est que un grand nombre d'églises dans notre contrée, ont été élevées sur des ruines romaines.

STATUE DE NOTRE-DAME DE LA RIVIÈRE

On remarque au fond de l'abside de la nouvelle église de La Rivière, une statue de la Sainte Vierge de 0m 93 de haut en albâtre polychromé. La Vierge Mère porte sur le bras gauche son divin Enfant; la main droite tient une tige de fleurs ou un sceptre dont la partie supérieure est brisée.

Le pli de ses vêtements ainsi que la couronne indique le xve siècle. L'Enfant Jésus a la tête nue avec le nymbe crucifère; il tient dans la main gauche le globe terrestre, le bras droit démesurément long est tendu vers le cou de sa mère. Ce geste gracieux semble dire, au peuple vers lequel son regard est tourné : Aimez-la comme moi.

Cette vénérable statue, objet d'une dévotion spéciale, était autrefois placée à l'angle sud-est de l'extrémité du domaine seigneurial, sur le bord de la Dordogne, au lieu dit *Caussard*. Les nautonniers ne manquaient jamais, en passant devant la sainte image, d'implorer son assistance. On sait combien cet endroit est dangereux (1).

(1) Saint-Pardon, passage fameux par d'anciens malheurs arrivés à un grand nombre de personnes qui s'étaient noyées en traversant la Dordogne;

Il était d'usage en temps de sécheresse, d'y aller en procession pour demander la pluie et de tremper la hampe de la bannière dans l'eau du fossé qui se trouvait près de la statue. On ignore l'époque à laquelle elle fut transportée à l'église paroissiale.

Les statues et bas-reliefs en albâtre, de l'époque du XIVe et XVe siècle, ne sont pas rares dans notre région, il appartient à notre Société de les signaler et de les décrire afin, par ce moyen, de les préserver de l'oubli et du vandalisme.

ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA RIVIÈRE

Procès-verbal de visite en 1691.

Aujourd'hui 3e novembre 1691 nous Thomas Gachet Commissaire député par Mgr Ie et Rme Louis d'Anglure de Bourlemon Archevêque de Bourdeaux etc. Nous serions transportés en compagnie de maistre Anthoine Pillot prestre et Curé de l'Isle de Carney secretain par nous prins d'office dans la paroisse de N. D. de la Rivière en Fronsadois. Nous estant presentés à la porte de la dite église, nous aurions estés receus par maistre Jean Rideau, vicaire forain Curé dudit lieu et aurions après avoir célébré la Sainte Messe, 1° procédé par la visite du St Sacrement lequel aurions trouvé dans une Custode en bon état et

---

on y est surpris souvent, par certains coups de vents d'ouest et nord-ouest qui donnant sans obstacle sur ce lieu découvert, et quelquefois avec une impétuosité aussi prompte qu'inattendue, sont très propres à occasionner des naufrages. C'est probablement pourquoi d'anciens titres gascons appellent le lieu de Saint-Pardon, tantôt *Sens Perdons* (sans pardons), tantôt *Sén Pardouæ*, nous sommes perdus.

Souffrain, *Hist. de Libourne*, t. I, p. 48.— Guinodie, t. III, p. 374, *Hist. de Libourne*, ne trouve pas *fort juste* cette étymologie, laquelle vient plutôt de la corruption du mot Pardulphus, Saint-Pardulphe patron de la paroisse, dont on a fait Saint-Pardon.

(*Note du Bureau.*)

avons donné la bénédiction, avons visité les vases Sacrés et le Tabernacle qui sont en bon estat : avons visité ensuite le Grand Autel qui est dédié à Nostre-Dame, lequel autel a esté consacré l'avons trouvé garny de trois nappes d'un devant d'autel et d'un *Te igitur,* de quatre chandeliers, d'une Croix et d'une autre Croix d'argent au Costé de l'Evangile servant à faire les processions, le tout en bon estat. Aurions ensuite visité l'autel St Laurent qui est aussi consacré, garny d'un devant d'autel, de deux chandeliers etc. Avons ensuite visité l'autel St Blaise garny d'une pierre sacrée, de deux chandeliers etc... Une figure de Nostre Dame est au dessus de l'autel. Les fonts baptismaux sont entourés d'une balustrade et en bon estat.

Avons visité la Sacristie ou nous avons trouvé sept Chasubles trois neuves et les autres demyes usées, trois aubes, deux missels, des Corporeaux et autres ornements suffisament. Nous estant informés s'il y avoit quelqu'un qui eust droit de Sépulture et de banc on nous a répondu que personne n'avoit droit de banc que le Seigneur justicier et pour ce qui est du droit de Sépulture il nous a esté répondu que la famille des Peyches et des Musants avoit droit de Sépulture. On nous a asseuré que M. le Curé faisoit le cathéchisme, qu'il y avoit environ 150 Communiants, qu'il n'y avoit point de nouveaux convertis, ny de maistre d'eschole. Il y a une frerie du St Sacrement. Avons trouvé le Cimetière entouré de murailles et en bon estat.

Après l'examen des comptes de la fabrique, la mesme Commission s'est transportée au Chateau de La Rivière pour la visite de la chapelle.

Nous aurions requis que la porte de ladite Chapelle nous feust ouverte, ce qui a esté faict par le S^eur^ dudit lieu, ou estant entrés nous aurions procédé à la visite de ladite Chapelle, aurions visité l'autel que nous avons trouvé garny d'une pierre Sacrée, de trois nappes d'un devant d'autel, de quatre chandeliers d'argent, d'un *Te Igitur* et

la garniture, le tout en bon estat aussi, que le Calice et la patène. Nous aurions trouvé deux aubes, un Cordon deux Chasubles fort honnestes suffisament des Corporeaux. Il nous auroit esté représenté par le Seigneur dudit lieu que l'an 1480 le dernier du mois de novembre, il auroit esté fait un légat par noble homme Jean de l'Isle Seigneur dudit lieu d'une pièce de terre située dans la paroisse de St Aignan proche l'église aux conditions que le Curé dudit St Aignan seroit obligé d'aller célébrer deux grandes messes dans la Chapelle dudit chateau; a sçavoir le jour et feste de l'Assomption de N. D. et le jour de Ste Catherine, et cela confirmé par jugement du présidiat de Guienne dans l'année 1589, le 4 d'aoust, ledit jugement signé Dufaut, comme aussi il nous a esté representé par ledit Seigneur une transaction du 5 de juillet 1526 signée de Castaigna notaire roial par laquelle ledit sieur Curé est obligé de dire ou faire dire une messe basse dans ladite Chapelle chacun jour de lundy pour chacun, ou aperpetuité et il nous a esté dit par M. le Curé, dudit lieu que luy et ses devanciers auront accoustumé d'aller célébrer le lendemain de la Pentecoste et le lendemain Nouel et le jour de St Marc en faisant la procession, là ou tous les paroissiens assistent les susdits et avons signé

De Campet de Saujon,— le Seigneur du Chateau, Gachet prestre et commissaire, Pillot secretaire.

1715. *Etat des demandes qui seront faites et des articles qui doivent estre examinés lors de la visite de la paroisse de Notre Dame de la Rivière.*

Art. 1. Le mandement a été publié le dimanche après sa réception, et ensuite affiché à la porte de l'église le 24 avril.

Art. 2. Il n'y a point d'ordonnances rendues dans les dernières visites.

Art. 3. Il y a un tabernacle de bois cerisier, il est doré et vernis en dedans d'une couleur rouge. Il ferme à clef. Il n'est point couvert de pavillon mais couvert du rideau d'indienne qui sert à l'autel.

Art. 4. Le St-Sacrement est toujours conservé en réserve dans le tabernacle, il n'y a point de lampe qui brule jour et nuit, la fabrique n'etant point assez riche pour son entretien. On porte le St-Sacrement aux malades du lieu avec le ciboire et un dais. Si le malade est éloigné, avec une boëte et une seule particule. Cette boëte se lie dans une bourse blanche avec des cordons pour la suspendre.

Art. 5. Il y a un ciboire d'argent, la coupe est dorée en dedans, il est couvert d'un voile. Il y a au-dessus un corporal bien net.

Art. 6. Il y a un soleil pour exposer le St-Sacrement; il est d'argent.

Art. 7. Il y a une boëte d'argent pour porter le St-Sacrement.

Art. 8. Les fonts baptismaux sont situés à l'entrée de l'église du coté de l'Evangile, ils sont d'une forme ronde taillés dans une pierre dure avec une piscine au fond; ils ferment à clef; il y a une image qui represente le bapteme de J. C. par St Jean; il y a une cuvette d'étain pour tenir l'eau baptismale.

Art. 9. Il y a des boëtes d'étain pour tenir les saintes huiles. On a soin de les renouveller tous les ans. Les Saintes huiles anciennes sont brulées dans la lampe.

Art. 10. Il n'y a point de reliques.

Art. 11. Le maitre autel est dédié à Notre Dame; il y a une pierre sacrée en bon état. Le tableau représente l'Assomption de la Vierge. Le rétable est doré. Il n'y a point de rideau violet pour le carême; un seul rideau d'indienne couvre tout l'autel.

Art. 12. Le sanctuaire est séparé de la nef par une balustrade pour donner la communion.

Art. 13. Le chœur est séparé de la nef par un arceau et

la voûte est plus haute que celle de la nef. Les fenêtres donnent assez de jour, celles du sanctuaire et du chœur sont vitrées. Le pavé, les murs et le toit sont en assez bon état. Il n'y a point de pupitre pour le chant,

Art. 14. Il y a une sacristie située du côté de l'épître. Ses murs sont en bon état.

Art. 15. Il y a six chasubles, six dalmatiques, une chappe, un devant d'autel de cuir doré peint de différentes couleurs et l'image de la vierge, au milieu une écharpe pour donner la bénédiction, un dais et un drap mortuaire.

Art. 16. Il y a 20 nappes d'autel, 2 aubes, un cordon, etc.

Art. 17. Le calice et sa patène sont en argent et dorés en dedans.

Art. 19. Il n'y a qu'une seule croix qui est d'argent, son manche est de bois; elle sert pour les enterrements. Il n'y a point de bannière. Il y a 12 chandeliers, 8 de fonte et 4 d'étain, un encensoir, sa navette, une lanterne pour porter la lumière devant le St-Sacrement, une clochette, un chandelier triangulaire en bois pour la semaine sainte, un chandelier pour le cierge pascal, une représentation pour l'absoute des morts.

Art. 20. Il y a un missel et cahier pour la messe des morts, un graduel, un antiphonaire, un processional.

Art. 21. Il y a des registres pour les baptemes, mariages et mortuaires en bon état depuis l'an 1692, mais ceux de 1621 qui sont les plus anciens que j'ay trouvé sont en très mauvais état; il n'est pas douteux qu'il en manque, mais je ne scay aucun moyen pour les retrouver.

Art. 22. L'église est bâtie partie en pierres de taille, partie en ribots, sa longueur est de 50 pieds, sa largeur et sa hauteur de 20; elle est toute voûtée. Le toit est en bon état; elle est pavée de carreaux, les murailles sont bonnes, blanches en dedans.

Art. 23. L'église a été consacrée le 22 avril jour des Saints Soter et St Caius. La dédicace est renvoyée au

jour le plus proche. La patronne de l'église est Notre Dame; on la célèbre la fête de l'Assomption.

Art. 24. Il n'y a point de bancs qui incommodent le service. Il y a des sépultures appartenant à la famille des Peychers. On a soin de les tenir en bon état.

Art. 25. Il y a un seul autel dédié a la S^te^ vierge.

Art. 26. Il n'y a point de confrairies.

Art. 27. Il y a une chaire ; elle est du coté de l'évangile.

Art. 28. Il n'y a qu'un confessional à trois places.

Art. 29. Il n'y a ni peintures ny statues indécentes. Il y a des ceintures funèbres dedans et à l'extérieur avec des armoiries.

Art. 30. Il y a un grand bénitier à la porte de l'église.

Art. 31. Il y a un clocher sur le pignon de l'église, exposé à tous les vents. Il y a deux cloches qui s'entendent dans toute la paroisse.

Art. 32. Le cimetiere est près de l'église entouré de murailles sans être fermé à clef. Il y a une grande croix de pierre au milieu, il n'y a point de place séparée pour les enfants baptisés. Il y a un terrain séparé et non béni pour les enfants sans baptême.

Art. 33. L'œuvre a 12 livres de revenu fixe, 12 ou 15 de casuel, elle n'a pas de dettes.

Art. 34. L'ouvrier est le même depuis six ou sept ans.

Art. 35. Il y a six bassins pour les quêtes qui se font après la post-communion, l'argent se met dans le coffre.

Art. 36. Il n'y a point de legs pies.

Art. 37. Il n'y a ny obits ny messes fondées en titre de bénéfices.

Art. 38. Il n'y a pas de chapelles fondées en titre de bénéfices.

Art. 39. Il n'y a ny prieurés simples ny autre espece de bénéfices.

Art. 40. Il n'y a pas d'archives d'église ny titres ni papiers.

Art. 41. Il n'y a point d'annexe ny succursale.

Art. 42. Il n'y a point de chapelles rurales.

Art. 43. Il y a une chapelle domestique appartenant à M. de Saujon. Elle est située dans son chateau sans être haute dessus ou dessous. Elle est bien bâtie et ornée avec décence. Je suis d'obligation d'y dire la messe la seconde fête de Noël, le jour de St Marc et la seconde fête de Pentecote. Il y a une permission, on n'y administre point les sacrements, elle n'est ny fondée ny dotée.

Art. 44. Il n'y a point de pelerinage ny indulgence, ny vous a reforme.

Art. 45. Tout l'office consiste en la messe et les vêpres les dimanches et fêtes. On donne la bénédiction à toutes les fêtes N. D. et dans l'octave du St Sacrement.

Art. 46. Les instructions se font souvent principalement l'Avent et le Carême.

Art. 47. Il n'y a que les processions ordinaires qui se font avec dévotion.

Art. 48. Il n'y a point de missions.

Art. 49. Il n'y a aucune espèce de société.

Art. 50. Il n'y a point de pauvres dans la paroisse ny aumone fixe.

Art. 51. Personne ne quête dans la paroisse sans avoir obtenu.

Art. 52. La cure est rectorie : elle est de la nomination de Monseigneur l'Archeveque ; le revenu en est de 1500 l. Il consiste en blé et vin, la dixme se paye au trèse sans contestation. La cure paye 72 livres à Mgr pour ses cartiers et 42 livres dix sols au Roy pour les décimes. Il n'y a point de casuel ny vicaire, ni matutinier. C'est le seul bénéfice que possède le curé. Elle est de l'archiprétré de Fronsac, 2e congregation

Art. 53. Il n'y a point de contestations pour les limites de la paroisse. Elle confronte du levant à St-Michel, du midy à La Rivière de Dordogne, du couchant à St-Germain, du nord à St-Aignan, elle a 5 quarts de lieue d'étendue.

Art. 54. Il n'y a à proprement parler aucun lieu principal ; il y a huit villages Leyraude, Tressac, Le maréchal Peyches Pey, Maroix, les Bellives, Micout, 30 maisons, 6 métairies séparées. Le tout forme le nombre de 60 feux. Les paroissiens sont assidus à assister à la messe de paroisse les dimanches et fêtes.

Art. 55. Il y a 216 communians.

Art. 56. Il n'y a point de nouveaux catholiques.

Art. 57. Il n'y a pas de maitre d'école.

Art. 58. Il y a une sage femme reçue par mon prédécesseur, elle est instruite et ne baptise point sans nécessité.

Art. 59. Le seigneur temporel est M. Saujon de Campet baron. Son juge est M. Pelusset notaire royal demeurant à Villegouge.

Art. 60. Il n'y a point de prison.

Art. 61. Il n'y a ni notaire ni greffier.

Art. 62. Il n'y a ni médecin ni chirurgiens ni apothicaire.

Art. 63. Il n'y a point de commanderie.

Art. 64.....

Art. 65. Il n'y a point d'hopitaux.

Art. 66. Il n'y a point de pauvres.

Art. 67. Je ne connois point de pecheurs publics; il ny a ny superstition ny scandales etc. Personne ne fréquente les cabarets pendant les offices; on ne danse point; il ny a ni foires ni marchés.

Art. 68. Il y a une maison presbiterale contigue à l'église, elle consiste en deux chambres, une cuisine, cave et chay tout en bon état, le curé y loge.

Art. 69. Le curé se nomme Emmanuel Bodet, agé de 33 ans né a Libourne, diocèse de B^x^. Il a étudié au collège des jesuites et pris ses grades à l'Université, s'est disposé aux ordres dans le seminaire de St Seurin de B^x^ ou il a demeuré deux ans. Il a trois domestiques, une servante et deux valets. Il a le rituel, les ordonnances synodales, le cathéchisme du diocèse et plusieurs autres livres necessai-

res à son état. Il est assidu aux conférences autant qu'il peut.

Art. 70. Il n'y a d'autre pretre que le curé.

Traditions et dévotions populaires dans la Gironde.

Une bien singulière et curieuse pratique religieuse était en usage autrefois, dans le diocèse de Bordeaux. Elle consistait à faire passer les malades, principalement les enfants, par un trou pratiqué au fond de l'abside des églises dédiées à Saint Michel dans lesquelles se trouvait un autel érigé en son honneur. Ce trou portait le nom de *Verrine* ou *Veyrine*, mot patois qui signifie ouverture pour y voir, lucarne, trou informe, excavation naturelle où passe la lumière.

Le culte et la dévotion à l'archange Saint Michel ont toujours été très populaires dans notre contrée ; on trouve un grand nombre d'églises érigées en son honneur : Plusieurs sont fréquentées par de nombreux pèlerins, quoique la cérémonie du passage ait été abolie, à cause des abus et même des superstitions auxquelles elle pouvait donner lieu. Très enracinée parmi le peuple, surtout chez les Landais, elle existait encore au commencement du siècle. On lit le passage suivant dans un mémoire intitulé *Recherches sur les mœurs des habitants des Landes de Bordeaux,* par M. de Cayla, imprimé en 1809, dans les Mémoires de l'Académie Celtique, tome VI : « Je ne laisserai point à » l'écart une observation que je fis en visitant quelques » églises ; je remarquai des ouvertures étroites pratiquées » dans l'épaisseur d'un des piliers ; j'appris que c'était des » espèces de filières appelées *Veyrines,* par où l'on faisait » passer les personnes attaquées de douleurs de rhuma- » tisme ou paralysées, pour les guérir ou du moins pour » les soulager dans leurs souffrances. On faisait faire

» d'abord au malade, neuf fois le tour du pilier, en récitant » quelques prières ; il passait ensuite, la tête la première, » dans l'ouverture, puis on le poussait par les pieds. » Malheur à celui dont l'embonpoint obstruait le passage ; » ce n'était point sans peine qu'on l'en arrachait. Il arri- » vait souvent que des scènes qui devaient être très sérieu- » ses finissaient par être risibles. »

Le but que je me suis proposé est celui de faire connaître les églises ou chapelles dans lesquelles cette dévotion extraordinaire était en usage, en y rattachant tous les souvenirs historiques et archéologiques que j'ai pu recueillir. Plusieurs saints ou saintes étaient l'objet de dévotions ou pratiques bizarres que le clergé a fait disparaître parmi le peuple des campagnes et sur lesquelles j'ai fait des recherches.

ÉGLISES OU EXISTAIT LA DÉVOTION OU PASSAGE DU TROU MIRACULEUX

Saint-Michel-la-Rivière (*Sanctus Michæl de Ripeyra*), de l'Archiprêtré de Fronsac, ancien prieuré, cure dépendant de l'abbaye de Guîtres, uni avant 1660 au Noviciat des Jésuites de Bordeaux. Le revenu de ce prieuré devait être assez considérable, puisque en 1576, le prieur vendit au profit du Roi, pour 156 fr. de ses biens. (Guinodie, *Hist. de Libourne*, t. III, p. 221.)

L'église primitive remonte à l'époque romane; elle ne se composait que d'une simple nef mesurant 20m65 de long sur 5m30 de large, terminée par une abside semi-circulaire. La nef ne paraît pas avoir jamais été voûtée; elle était éclairée par de petites fenêtres aujourd'hui bouchées, ainsi que l'ancien portail qui s'ouvrait au sud. L'extérieur de l'abside est orné d'arcatures avec une seule ouverture au milieu, pour éclairer l'intérieur. Des colonnes séparant les arcatures supportent l'entablement orné de modillons. On y remarque aucun détail de sculptures, à l'exception des dents de scie et de quelques torsades, aux bases des colonnes. L'intérieur de l'abside a été dénaturé par les

réparations exécutées en 1844. Un clocher carré, percé de trois ouvertures sur les quatre faces, s'élève entre la nef et le chœur. Sur la façade, on a élevé un nouveau clocher, en 1867.

En 1745, l'église fut agrandie par l'addition de deux collatéraux. Vers la même époque, la disposition du sanctuaire fut modifiée; pour éclairer l'autel on ouvrit deux œils-de-bœuf sur les côtés de la coupole. L'autel était composé d'un rétable en bois doré avec des pilastres et un tableau représentant Saint Michel terrassant le démon (actuellement cet autel est placé dans la chapelle de Saint Jean-Baptiste). Deux portes latérales étaient ménagées. dans la boiserie, pour faciliter la cérémonie du passage du trou miraculeux qui devait être le prolongement de la fenêtre centrale, comme semble l'indiquer un gond fixé à l'extérieur de l'ouverture de la fenêtre. Il devait y avoir un escalier, pour en faciliter l'accès; l'ouverture devait se trouver à environ 3 mètres du sol extérieur. L'autel de la Sainte Vierge, avec son rétable à colonnes torses ornées de pampres de vigne, ses trois statues en bois doré, de la Sainte Vierge, de Sainte Anne et de Sainte Catherine sont également de la même époque. On raconte qu'elles ont été préservées du vandalisme révolutionnaire, par un plaisant stratagème : Le sacristain, avant l'arrivée des iconoclastes, avait arrosé d'eau la figure de la Sainte Vierge, il leur fit observer, au moment qu'ils allaient monter sur l'autel, pour la descendre, que la statue répandait des larmes, ce qui fut cause qu'ils abandonnèrent leur criminel dessein. La table de communion, en fer forgé, allait être aussi enlevée; le serrurier de la paroisse, chargé de la desceller, avait eu l'ingénieuse idée de tremper fortement ses outils; au fur à mesure qu'il travaillait, ses ciseaux se brisaient : il dut renoncer à la tâche qu'il était forcé d'exécuter contre sa volonté. Depuis lors, les habitants ont toujours conservé le plus honorable souvenir de ces deux intrépides concitoyens.

Dans la sacristie, on conserve un petit ustensile du siècle dernier : c'est une crécelle dont on se sert pour remplacer la cloche, le jeudi et vendredi de la Semaine Sainte. Elle est composée d'un ais auquel on a adapté deux poignées de fer mobiles que l'on fait mouvoir, en agitant la planchette.

Le bénitier en pierre, orné d'une tête d'ange et de trois coquilles, porte la date de 1612. On lit également sur la croix du cimetière, la date de 1621 ; on y remarque aussi des coquilles. En faisant les fouilles du mur du cimetière, en 1884, on a trouvé les débris d'un christ en pierre qui ont été laissés dans l'intérieur de ce mur. J'ai trouvé moi-même, un denier d'argent de Philippe VI, dans la terre du cimetière. Le presbytère est une assez jolie construction ; il est formé d'un seul corps de bâtiment avec ses dépendances, un beau perron avec grille en fer forgé ; dans le jardin une belle terrasse avec balustres en pierre ; la date 1770 se lit sur le linteau d'une porte. Les registres paroissiaux commencent en 1600, sont en partie incomplets, illisibles et en mauvais état jusqu'en 1708. Sur le registre de 1758 à 1773, on lit la note suivante : « Mon-» sieur Augustin Dervillé, est mort le 13 août 1758 je luy ay » succédé et j'ay commencé à me servir du présent regis-» tre dès mon arrivée en cette paroisse, je n'ay point » trouvé le double dont se servait mon prédécesseur, ce » qui est une perte considérable parceque la *seureté* des » familles est fondée sur nos registres. Ce qui doit reveiller » le zèle et l'attention des pasteurs, pour l'ordre, la neteté » et la conservation de ces livres. » Signé Serres, curé de Saint-Michel-la-Rivière.

Les registres tenus par ce curé, qui savait si bien apprécier l'importance de son ministère, sont d'une belle écriture et dans un très bon état de conservation. On sait que François Ier ordonna en 1539, aux curés, d'enregistrer les naissances. En 1579 Henri III prescrivit l'enregistrement des mariages et des décès. En 1736, une ordonnance du

roi prescrivit que les registres fussent paraphés, numérotés par le Parlement, et que, tenus en double, un exemplaire en fut remis au greffe du tribunal de Guienne. Les lois des 20 septembre 1792 et 28 pluviôse an 8 confièrent aux municipalités la rédaction et la garde de l'état civil. La Société française d'Archéologie a recommandé aux archéologues de ne pas négliger de faire des recherches dans les registres paroissiaux, en ayant soin de noter ce qui peut intéresser l'histoire locale du pays.

Dans un procès verbal de visite fait en 1755 par Mgr d'Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, à l'église de Saint-Michel-la-Rivière et dont il n'existe qu'un fragment aux Archives diocésaines, on trouve ces quelques détails... que les enfants sont passablement instruits —, que la lampe entretenue par la fabrique ne brûle que les dimanches et fêtes; — qu'il y a une croix de procession en argent avec le manche en bois; — une bannière de damas blanc représentant d'un côté Saint Michel et de l'autre Saint Jean-Baptiste.

Au XVIIe siècle, le nombre de ceux qui allaient à Saint-Michel, pour être passés par la *Veyrine,* devait être considérable. J'ai pu observer que, sans plusieurs couches de badigeon, les murs latéraux du côté de l'Evangile sont entièrement noircis par l'énorme quantité de cierges que l'on y faisait brûler, après chaque visite des malades. On conserve encore un grand coffre-fort destiné à recevoir le linge, la cire et autres objets offerts pour le service de l'église. Plusieurs abus s'étant glissés au sujet de cette pratique de dévotion, le cardinal de Sourdis, sur la requête de M. Vitalis, curé de Saint-Michel, fit le règlement suivant dont l'original se trouve aux Archives départementales, série G, registre 13. « Pour faire cesser et oster » désormais tous désordres en lad^te église, à raison du » passage par led^t trou, nous défendons à tout autre per- » sonnes de quelque qualité et condition quelles soient, de » s'ingérer cy après et avant sçavoir à passer les malades

» par le dit trou et ce sur peine d'excommunication. Vou-
» lons à cet effet que notre présente prohibition soit publiée
» au prosne des eglises circonvoisines et ailleurs au besoin,
» sera toutefois a ce que les malades ne soient privés de
» leurs dévotions et du fruict de leurs espérances. Ordon-
» nons qu'ils seront passés par les ouvriers de lad^te^ église
» ou autres personnes que lesd^ts^ ouvriers commetrons sans
» pouvoir exiger aucune chose a raison ainsi prendre et
» recevoir seulement de ce qui sera librement offert par
» les malades ou par ceux qui les assistent ce que nous
» voulons estre distribue par tiers a sçavoir une partie
» pour le curé de lad^te^ eglise, la seconde pour l'eglise dont
» lesd^ts^ ouvriers tiendront compte et la troisième pour la
» peine desd^ts^ ouvriers ou de ceux qu'ils commettront a
» cet effect. Fait a Bordeaux le 30 aoust 1628. »

En 1675, des contestations s'étant élevées entre le curé et le fabriqueur de cette église, au sujet de leurs droits réciproques, Mgr Henri de Béthune fit une nouvelle ordonnance dans laquelle on trouve plusieurs détails sur la pratique de cette dévotion. La pièce originale est conservée aux Archives diocésaines : « Henry par la grace de
» Dieu etc... sur la requête à nous présentée par Mre Fran-
» çois Chasseing p^tre^ curé de St Michel-la-Rivière en Fron-
» sadais de nostre dioceze, par laquelle il nous exposoit
» qu'il y a une *Verrine* dans son église par dévotion à
» St Michel à y porter les malades pour y passer et qu'a
» cette *ocasion* il s'y fait des aumosnes et offrandes par les
» personnes devotes soit d'argent, de cire, de linge et
» autres choses, toutes lesquelles devoyent estre partagées
» entre ledit curé et lad^te^ paroisse par les ouvriers de ladite
» eglise, au préjudice de quoy le nommé Arnaud Dieu
» a présent fabriqueur a entrepris de prendre toutes les
» offrandes sans en faire part au curé ce qui n'est pas juste
» et raisonnable nous suppliant de donner règlement
» la-dessus afin qu'il n'arrive aucun scandale et que le
» peuple soit édifié..... A ces causes nous après avoir ouy

» Arnaud Dieu fabriqueur de lad^te^ église assisté de Peychés
» son procureur qui a déclaré qu'il ne contestait pas la
» moytié de toutes sortes d'offrandes aud^t^ curé pour les
» jours de fêtes de St Michel de St Jean Baptiste et Ste Quit-
» terie, mais que pour tous les autres jours de l'année led^t^
» fabriqueur fournissoit deux hommes pour passer les
» malades et qu'en cette considération le curé ne fournis-
» soit rien il recevoit toutes les offrandes au nom dudit
» fabriqueur, ouy ledit curé, avons ordonné et ordonnons
» que led^t^ sieur curé et ouvriers partageront toutes les
» offrandes soit en argent, linge, bougie, cire et autres
» espèces et ordonnons que led^t^ sieur curé sera tenu de
» fournir de sa part un homme qu'il payera et les ouvriers
» ne seront tenus que d'en fournir un autre aux despends
» de lad^te^ fabrique. Donné en congrégation le 14 juin 1675.

« † Henry arch. de Bord^x^. »

Après le rétablissement du culte en France, l'église de Saint-Michel-la-Rivière ne fut plus qu'une annexe de Fronsac (1). Elle a été érigée en paroisse en 1842 et desservie par un curé. La dévotion envers Saint Michel s'y est toujours maintenue. On y amène les enfants atteints d'une maladie que l'on nomme le *mal bleu*. On y vient surtout des environs de Coutras et de la Saintonge. La dévotion consiste à faire lire les évangiles, à brûler des cierges et dire des messes. Il y a quelques années, une bizarre pratique était encore en usage ; on faisait faire, en récitant des prières,

(1) A Larrivau, dit Guinodie, ouvrage cité, p. 225, il y avait une chapelle ou église qui fut celle de la paroisse de Mazeris ; elle avait des fonts baptismaux et un cimetière. On s'assemblait encore au XVIIe siècle, par dévotion dans cette église le jour de sainte Quitterie.

Le Commandeur du Temple en était maître, et, comme depuis 1740 on n'y faisait aucun service, elle fut vendue avant 1778 avec deux moulins, un à vent et l'autre à eau, et plusieurs rentes au sieur Louis Fontémoing, moyennant une redevance.

sept fois le tour des piliers du clocher; deux femmes appelées matrones passaient sept fois l'enfant malade dans un grand nœud fait à la corde de la cloche, prenaient ensuite mesure, avec de la bougie filée, de l'épaisseur de la tête, de la grosseur et de la longueur du corps de l'enfant; la bougie devait brûler devant l'autel de Saint Michel. Cette pratique a été abolie.

(*A suivre*).

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA

VILLE DE CASTILLON-SUR-DORDOGNE

Par M. E. PIGANEAU

PLANCHES ET BOIS

Notre honorable collègue, M. Augier, infatigable et consciencieux chercheur, assez heureux pour mettre la main sur quelques notes devant servir jadis au travail malheureusement inachevé de l'abbé Baurein, nous a communiqué dernièrement une notice sur la ville de Castillon, notice écrite dans le temps pour servir de réponse au questionnaire du savant abbé.

Cette note, assez courte d'ailleurs, est surtout consacrée à l'église de cette ville, église relativement moderne, puisqu'elle ne compte pas encore un siècle et demi. Bâtie de 1740 à 1745, elle fut ouverte au culte en 1746. L'inscription sur marbre qu'on lit dans le sanctuaire nous apprend qu'elle fut élevée par les soins de Charles Godefroy de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, pair et grand chambellan de France, petit-fils de Mau-

rice Godefroy, neveu lui-même du célèbre maréchal de Turenne (1).

La notice de M. Augier nous rappelle en outre que cet édifice, consacré à Saint Symphorien, remplace, non plus sur le même terrain, une église du même vocable, située

---

(1) Voici l'inscription telle qu'elle est :

HAS ÆDES DEO SACRAS
SERENISSIMVS PRINCEPS HENRICVS
ATVRRE ARVERNIÆ VICECOMES
TVRENNÆ EQVESTRIS
VTRIVSQVE MILITIÆ PREFECTVS
REGIORVM EXERCITVVM
MARESCHALLVS GENERALIS
GENERE MAGNVS VIRTVTE
MAIOR RELIGIONE MAXIMVS
FVNDAVIT
FVNDATAS A SERENISSIMO
PROPATRVO CELSISSIMVS
PRINCEPS CAROLVS GODOFRIDVS
A TVRRE AVERNIÆ VICECOMES
TVRENNÆ DEI GRATIA DVX
BVLLIONI PAR ET SVMMVS
FRANCIÆ CVBICVLARIVS
FRATRIS EIVS PRONEPOS
OBSERVANTISSIMVS
ÆDIFICARI
PROVIDIT ET CVRAVIT
A. R. S. H. 1742
VIDE TESTAMENTVM
RETENTVM PER PILLAVT
NOTARIVM REGIVM PARISIIS
DIE 22 AVG AN 1675
INSTRVMENTVM PVBLICVM
RETENTVM PER CARNOT
NOTARIVM REGIVM
PARISIIS DIE II APRILIS AN
1697 LITTERAS PATENTES
DATAS MENSE IVL AN 1735
REGISTRATAS IN SVPREMA
CVRIA PARLAMENTI
BVRDIGALENSIS DIE
15 MARTII
AN 1736

dans une belle position à l'Est de la ville, mais d'un accès peu commode pour les habitants. Les ruines de cette vieille église disparurent complètement en 1774.

La nouvelle, entreprise sous l'inspection de Mgr l'archevêque de Bordeaux (alors Mgr de Maniban, 1729-1743, qui choisit lui-même l'emplacement), fut bâtie par l'architecte bordelais Bousigon. Sa construction coûta 60,000 livres.

A la description de ce monument, que nous en a lue M. Augier, je n'ai qu'à ajouter un croquis d'ensemble que j'en ai relevé dans le temps (pl. x).

Voilà pour l'église; mais la ville de Castillon, si coquettement posée sur les bords de la riante Dordogne (voir le le plan pl. xi), éveille certains souvenirs historiques très intéressants, dont vous me permettrez de vous entretenir.

Bien que ses relations commerciales, activées aujourd'hui par la création d'une ligne ferrée, lui aient donné depuis un siècle ou deux une extension qui lui a fait perdre beaucoup de sa physionomie primitive, la ville de Castillon conserve encore quelques restes, trop rares, de ce qu'elle fut autrefois. Elle peut se diviser en deux parties bien distinctes séparées par une grande voie qui va de la gare au quai de l'Eperon sur la rivière : la ville neuve pour ainsi dire, à l'Ouest, s'étendant sur la route de Libourne, il n'y a rien à en dire, et la vieille ville comprise dans l'ancienne enceinte dont il subsiste encore quelques murs ruinés et informes.

Cette enceinte avait à peu près la forme d'un triangle dont le grand côté s'étendait au Sud le long de la Dordogne. De l'Est à l'Ouest elle offrait une étendue de 200 mètres; du Nord au Sud, 250; le développement total donnait environ 750 mètres.

On y comptait trois portes, une au Nord, reconstruite en 1555, a disparu après 1830. La porte de l'Ouest, dont je donne un dessin et démolie en 1852, portait le millésime de 1587, époque où elle reçut un pavillon ou couronnement qui la défigura totalement. Ce pavillon est

attribué au maire Jay, qui l'aurait fait élever par ordre du duc de Mayenne dont il était médecin. Jusqu'en 1789, cette porte a servi d'hôtel de ville. Il n'est pas rare de voir

d'anciennes portes devenir des hôtels de ville. Je citerai notamment celles très curieuses de Vendôme (Loir-et-Cher), de La Ferté-Bernard (Sarthe), la porte Saint-Michel de Guérande (Loire-Inférieure), de Crécy (Seine-et-Marne), de Loches (Indre-et-Loire); et sans aller si loin, la maison commune de Saint-Macaire repose sur la haute tour, porte de ville du Nord.

A Castillon, la porte du Midi ou du château existe encore (pl. XII); elle est devenue propriété privée et a perdu presque tout son caractère. Du côté de la rivière on distingue des traces d'arrachements qui indiquent assez qu'elle était pourvue d'un ouvrage avancé. Du côté de la ville, on voit une pierre encastrée dans le mur à gauche

un peu plus qu'à hauteur d'homme; on y lit les mots ADEVX précédés de deux mains entrelacées. Etait-ce une devise? Cette pierre provenait-elle du château? Je l'ignore.

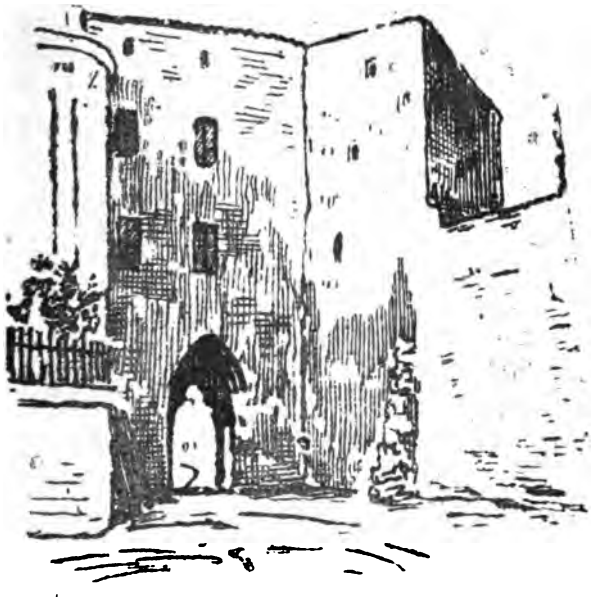

La citadelle occupait l'angle Est de l'enceinte; le donjon existait encore en 1736. Sa démolition entreprise du temps du président Leberthon, vicomte de Castillon, ne fut achevée que pendant la Révolution.

Les fortifications de la ville et du château étaient renversées en partie depuis l'année 1624 par ordre de Louis XIII pendant les dernières luttes des guerres de religion.

Les chroniques nous apprennent qu'à cette occasion l'archevêque de Bordeaux, le cardinal de Sourdis, permit aux ouvriers de travailler les dimanches et fêtes. Les matériaux servirent au XVIIIe siècle à la construction d'un quai sur la Dordogne.

Sur l'emplacement de l'ancienne église, dédiée, ainsi que la nouvelle, à Saint Symphorien, on découvrit quelques antiquités : des briques romaines, des fers de lance,

des agrafes, des médailles en or, en argent et en bronze du haut et du bas empire, ce qui donne à penser que ce territoire fut occupé par un établissement romain.

Guinodie prétend avoir reconnu dans les vieux murs de l'Est et dans les restes d'une tour dite du moulin, des revêtements en briques et en pierres cubiques de petit appareil qui lui ont paru confirmer cette assertion, qu'adopte assez M. L. Drouyn.

Les souvenirs de l'invasion des Arabes se sont conservés, dit Ducourneau, dans la tradition populaire. Le duc d'Aquitaine, Eudes, poursuivi par l'armée d'Abdérame vint s'établir sur la rive droite de la Dordogne, à l'endroit où s'élève la ville.

Le chef sarrasin campa sur la rive gauche; de là les dénominations de camp Cadoual (*Concadoual, Campus abdelensis*) et de Capdoulan (*Campus dolensis*). Abdérame traversa la Dordogne à la pointe orientale de l'îlot (propriété de M. Roy), endroit appelé le Pas-de-Rauzan (*Passus Saracenorum*), puis il passa la Lidoire au pont d'Harable (1) (*Pons Araborum*) et dans le lieu appelé Champ d'Amaure (*Campus Maurum*), attaqua les troupes aquitanisques, qu'il défit complètement dans la plaine de Caros ou *Corros*. Il faut avouer que Guinodie trouve toutes ces étymologies assez hasardées (t. III, p. 110, note).

Dès le xe siècle existait déjà la vicomté de Castillon. Ce nom Castillon, Chatillon, Castellum indique un château d'une certaine importance (2). L'historien Froissard, qui visitait le pays au xive siècle, le désigne comme un des

---

(1) Il y a un moulin et une métairie d'Horable entre Castillon et Capitourlans, et un pont sur la Lidoire porte la même dénomination. (Voir le plan géographique planche XV.)

(2) Castillon, dit M. L. Drouyn (*Guyenne militaire*), doit être une des localités les plus anciennement fortifiées de notre pays. Son admirable situation... a dû être de tout temps utilisée... Je ne doute pas que les Romains y aient établi un Castellum dont Charlemagne et ses successeurs auront profité. Celui-ci pour maintenir les Aquitains, les autres pour arrêter les barbares...

plus forts élevés sur les bords de la Dordogne. Ce château aurait-il été contemporain de celui de Fronsac, bâti, selon la tradition, par Charlemagne, lequel aurait donné à un de ses leudes tout le territoire ou à peu près nommé l'Entre-Dordogne, territoire compris entre la Dordogne, l'Isle et la Lidoire ? On pourrait le supposer.

Notre collègue, M. Grellet-Balguerie, qui s'occupait dernièrement de la publication d'anciennes chroniques, prétend y avait trouvé certains passages relatifs à la ville de Castillon. Dans cette ville antique s'élevait avant 844 (1) un château fort ou Palais de Dordonne, dont il est question dans les poèmes de chevalerie et les romans de Renard de Montauban et des légendaires fils d'Aymon.

D'après la chronique latine de 996 à 1025, le château (toujours d'après M. Grellet), aurait appartenu à Renaud ou Arnaud, fils d'Aymon, vicomte de Castillon, qui eut pour successeurs Olivier Aymon avant l'an 1080, puis Pierre de Castillon qui alla à la première croisade avec Raymond de Turenne et Raymond de Fronsac.

M. Balguerie accompagne sa notice d'un croquis d'après une gravure tirée elle-même d'un ancien dessin conservé à la Bibliothèque nationale et représentant les ruines du Palais de Dordonne (pl. XIII) ou château de Castillon au XVIe siècle, dans lequel, selon la légende, le célèbre Renaud, fils d'Aymon, aurait soutenu un siège et combattu vaillamment contre les Francs de Charlemagne.

J'avouerai qu'il me faut mettre assez de bonne volonté pour reconnaître là-dedans Castillon-sur-Dordogne.

Il est certain toutefois qu'en 1060, un vicomte Olivarius ou Olivier fit venir à Castillon des moines bénédictins de Saint-Florent-de-Saumur, qui bâtirent un monastère au Nord du château, à peu près à l'extrémité des faubourgs

---

(1) Une charte de confirmation des privilèges de l'abbaye de Moissac, signée de Pepin, est datée de Castillon-sur-Dordogne en 1818. (Abbé Pardiac, *Etudes archéol. sur Saint-Pierre-de-Moissac*, t. I, p. 52.)

actuels sur la route de Sainte-Foy. Ce couvent existait en 1453 et tomba en ruines à la fin du XVIe siècle (1588). On en voyait des restes, paraît-il, environ en 1730.

Cet Olivier, à la sollicitation de l'archevêque de Bordeaux, Goscelin de Parthenay, intervint dans les affaires du couvent de Saint-Emilion tombé en puissance séculière, et accéda à la fondation du chapitre de cette ville en 1080.

On trouve un Raymond de Castillon parmi les nobles seigneurs partis pour la première croisade. Ce Raymond est-il le même que le Pierre de M. Balguerie?

Elie de Castillon, fils de Raymond, restaura en 1110 le monastère de Saint-Emilion.

Après lui vient un Pierre de Castillon, fondateur de l'abbaye de Faize en 1137 (1), que l'on trouve mêlé aux querelles de famille entre Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, et ses fils révoltés, et qui fut un des compagnons de Richard Cœur-de-Lion à la Terre-Sainte en 1090 (2).

En 1223, le roi de France, Louis VIII, étant maître de la Guienne, Castillon resta quelque temps sous la domination française, mais rentra peu après sous l'autorité des rois d'Angleterre après le traité impolitique de Louis IX en 1259.

Par suite des révoltes des barons de la Guienne contre la tyrannie de Simon de Montfort, comte de Leycester, l'ancienne famille de Castillon perdit, paraît-il, sa vicomté; l'archevêque de Bordeaux excommunia les rebelles, y com-

---

(1) Faize, canton de Lussac.

(2) On voit dans les cloîtres de l'église collégiale de Saint-Emilion un en feu ou tombeau sur la dalle duquel repose une statue mutilée, (il lui manque la tête et les jambes) que l'on croit représenter Pierre de Castillon; le personnage est revêtu d'une cotte de mailles, à son côté pend une large épée et un écu orné d'un lion. Ce costume paraît assez se rapporter au XIIe siècle.

Les armes actuelles de la ville de Castillon sont : de gueules à la croix d'argent chargée en cœur d'une tour sommée de deux tourelles et accostée de deux autres tours d'argent, la croix cantonnée de quatre fleurs de lys d'or. *(Armorial national de France).*

pris le vicomte, dont la seigneurie passa à la fin du XIIIe siècle aux comtes de Foix dans la personne de Jean de Grailly, captal de Buch, et vicomte de Benauge en 1378.

Cette maison de Grailly était originaire du pays de Gex, sur les bords du lac de Genève ; elle avait acquis en 1242 par don royal, la vicomté de Benauge confisquée sur Bernard Bouville. — Les Grailly portaient : d'argent à une croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent.

On lit dans le volume XVI des Archives historiques, le texte d'une confirmation par le roi Edward I d'une sentence contre ce Jean de Grailly, lequel étant sénéchal de Gascogne, avait usurpé, au profit de ses domaines de de Castillon, de Gurson (1), et de Benauge une partie des redevances et biens fonds dépendant des prévôts et juridiction de Saint-Emilion, Saint-Macaire, La Réole et de Villefranche en Périgord, Jean de Grailly fut condamné à la restitution de ses redevances, et, de plus, à la confiscation de ses possessions en Guyenne, lesquelles furent restituées peu après à Pierre de Grailly en 1291 pour prix de ses services.

Pendant les guerres anglo-françaises de la fin du XIIIe siècle, le connétable de France Raoul de Nesles, marchant sur Bordeaux en suivant le cours de la Dordogne, s'empara des places de Sainte-Foy et de Castillon. La Guienne ne resta pas longtemps au pouvoir de Philippe-le-Bel, puisque, le 20 mai 1303, dans l'église collégiale de Saint-Emilion, se passa l'acte solennel de la restitution de toute la province aux agents du roi d'Angleterre. Pierre II de Grailly épousa Assalide de Bordeaux, héritière de son frère Pierre de Bordeaux, captal de Buch, seigneur de Puy-Paulin et de Castelnau (Médoc).

---

(1) De la vicomté de Castillon dépendait la seigneurie de Gurson, commune de Carsac (Dordogne) dont le château situé sur un tertre élevé présente à l'œil du voyageur des ruines d'un aspect imposant et fantastique (pl. XIV).

On trouve dans le testament de cette Assalide, morte jeune, testament daté de 1328, des legs en faveur des Gahets de Bordeaux, et de ceux établis dans les juridictions de Benauge (1), de Castillon-sur-Dordogne et de Castelnau (Médoc).

Déjà depuis le XIIIe siècle, il y avait à Castillon un couvent de carmes fondé par Jean de Foix.

Ces Grailly étaient des personnages très influents à l'époque ; on voit leurs possessions et la vicomté de Castillon suivre toutes les vicissitudes politiques du temps, tantôt confisquées, tantôt restituées. Nous laisserons dans le domaine de l'histoire tous ces détails trop longs ici pour résumer sommairement les faits principaux concernant plus spécialement la ville qui nous occupe. Le plus célèbre des captaux de Buch Jean III de Grailly, qui avait assisté à la bataille de Poitiers, fut à la bataille de Cocherel (1364) prisonnier de Duguesclin. Fidèle à sa foi jurée au roi d'Angleterre, il refusa les offres de Charles V, et de nouveau prisonnier d'Yvain de Galles, il mourut en captivité (1376) à la Tour du Temple, à Paris.

Nous voici arrivés à la grande expédition de Charles V en 1377. Le duc d'Anjou, frère du roi de France, après avoir pris Bergerac et Sainte-Foy, assiégea Castillon, qui se défendit vigoureusement pendant quinze jours.

« La ville de Chastillon, dit Froissard, estoit ville et héritaige au captal de Buch... Le siege estant devant Chastillon il y eschey une tres grand famine et a poyne pour or ny pour argent on ne pouvoit recouvrer de vivres. Et convenoit les Francois sur le païs chevaucher douze ou quinze lieues pour avitailler l'ost, et encore alloient ils et retornoient en grands périls, car il y avoit plusieurs chasteaux et garnisons angloises qui issoient hors et faisoient embusches sur eulx et les attendoient aux detroits et aux passa-

(1) A Beguey, autrefois Neyrac, il y a encore un quartier dit des Capots ou Gahets.

ges; et quand ils se veoient plus forts que les François fourrageurs n'estoient, ils leur couroient sus et les meshaignoient et occioient et leur tolloient (enlevaient) leurs vitailles, pour quoy ils ne pouvoient n'osoient chevaucher fort a grandes routes.

Tant fut le siege devant Chastillon et tant fut contraincte par assaut et engins que ils ne se purent plus tenir et se rendirent. Et s'en partirent toutes les gens d'armes qui dedans estoient et qui partir s'en vouloient, et s'en vinrent à Saint-Machaire ou il y a forte ville et bon chastel. Quand Chastillon fut rendue, le duc d'Anjou en fit prendre la possession et saisine et la feauté et hommaige de toutes les gens et y renouvella officiers et y mit capitaine de par luy, un chevalier de Touraine qui s'appelait messire Jacquèmes de Mont Martin (Froissard, *Chroniq.*, t. II, liv. II, chap. IX, p. 7).

En 1379, la ville de Castillon entra dans la ligue des villes filleules de Bordeaux et fut, comme on le verra, justement la cause de la conquête définitive de la Guienne par les Français.

Le siège de 1377, ayant gravement endommagé les fortifications, les magistrats municipaux furent autorisés en 1382, pour les réparations nécessaires, à lever un droit de 12 deniers par livre sur le vin vendu en détail.

Armoiries des Foix

Archambaud de Grailly, devenu l'époux d'Isabelle de Foix, se rendit par ce mariage un des plus puissants seigneurs de la Guienne; il fut un de ceux qui résistèrent au duc de Lancastre qui venait de détrôner et de faire périr le roi Richard III. Gaston I de Foix, un de ses fils, fut gendre de d'Amanieu d'Albret, et à l'occasion du mariage du roi d'Angleterre avec Catherine de France, fille de Char-

(1) Les Foix portaient : d'or à 3 pals de gueules.

les VI, reçut le comté de Longueville en Normandie. Le 25 mai 1408, il confirmait en ces termes les privilèges des bourgeois de la ville : Sapian totz.... que jo Gaston de Foix senhor de Greyli... notificqui per las presens que cum los gentius et borgues et autres gens habitantz au loc et poder de Castelhon en Perigort sian vengutz deuers min en me pregan et supplican que jo lor volgossi ottreyar et confirmar los privilegis franquessas et libertaz..... losquans privillegas..... jo avant deit Gaston de Foix.... ey confermat et de present confermi etc etc. (Voir Guinodie, t. III, Pièces justificatives, nº XIII, p. 383).

La Seigneurie de Puynormand dépendait aussi de la vicomté de Castillon, comme d'ailleurs tout le pays d'entre-Dordogne. On trouve vers 1440 une *donation* de cette seigneurie faite par Gaston de Foix à sa fille naturelle Johanete de Foix. — De cet ancien château de Puynormand, situé, comme son nom l'indique, sur un tertre élevé, il ne subsiste plus que quelques vestiges méconnaissables : un château plus moderne (XVIIe siècle) bâti dans le bourg même l'a remplacé. Je laisse de côté certains petits faits historiques pour arriver au souvenir le plus important qui intéresse notre cité.

On sait que, maître du Nord de la France, Charles VII avait poussé la conquête jusqu'en Guienne et qu'une première expédition en 1451 l'avait rendu maître de Bordeaux conquise par le vaillant Dunois. Castillon, assiégée et prise par le comte de Penthièvre, avait naturellement suivi le sort de la province, mais le vicomte Gaston de Foix ayant aliéné ses domaines, s'expatria plutôt que de se rallier à la cause française ; il alla mourir en Espagne.

La garde du château de Castillon fut donnée par le roi de France au comte de Clermont. Jean de Foix, fils de Gaston, entra dans la ligue des seigneurs bordelais qui rappellèrent les Anglais conduits par Talbot, 1452 (1).

(1) Le nom de Talbot (Thalelot, Tallebot, comme il est écrit diversement dans les Chroniques) était peut-être un surnom. Son vrai nom était lord

Castillon, assiégée par ce général et trop faible pour résister redevient anglaise.

On sait encore que le roi de France, irrité de cette révolte de la Guienne prépara une nouvelle expédition, laquelle fut le coup de grâce porté à la domination britannique dans notre pays. L'armée française marcha sur Bordeaux divisée en plusieurs corps: l'un, commandé par le comte de Penthièvre et Chabannes de la Palisse arrivait par les Charentes et emportait la ville de Chalais; Louis de Beaumont et la Boissière, suivant le cours de la Dordogne, s'emparent de Gensac et de Montravel; un troisième corps arrivait par la vallée de la Garonne; le roi lui-même descendait par la Saintonge.

Le roi voulait marcher de suite sur la capitale rebelle; les avis de Jean Bureau le décidèrent à faire tomber d'abord toutes les petites places pour isoler Bordeaux. En conséquence de cet avis, le corps du comte de Penthièvre se réunit à celui de Beaumont. Ce corps d'armée campa, le 13 juillet, à une petite distance de la ville, dans la plaine de Colle. Les chefs étaient le seigneur de Loheac, le sire de Jalonges, maréchaux de France; le sire de Bueil, amiral; Louis de Beaumont, sénéchal du Poitou; le comte de Penthièvre; maître Jean Bureau, trésorier de France, et plusieurs autres grands seigneurs barons, chevaliers et écuyers, aspirant tous à l'honneur de contribuer à cette grande conquête. 16 à 1,800 hommes délite et les archers de Charles d'Anjou comte du Maine, ceux du comte de Castres commandéspar messire Louis de Puch, sénéchal de la Marche, Guillaume de Lussac et Jean de Messignac;

Shrewsbury. Talbot avait été avec le duc de Sommerset prisonnier de Charles VII aprés la réduction de Rouen, 10 novembre 1449. Charles VII, dit Jean de Serres, p. 259, lui avoit fait toute la bonne chere qu'homme pouvoit esperer d'un si grand monarque, luy avoit donné la liberté sans rançon et l'avoit honoré de beaux presens, il se rend néanmoins chef de l'armée angloise et s'en va faire teste a l'armée du roy qui accourut pour recouvrer ses pertes et conserver ce qui estoit encore en son entier.

les troupes du duc de Bretagne sous les ordres du comte d'Etampes, du seigneur de la Hunaudaye et du sire de Montauban, l'artillerie sous les ordres des frères Jean et Gaspard Bureau (1), 4,000 hommes d'armes fort de 700 hommes et la cavalerie de Joachim Rohault, telle était la composition de cette armée imposante pour l'époque. On creusa de suite, des fossés on fit des retranchements où furent disposés les canons pour protéger le camp. 800 francs archers se logèrent dans une abbaye ou prieuré voisine de la ville, sans doute le prieuré St Florent, bâti du temps d'Olivier en 1080.

Un si grand appareil de guerre effraya la garnison du château de Castillon ; des émissaires furent à la hâte envoyés à Bordeaux pour demander secours.

Un conseil de guerre fut assemblé; le vieux Talbot, l'Achille de l'Angleterre, alors âgé de 80 ans, qui avait longtemps guerroyé, émit de sages conseils dictés par sa vieille expérience. *On peut laisser approcher les Français de plus près,* disait-il, *et soyez sûrs qu'au plaisir de Dieu jaccompliray ma promesse quand je verray que le temps et l'heure y sera propre.* Cet avis excita des murmures ; on allégua le traité de 1379; Bordeaux était engagée envers ses villes filleules ; Talbot se rendit à cette insistance, il réunit ses troupes au nombre de 8 à 10,000 combattants et partit le jour de la Madeleine 22 juillet (2). Arrivé à Libourne

---

(1) Bureau alors ne dormoit pas
Car avoir sept cens manouvriers
Qui foisoient fossez par compas
En ung champ clos.....
Dans le dit champ si fut enclose
Toute la dite droguerie
Si besoingnoient ouvriers sans pause
A asseoir l'artillerie
. . . . . .

Martial D'AUVERGNE.

(2) Quelques auteurs disent que la bataille eut lieu le 17 juillet.

il fit avertir la garnison de Castillon pour l'exhorter à la résistance et à se tenir prête au moment donné. Puis il partit la nuit de cette dernière ville, et alla camper dans un bois voisin de l'abbaye. A la pointe du jour, il attaqua l'abbaye ; les francs archers surpris de cette attaque imprévue fuient en désordre vers le camp français ; l'avant-garde anglaise les poursuit avec fureur. Pierre de Beauvau, seigneur de Bessière, et Joachim Rohault, à la tête de quelques braves, se précipitent contre les assaillants et soutiennent la retraite ; Rohault est renversé de son cheval ; replacé en selle, il rallie ses hommes, et, par une habile tactique, attire vers le camp retranché les ennemis déjà enhardis par un premier succès (pl. xv).

Les Anglais entrés dans l'abbaye y trouvèrent 5 ou 6 cuves de vin ; ils les défoncèrent, le contenu servit à ranimer leur ardeur. Talbot voulut entendre la messe, son chapelain disposait l'autel quand on vint dire que les Français abandonnaient leur parc et s'enfuyaient. *Jamays je n'oyray messe*, dit Talbot, *ou aujourdhuy jauray rué sur la compagnie des Français estant dans le parc icy devant moy !*

Il donna l'ordre d'attaquer ; les Anglais s'avancèrent au son des trompettes et aux cris de : Talbot, Talbot, St-Georges ! Les Français restaient immobiles derrière leurs retranchements. Un vieux chevalier s'approcha de Talbot : *Monseigneur*, lui dit-il, *mon advis seroit que vous retournassiez car vous pouvez bien descouvrir que le rapport qui vous a este faict n'est pas véritable ; vous voyez leur camp et leur conduite vous ny gaignerez rien ceste fois*. Un mortel coup d'épée fut la réponse du général.

Talbot déclarant qu'il ferait lever le siège ou qu'il mourrait à la peine, donna l'ordre à ses gens de mettre pied à terre et resta seul sur sa haquenée, *pour ce qu'il estoit vieil homme et usé*.

Alors esclata la plus horrible tempeste de couleuvrines

et de ribaudequins (1) qui onc eust esté ouïe, dit le chroniqueur; un Anglais intrépide alla placer l'étendard britannique à un des pieux du retranchement, il roula avec son drapeau dans le fond du fossé. Déjà 5 ou 600 Anglais étaient balayés par l'artillerie, les autres s'opiniatrerent,

---

(1) Les couleuvrines étaient de petits canons pesant de 12 à 50 livres, ainsi appelés au xve siècle, en raison de leur forme allongée ; il y en avait de deux sortes, à main et à crochet. Rarement elles étaient à chambre. On les remplaça plus tard par les serpentines, pièces de plus gros calibre.

Vers le milieu du xive siècle, l'infanterie se retranchait encore derrière ses charrois pour se garantir de la cavalerie. On inventa alors des voitures à 2 roues, garnies de piques à l'arrière que l'on retournait contre l'ennemi. On appelait les charriots ribaudequins, du mot ribaud, espèce de gens de basse

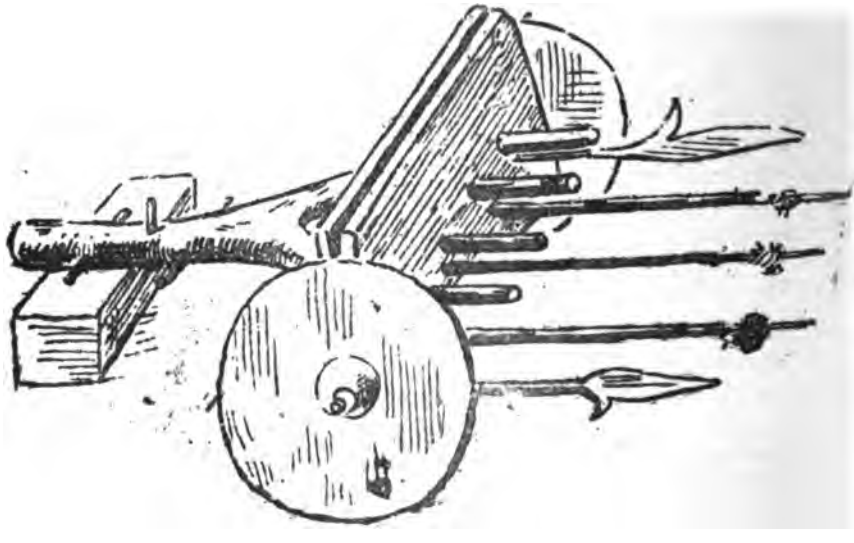

condition qu'on employait à ce service. Les ribaudequins furent les premiers affûts des pièces d'artillerie où on encastra les canons. On n'y mit d'abord qu'une ou deux pièces servant plutôt à effrayer les chevaux. Ensuite on en augmenta le nombre que l'on accompagna de piques dont quelques-unes garnies de matières inflammables. Entre les roues, on plaça des cloisons destinées à protéger les assaillants contre les traits ennemis. Plus

l'artillerie française les foudroyait, les Anglais faiblirent, un corps auxiliaire breton fond sur eux, la gendarmerie et les archers continuent le mouvement; un boulet vient frapper la haquenée de Talbot et l'atteint lui-même à la cuisse. Lord Lisle, le fils de Talbot, lord Hull et 30 autres barons et chevaliers anglais l'entourent pour le défendre. Enveloppés par les Français, ils périssent avec le vieux chef qui reçoit un coup de dague dans la gorge (1); les Anglais fuient en désordre, les uns se réfugient dans le château, les autres vont du côté de Saint-Emilion poursuivis la lance aux reins par le comte de Penthièvre; d'autres encore passent la rivière à la nage ou s'y noient. Sur cette armée de 6,000 hommes environ, 4,000 restaient sur le carreau. Le château de Castillon, quoique muni de 1,500 bons combattants, se rendit le lendemain. Parmi les pri-

---

tard on débarrassa les ribaudequins des piques et hallebardes superflues. On eut alors de véritables canons sur affût. Les canons des ribaudequins ne tiraient qu'une fois au commencement de l'action, puis les milices et les cavaliers passaient au-devant et on plaçait les ribaudequins aux points menacés, et le camp se retranchait derrière ses charriots. Enfin, on remplaça les ribaudequins par des chevaux de frise.

(1) Mais tout a coup un franc archier
Qui Talebot ne cognoissoit
Le tua et le fit destranchier
Pour avoir sa robe et corset.

(Martial, Paris).

Thalebot fut mis à mort par ung archier lequel lui bailla d'une espée par mi le fondement tellement qu'elle evida par mi la gorge.

Le P. Dupuy (estat de l'église du Perigord) raconte qu'un soldat nommé Michel Perunin dépouilla le général anglais d'une croix d'or garnie de diamants qu'il portait au cou et qui contenait une épine de la couronne du christ. Pierre de Pombrian sire de Montreal la posséda à son tour. Ce joyau est resté dans la famille de Montferrand qui le possède encore.

(Textes cités par M. L. Drouyn, *Guyenne militaire. — Castillon sur-Dordogne*).

sonniers étaient le vicomte Jean de Foix, les seigneurs de Lestrade, de Candale, de Rauzan, d'Anglade de Montferrand, qui se mirent *en la mercy du roi*. Le principal auteur de la révolte, le sire de Lesparre, échappa à la poursuite des Français et put regagner Bordeaux.

Les Français vainqueurs recherchèrent le corps de Talbot; les uns soutenaient qu'il avait été tué, d'autres affirmaient le contraire. On crut le reconnaître (1) dans le corps d'un vieillard que l'on plaça sur un pavois et qu'on porta dans le camp où il resta toute la nuit. Le lendemain, des hérauts anglais vinrent demander aux chefs français la grâce de chercher entre les morts leur brave général; on leur montra les restes du vieillard, qu'ils reconnurent, mais si défiguré que son héraut, pour se convaincre de la vérité, enfonça un doigt dans la bouche du cadavre, fouilla du côté gauche, et l'absence d'une grosse dent machelière le convainquit qu'il avait sous les yeux le corps de son maître. « Et incontinent qu'il leut trouvé, dit Mathieu de Coucy, luy estant à genoulx comme dit est il le baisa en la bouche en disant ces mots : Monseigneur mon maistre, monseigneur mon maistre, ce estes vous; je prie a Dieu qu'il vous pardonne vos meffais ; jay esté uostre officier d'armes quarante ans ou plus, il est temps que je vous le rende.

Et faisant piteux crys et lamentations et en rendant eau par les yeux très piteusement et alors il devestit sa cotte d'armes et la mit sur son dit maistre et par ceste reconnaissance cessa la question et le débat qui estoye pour le subjest d'ycelle mortt ». (Jean Chartier.)

Le corps de Talbot porté en Angleterre fut inhumé à Witchurch, et non dans la plaine de Colle, comme on l'a dit quelquefois. Seulement on érigea à la place même ou il était tombé une chapelle consacrée à Notre Dame qui,

---

(1) Talbot était armé « d'une brigandine couverte de velours vermeil ».

annexée à la cure de Castillon, quoique située dans le territoire de la paroisse de Lamothe-Montravel (Dordogne), subsista jusqu'à la révolution. Depuis, elle a été démolie ; on ne voit plus qu'un petit tertre aujourd'hui couvert de broussailles et de débris de pierres, qui puisse préciser le lieu de cette célèbre bataille (1). On allait autrefois processionnellement le jour de l'Assomption à cette chapelle. Cette procession avait été instituée par Charles VII; les maires et jurats de Castillon y assistaient en grande cérémonie.

Il y a quelques années il était, je crois, question de placer une colonne ou obélisque en commémoration de la journée du 23 juillet 1453. Ce lieu dépendant de la préfecture de la Dordogne, je ne sais s'il a été donné suite à ce projet.

Souffrain, auteur de l'*Histoire de Libourne*, en 1806, etc., prétend que de son temps existait, encastrée dans le mur de ville de Libourne, une pierre grossièrement sculptée représentant une face humaine et communément appelée tête de Talbot, parce que, selon une ancienne tradition, la tête de ce général coupée par un archer français aurait été portée à Libourne dans un sac ; que cette tête délaissée sur une pierre dans le chemin de ronde, recueillie pendant la nuit, aurait été enterrée dans le sanctuaire de l'église Saint-Thomas. Rien ne justifie cette tradition qui, d'ailleurs, présente assez de rapport avec celles de plusieurs localités. On montre à Bazas, dans le mur de soutènement du jardin de la sous-préfecture, une tête sculptée (Bazas); à Rions, il y en a une encastrée dans le mur extérieur de l'église, un reste de statue romaine, que l'ignorance aura plus tard sanctifié ; une niche de la Porte-Basse à Bordeaux renfermait une statue (saint Bordeaux) qui, à chaque coup de minuit, feuilletait un livre. J'ai vu à Vannes (Bretagne),

---

(1) Au seizième siècle, dit Ducourneau, on trouva dans la Dordogne l'épée de Talbot. On lisait sur la lame : jappartiens à Talbot pour combattre le roi de France.

sur l'encorbellement du premier étage d'un vieux logis, deux poutres sculptées, bustes en costumes du pays : c'est Vannes et sa femme. A la porte Narbonnaise de Carcassonne, c'était la statuette de dame Carcas, qui s'inclina devant Charlemagne, venu pour assiéger cette ville, etc., etc. Le souvenir de la bataille de Castillon étant restée vivace dans le Libournais (1), cette sculpture dont parle Souffrain, qui a pu auparavant être un saint quelconque, aura changé de destination pour devenir la tête de Talbot, si toutefois, au dire de Guinodie, Souffrain aurait été dans ce récit aussi bien avisé que quand il parle du menhir de Pierrefitte. Je vous ai dit dans le temps, au sujet de ce menhir, que Souffrain prétend avoir trouvé dans les papiers des Cordeliers de Libourne, que quelques pelotons d'Anglais désarmés, fuyant après la déroute de Castillon, arrivèrent jusqu'à Pierrefitte où, devant l'attitude hostile des paysans, ils se sauvèrent dans toutes les directions, et qu'alors, les habitants ayant extrait du fond de la Dordogne ce gros bloc de rocher, le plantèrent sur le bord d'un champ, en souvenir de *la fuite* des ennemis. De là, ce nom de Pierrefitte corruption de Pierre de fuite (2). Les révérends Pères Cordeliers de Libourne n'étaient pas forts en étymologie, ni en histoire, ni en archéologie ; ils ignoraient et Souffrain avec eux, qu'il était déjà question de Pierrefitte depuis déjà bien longtemps et n'avait rien de commun avec les Anglais de Talbot.

Après la défaite des Anglais à Castillon, les Français marchèrent sur Bordeaux, et cette capitale démunie dut une seconde fois consentir à une reddition qui entraîna celle définitive de toute la province.

Charles VII se vengea de quelques barons rebelles,

---

(1) Il est amusant d'entendre les bons paysans confondre quelquefois les Anglais de 1453 avec ceux qui passèrent dans le pays en 1814.

(2) Petra fugæ (pierre de fuite) n'est pas précisément la même chose que Petra fixa (pierre plantée).

notamment du sire de Montferrand exécuté à Poitiers et du sire ou souldich de la Trave, dont le château sur les bords du Giron, près Villandraut, détruit par la mine, présente encore des ruines majestueuses. En même temps pour récompenser ses fidèles barons, il leur distribuait quelques seigneuries conquises. Au comte Chabannes de la Palice échut le château de Curton dont il ne jouit pas longtemps, car il mourut peu après des blessures reçues à la bataille; le sire de Beauvau ou Beauval fut gratifié d'une terre près de Montferrand.

Jean de Foix vicomte de Castillon, fait prisonnier, eut la liberté de se retirer en Angleterre, laissant son fils aîné Gaston, sous la gouverne d'autre Gaston de Foix son cousin. Jean put revenir plus tard, pour constater les droits et anciens privilèges des Castillonnais (1). Un de ces droits consistait en ce que ils pouvaient, soit en allant, soit en revenant, traverser la Dordogne une fois par jour, avec toute leur famille et même leurs bagages, sans payer tribut au seigneur. Ils pouvaient aussi jouir des fruits recueillis dans les bois ; ils étaient exempts des servitudes seigneuriales et de monter la garde de jour; ils pouvaient librement vendre leurs denrées à la porte de la ville; tuer leurs cochons et vendre leur vin sans payer de redevances. Ils avaient en outre la faculté d'élire parmi eux un maire et deux jurats nommés pour un an, de convoquer une assemblée pour traiter des affaires publiques, sans avoir pour cela besoin de l'intervention du seigneur, etc., etc.

L'histoire nous apprend que Louis XI, par sa profonde politique, sut s'attacher les puissants seigneurs du royaume. Jean de Foix fut de ce nombre et rentra en pos-

---

(1) Les habitants n'ayant pu présenter une copie authentique de la Charte municipale, Jean de Foix fit faire une enquête dont le procès-verbal fut dressé par Jean de Billotas, notaire public, au duché de Guyenne, en l'année 1459, et dans le couvent de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel de Castillon.

session de ses domaines qui restèrent dans sa famille jusque vers le milieu du XVIe siècle.

En 1480, le vicomte Jean confirmait les privilèges de Castillon et donnait à la ville des statuts municipaux. Gaston II de Foix, son fils, appelé aussi Jean, comte de Candale et de Benauges et vicomte de Castillon, en 1487, lieutenant-général en Guienne sous Pierre de Bourbon sire de Beaujeu.

En 1491, étant grand sénéchal de cette province, il convoqua à Bordeaux le ban et l'arrière-ban de la noblesse pour l'expédition d'Italie.

Le roi Charles VIII l'avait fait grand sénéchal le 10 septembre 1488, à la considération de ce que : *ledit Gaston a par longtemps,* disent les lettres-patentes, *et dès son jeune age fait a feu nostre tres cher Seigneur et père que Dieu absoille et nous faict et aultrement chascun jour a grant soing cure et diligence es plus grandes et principaux affaires de nostre royaulme a tousiours bien et grantement il s'est emploie et emploit sans y espargner corps ny bien.*

Ce Gaston eut plusieurs enfants de sa première femme; le second, Jean de Foix, fut élu archevêque de Bordeaux en 1501 à l'âge de 18 ans; Anne de Foix Candale, fille de Gaston, devint, le 6 mars 1502, reine de Hongrie et de Pologne par son mariage avec Ladislas, roi de ces pays. De sa seconde femme Isabelle d'Albret, Gaston eut, entre autres, Alain de Foix, qui lui succéda dans la vicomté de Castillon.

Cet Alain assista, en 1521, à la rédaction des Coutumes du Bordelais. Le mariage de sa fille Françoise avec Honorat de Savoie, marquis de Villars, rendit celui-ci vicomte de Castillon. Vers cette époque Castillon se ressentit des progrès des doctrines luthériennes, 1549 : de là, dit Guinodie, partaient des missionnaires pour répandre la religion nouvelle.

Vers le milieu du XVIe siècle, la vicomté de Castillon passa de la maison de Foix dans celle de Turenne (1).

En 1555, la ville de Castillon, en sa qualité de filleule de Bordeaux, fut consultée sur les moyens à prendre pour repousser une flotte ennemie qui avait été signalée par le capitaine de Soulac.

En 1556, elle fournit du vin qui fut offert au cardinal Alexandrini neveu et légat du pape Pie V, lors de son passage à Bordeaux.

L'année suivante, les bourgeois de Castillon étaient convoqués pour fournir des instructions aux députés aux Etats de Blois.

Un peu plus tard, le fameux Blaise de Montluc, s'étant rendu maître de ce *repaire d'hérétiques*, en confia la garde à son capitaine Terride, dont les cruautés excitèrent

(1) Ils portaient écartelé : au 1er et 4e d'azur, à une tour d'argent, massonnée de sable, entourée d'un semis de fleurs de lis d'or (Latour); au 2e d'or à 3 tourteaux de gueules (Bologne), au 3e coticé d'or et de gueules de 8

Armoiries des la Tour d'Auvergne
ducs de Bouillon

pièces qui est Turenne, sur le tout mi-parti au 1er d'or à un gonfanon de 3 pendans de gueules, frangé de sinople qui est d'Auvergne, au 2e de gueules à une fasce d'argent (Bouillon).

l'irritation des Castillonnais, qui se déclarèrent du parti d'Henri de Bourbon et du prince de Condé; mais Charles de Lorraine duc de Mayenne, devenu vicomte de Castillon par son alliance en secondes noces, le 23 juillet 1576, avec Henriette de Savoie, fille unique du marquis de Villars, fut envoyé par Henri III contre le jeune roi de Navarre. Ne pouvant s'emparer de sa personne, il vint réduire la ville de Castillon, aidé du maréchal Matignon.

Ils traversèrent la Dordogne à Saint-Jean-de-Blaignac et campèrent à Sainte-Terre le 10 juillet 1586.

En 1586, après la prise de Monségur, le duc de Mayenne, à la tête de 25,000 hommes (1), se mit en marche pour aller assiéger Castillon. Il passa la Dordogne à Blaignac sur un pont de bateaux. Castillon était défendue par le baron Alain de Salignac, un des meilleurs hommes de pied et *de siège de ce temps,* et 900 soldats résolus choisis par le roi de Navarre. Une citadelle dominait la ville par sa position sur un tertre voisin; les protestants la renversèrent de fond en comble au grand déplaisir de la duchesse Henriette. On rasa aussi quelques maisons du faubourg sur la route de Libourne, et on éleva à leur place des bastions protégés par des fossés et des casemates. Turenne, avec ses troupes cantonnées dans les environs, surveillait les mouvements du duc de Mayenne.

Les gens de pied de l'armée du duc s'étant partagé les faubourgs, ils marchèrent comme à leur logement, mais ils y trouvèrent une défense opiniâtre à laquelle ils ne s'attendaient pas, car il n'y eut ni haies ni murs où il ne fallut en venir aux mains, si bien qu'après un grand et long combat, les maréchaux de camp furent contraints de les retirer et de changer le quartier Tranchart et tout ce qui était à l'entour, pour leur infanterie, ayant laissé sur place près de 120 hommes dont 40 officiers et 8 prisonniers. Les assiégés n'eurent que 3 morts et 20 blessés, entre autres

(1) De Thou dit seulement 7,000 hommes, ce qui paraît plus vraisemblable.

Allers (ou Alain) et le capitaine Saint-Ouen. Les faubourgs ainsi assiégés, sans être emportés, il fallut que l'artillerie s'en mêlât; on fit une batterie à un reste de masures des Carmes près des fossés anglais. On fut obligé d'emporter une maison hors des faubourgs ou le capitaine Serillac et quelques soldats s'opiniâtrèrent à se défendre et menèrent mal les plus hardis qui donnèrent avant que la muraille ne fût enfoncée par le canon. Etant aux coups d'épée entre ces ruines, il arriva que Serillac demanda à un capitaine : Eh bien! les huguenots sont-ils de bons soldats? Le capitaine avoua qu'ils l'étaient.

A cette défense de faubourgs, il arriva à Cazes, lieutenant de Serillac, qu'un boulet de canon fit un ricochet et s'engagea dans sa cuirasse sans le tuer.

Les faubourgs abandonnés par les assiégés, les assiégeants vinrent le quatrième jour jusqu'aux vieux fossés anglais et sur leurs bords établirent deux cavaliers ou tours élevés de 18 pieds, l'un au cœur du couvent, l'autre au bout du jardin sur la rivière. De la batterie qu'ils mirent dessus ils ouvrirent la tour, la porte qui regarde aux faubourgs et la muraille qui est du même côté, jusqu'à la tour du moulin laquelle fut aussi battue par d'autres pièces qui avaient été logées sur le terrier de Voupart et cette batterie aida à déloger un corps de garde où le capitaine Comte et les siens se maintinrent longtemps sur le terrier du Touquin qui est hors ville (1).

Cette hauteur étant gagnée avec grand'peine, on y plaça trois canons et en même temps commença la tranchée qui vint percer la contrescarpe et boire dans le fossé. Mais

(1) On ignore aujourd'hui où étaient les fossés anglais. Les noms de Voupart et de Touquin se sont perdus. Les tertres doivent être ceux que l'on voit au nord et à peu de distance de la ville.

Les travaux du siège durent être exécutés au nord et à l'est. De Thou dit que les cavaliers étaient en dessous de Montravel vis-à-vis d'un pont de pierre sur un ruisseau. Ce ruisseau doit être la Lidoire.

encore pour avoir meilleur marché du fossé, on donna à Duras trois canons pour les mettre au-delà de la rivière en un retranchement fort élevé, duquel on pouvait enfiler tout le long du fossé et même y voyait-on la contrescarpe partie à dos, partie en flanc, ce qui fut fâcheux pour les assiégés qui voulurent la défendre.

Tous ces préparatifs employèrent près d'un mois (1), il fallut percer le fossé et y couler deux canons pour dégarnir les casemates qui eussent trop coûté autrement.

Le fossé gagné, on commença une mine sous la tour du moulin. Le jour qu'on y mit le feu, ce qui restait de la tour ayant sauté, il se donna un assaut, les assiégeants avancèrent autant que leurs canons les favorisaient; mais repoussés du dedans, ils se logèrent dans l'emplacement de la tour. Ce ne fut pas sans combat; ceux de la ville perdirent 8 hommes, parmi lesquels le vicomte Paulin.

Quelques jours après cet assaut, les assiégeants firent un autre cavalier entre les faubourgs et la porte pour faire batterie à son bastion qui n'avait pour parapet qu'une galerie de gabions. Cela fut en poudre dans deux heures, et alors, tout étant dégarni, se donne l'assaut. Ceux de dedans découverts jusqu'à l'escarpin se défendirent avec tant de courage qu'il ne demeura aux assiégeants que l'attaque pour partage; mais cette gloire coûta aux défendants 25 hommes, tous dignes de commander, et entre ceux-là, Cafas. On fut obligé de miner le bastion pour en faire sauter la part que tenaient les assiégés.

Le duc de Mayenne, averti que le vicomte de Turenne ramassait de toutes parts des secours pour Castillon (2), et qu'il voulait faire dériver par la rivière quelques bateaux,

---

(1) Pendant ce temps Turenne parvenait à jeter 600 hommes dans la place.

(2) Sur ces entrefaites, François de Barrault, sénéchal de Bazas, se mit en campagne du côté de Sainte-Foy. Il y rencontra des chefs protestants qui allaient secourir Castillon; le choc fut rude. Les catholiques perdirent du monde; plusieurs chefs furent faits prisonniers.

alors le maréchal Matignon s'offrit à faire dresser un pont au-dessus de la ville avec deux retranchements aux deux bouts, dans l'un desquels il se logea et remplit de Suisses l'autre côté; il y mit aussi 4 canons qui servirent à repousser Favas quand il attaqua le pont avec les bateaux que lui avait donnés le vicomte à conduire. Il poussait devant lui un moulin à eau plein d'artifices et de feux. On avait mis bien à propos une palissade au devant du pont afin que le feu n'y prit point. Cela empêcha avec les canonnades que les secours fussent utiles aux assiégés.

De l'autre côté la poudre manquait; Monségur avait épuisé 6,000 coups de canon. Cette disette de munitions et surtout la peste qui se mit dans l'armée eussent contraint le duc à lever le siège sans les violences de la duchesse de Savoie et la vengeance qu'elle avait à cœur contre ses tenanciers, mais il parvint à se procurer de la poudre du côté de la Rochelle, ce qui l'engagea à continuer le siège.

Ceux de Clairac choisirent tous leurs meilleurs hommes et les mères engageaient même leurs enfants à aller périr avec ceux de Castillon. Ce secours fut de 100 hommes (De Thou dit 250) donnés à 4 capitaines sous le commandement de Lesparre; ils arrivèrent sur le bord de l'eau au point du jour; tous passèrent la rivière les uns par bateau, les autres à l'eau, et cela heureusement, mais la fin ne fut pas de même. Car dans dix jours les trois quarts de cette bande ayant respiré l'air corrompu moururent, et leurs chefs des premiers. Cette peste était si mortelle que les frénétiques qui en étaient frappés allaient en chemise et a demi-morts tuer leurs camarades en faction; il fallut poser des sentinelles, le visage tourné vers la ville pour éviter de tels accidents. Le bruit de cette peste s'étendit au loin, car le vicomte de Turenne ayant assemblé 5 à 6,000 hommes pour secourir la place, de tant d'hommes intrépides qu'il avait aucun n'osa braver ce péril.

Les assiégés se voyant pressés de toutes façons, surtout

de la peste, n'ayant plus que 140 hommes en état de combattre, privés non seulement de secours, mais même de nouvelles, Serignac et Alins avec le consentement des capitaines, mais au desçu et contre la volonté des habitants qui n'esperoient point misericorde et vouloient perir les armes à la main, entrerent en capitulation (1), à la charge que les gens de guerre étrangers sortiraient avec armes et bagages, la meche éteinte et sans drapeau et que les habitants seraient traités suivant l'édit de janvier, attendu que ceux de Sainte-Foy avaient pris quelques seigneurs de l'armée; il fut dit qu'eux et les principaux de la garnison demeureraient entre les mains du duc jusqu'à l'échange des prisonniers.

Le duc de Mayenne entra dans la ville le 1er septembre et fit rechercher les habitants qu'il put trouver au nombre de 22, et les ayant tenus quelques jours enfermés dans l'église de Saint-Magne, pour essayer à apaiser la duchesse (2), enfin il les fit tous pendre. Il fut blâmé de plusieurs et défendu des autres. Ceux-ci alléguaient que du temps de l'édit de janvier, selon les termes de la capitulation, il n'y avait pas de parti informé de guerre par lequel

---

(1) Savignac, Alain, Pierre Buffière sieur de Chambret, Rochefort de Saint-Angel, Saint-Ouen, Montmorency de Bours, Bassignac, Bellière, Fredeville, Salignac frère et Courouneau, colonels d'infanterie, devaient sortir la vie sauve avec leurs armes et leurs chevaux.

Salignac et quelques autres officiers furent envoyés en otages à Bordeaux et à Blaye en attendant le retour des chefs catholiques faits prisonniers par ceux de Sainte-Foy. Il ne resta dans la place, dit Pierre de l'Estoile, que deux femmes pour soigner les pestiférés.

(2) La duchesse de Mayenne, Henriette, était fille d'Honorat de Savoie, marquis de Villars et de François de Foix, veuve en 1611; de son mariage avec le duc de Mayenne : Henri de Lorraine, duc de Mayenne, né le 20 décembre 1578, mort en 1621; — 2 Philibert Emmanuel de Savoie, etc.; Madeleine sœur d'Honorat, épousa en 1526 le connétable Anne de Montmorency dont elle eut Eléonore, alliée à François de la Tour, vicomte de Turenne, d'où Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, cousin du duc de Mayenne, dont il hérita et par là devint vicomte de Castillon.

le sujet peut impunément porter les armes contre son seigneur. Le duc laisse dans la place deux compagnies de gens de pied commandés par Saint-Ferriol.

Après le départ du duc de Mayenne en 1588, le vicomte de Turenne résolut de reprendre Castillon; il s'informa de la manière dont cette place était défendue. Il fit faire une échelle à Montravel. 300 hommes d'élite s'avancèrent sous ses ordres par une nuit si noire que nul ne voyait ou appuyer son pied. L'escalade s'exécute avec courage, l'échelle fut posée avant le jour au plus haut de la motte sur le penchant de la rivière dans un lieu prétendu inaccessible. Le corps de garde se mit sous les armes; une partie se défendit, l'autre sauta les barricades qu'on avait faites aux brèches. Le vicomte entra des premiers dans Castillon soutenu par Alain Choupes et les troupes qu'il avait levées pour cette expédition. La garnison surprise tâcha de se rallier sur une éminence, mais le vicomte qui avait rangé ses troupes en bataille, à mesure qu'elles montaient, marcha à elles avec tant de résolution qu'apprehendant ne pouvoir soutenir son effort, elle (la garnison) se sauva par une brèche qui n'avait point encore été réparée.

C'est ainsi que le vicomte se rendit maître de Castillon, et qu'il regagna en une nuit une place qui avait coûté au duc de Mayenne deux mois de siège. Comme l'échelle de corde dont le vicomte s'était servi pour surprendre Castillon n'avait coûté que cent sous, au lieu qu'on avait dépensé près d'un million pour la reprendre (en 1586), on disait, à cette occasion, que le vicomte faisait plus avec un denier que la Ligue avec un écu (1).

Henriette de Savoie, duchesse de Mayenne, apprit avec peine la remise de sa ville aux protestants ; cependant, pour

---

(1) Il en avait coûté un million au duc de Mayenne pour faire le siège de cette place que le vicomte de Turenne reprit pour moins de deux écus (*Mém. de Sully*, t. 1, p. 274).

ne pas trop s'aliéner les citoyens, elle expédia bon nombre de lettres de bourgeoisie. Les archives de Castillon en mentionnent une entre autres datée du 9 octobre 1594 en faveur d'un Arnaud Constantin habitant de la paroisse de Sainte-Terre. Elle y prend les titres de : Henrie de Savoye duchesse de Mayenne vicomtesse de Castillon captale de Buch dame d'Aiguilhon, Madaillan et autres places.

D'après un état dressé en 1586, il y avait à Castillon 284 familles jouissant du droit de bourgeoisie. En qualité de ville filleule de Bordeaux, un maire et dix consuls portaient la livrée de damas rouge et blanc, comme ceux de Bordeaux et des autres villes filleules. (On sait que ces villes filleules étaient : Libourne, Saint-Emilion, Castillon, Bourg, Blaye, Rions, Cadillac et Saint-Macaire.)

Le maire et les consuls avaient le droit de préséance sur les autres fonctionnaires.

Le maire et les jurats en charge composaient la jurade et le conseil de prudhommes auxquels ils faisaient prêter serment au cas échéant. Ils demeuraient deux ans en charge; leur élection se faisait en présence des bourgeois, le jeudi après les rois, à la pluralité des voix. — Un gentilhomme pouvait être maire ou consul à la condition de présider dans la juridiction (1). — Le maire et les consuls étaient convoqués à la maison commune de Bordeaux pour délibérer sur les affaires touchant le service du roi. Les maires et consuls avaient la garde des clés et donnaient des ordres aux capitaines des compagnies formées pour la garde de la ville. — Les gens de guerre ne devaient battre le tambour dans la ville et juridiction de Castillon pour faire des levées d'hommes au service du roi qu'après avoir au préalable montré au maire et aux consuls leur commis-

(1) La juridiction de Castillon s'étendait sur les paroisses de Castillon, Saint-Philippe l'Aiguille, Sainte-Colombe, Belvez, Gardegan, Saint-Magne, Sainte-Terre, Les Salles et Tourtirac ; elle dépendait au XVIIIe siècle du sénéchal présidial de Libourne, créé par édit royal de mai 1639.

sion. — Le maire seul était exempt du logement des gens de guerre. — Il donnait la taxe aux boulangers. L'amende infligée aux boulangers et aux vendeurs de pain, de vin au détail, faisant la fraude, était fixée par la jurade. — De même pour les cabaretiers, les bouchers, les tonneliers et les meuniers. — Les règlements de police punissaient ceux qui commettaient des débauches dans les cabarets et les cabaretiers qui les permettaient.

On trouve encore qu'un étranger épousant une bourgeoise pouvait par ce fait devenir bourgeois de la ville, comme aussi une bourgeoise épousant un étranger et allant résider hors de la juridiction perdait son droit de bourgeoisie, mais le recouvrait en cas de viduité. — Le maire pouvait accorder des lettres de bourgeoisie à ceux qu'il en croyait dignes, etc., etc.

Le premier maire connu était en 1359 un nommé Garin de Layla qui figure dans l'enquête de cette époque. En 1438, c'était un nommé Costou. Un Gival de Visonne figure en 1459. A l'époque où nous sommes arrivés on trouve le médecin Jay qui fit faire le pavillon dont on a déjà parlé à la porte de ville, laquelle sans doute avait été fort endommagée dans le siège du duc de Mayenne.

Une mésintelligence survenue entre le duc de Mayenne et le maréchal Matignon servit à merveille la politique d'Henri de Navarre. Le duc partit en octobre 1586 ne laissant en Guienne, dit Oreilly, qu'une pauvre idée de ses talents militaires; mais avant de partir, il enleva de force Mlle de Caumont fille du maréchal de Saint-André, qui n'avait que douze ans, et qu'il voulait marier avec son fils qui n'en avait que dix. D'une beauté remarquable, cette jeune demoiselle était très riche : après la mort de sa mère elle devait être dame de Fronsac, de Caumont, de Listrac et de quelques autres belles terres de province. C'était assez pour tenter la cupidité du vieux duc. Il enleva la jeune et riche héritière, mais le roi refusa d'approuver ce mariage. Les Gascons se moquèrent du duc de Mayenne en

disant : S'il n'a pas pu prendre toute la Guienne, il l'a fait en partie, car il a pris une jeune fille.

Pour *tout trophée de son voyage en Guienne* dit le duc de Nevers dans son traité de la prise d'armes, il ramena la fille de Mme de Caumont, nourrie huguenote dès la mamelle, en l'âge de 12 ans et la prit par force en la maison de M. de la Vauguion pour la faire espouser à l'un de messieurs ses enfants; de quoy le sieur de Vivans eut pour ses épingles, par la faveur de M. du Maine, absolution de tous les crimes et sacrilèges qu'il avait faits.

Voyons maintenant comment s'exprime la Satire Ménippée (harangue de monsieur le lieutenant, p. 40, édition de 1848). C'est Mayenne qui parle du siège de Castillon : « Vous scavez qu'a mon retour de mon expédition de Guienne que les Politiques appellent incagade (fanfaronnade dont le but est manqué) je n'effectuay pas en ceste ville (Bordeaux), ce que je pensoy : à cause des traistres qui advertissoient le tyran leur maistre; et ne tiray autre fruict de mon voyage que la prise de l'héritière de Caumont que je destinoy pour femme à mon fils : mais le changement de mes affaires m'en fait a present destiner autrement (1). Davantage vous n'ignorez pas que je ne voulus point engager mon armée à aucun grand exploict ni siege difficile (en quoy toutesfois Castillon me trompa

(1) L'histoire aventureuse d'Anne de Caumont pourrait fournir un thème intéressant à la plume des romanciers.

Fille de Godefroy de Caumont (d'Agenais) et de Marguerite de Lustrac, dame de Fronsac et de Coutras, celle-ci veuve en premières noces du maréchal d'Albon de Saint-André qui avait fait bâtir le superbe château de Coutras, Anne fut encore enfant fiancée, d'autres disent mariée, à Claude d'Escars de la Vauguyon, seigneur de Carency, fils de son tuteur. Ce mariage excita la jalousie de Charles de Biron qui provoqua et tua en duel le jeune mari. Ce Biron fut celui qu'Henri IV laissa plus tard exécuter. Le vicomte de Turenne recherchait à son tour la jeune veuve quand le duc de Mayenne la fit enlever. M. Jean d'Escars, le vieux tuteur, envoya un cartel au duc en le menaçant, s'il refusait, de le poignarder partout où il viendrait à le rencontrer.

que je pensoy emporter en trois jours), afin de me reserver plus entier pour executer mes catholiques desseins... »

La ville de Castillon était, en 1588, accordée comme place de sûreté aux religionnaires. L'abjuration d'Henri IV, à qui venait de se rallier le gros Mayenne (1), mécontenta les protestants; aussi dut-il venir en personne forcer les Castillonnais à se soumettre, 1596. C'est de son camp devant Castillon qu'il écrivait cette curieuse lettre au baron de Poyanne : « Monsieur le baron, je vous despeche M. Labatte » d'Argelouze pour vous dire de ma part mes intentions. » Comme il est vostre parent et amy particulier vous aurez » plus de creance en luy que dans tout autre. Au demeu- » rant, je voudrais bien que le bien de mes affaires vous » permist de venir me trouver pour vous voir sy nous fai- » sons aussy bien la queüe que vous me la faites du costé » de dela, mais sy vous n'y pouvez, allez vous faire l'an » lère. »

L'édit de Nantes, 1er avril 1598, acheva de concilier les protestants à Henri IV; les villes qui jusque-là lui avaient gardé rancune de son abjuration finirent par le reconnaître. Un procès-verbal très curieux, pièce publiée comme inédite par Ducourneau (*Histoire du département de la Gironde*), raconte ainsi comment se rendit la ville de Castillon :

Le 16 avril 1599 nous, François d'Eysseignez avocat au Parlement de Bordeaux et juge ordinaire de la Vicomté de Castillon, pour Monsieur et dame dudit lieu, estant dans le temple de la ville, assisté de Me François d'Arles pro-

---

Devant ces menaces et les représentations de Mme de Nemours, mère du duc de Mayenne, le roi obligea ce dernier à remettre la jeune femme à M. Descars, qui la maria à son second fils Henri de Peruse d'Escars. Veuve une seconde fois et sans postérité, Mlle de Caumont épousa le comte de Saint-Paul, qui devint, par ce mariage, maître des châteaux de Fronsac et de Caumont, détruits en 1622 après le procès de d'Arsilemont.

(1) On disait aussi de Mayenne qu'il restait plus longtemps à table qu'Henri IV au lit.

cureur d'office pour madame, François Vidault, Zacharie de Ste Grace et Isaac de la Faye maire et consuls, MM. Pol Blacge secretaire du roy, David Larquey, Pierre Taupier bourgeois et habitants, a comparu Jean de Marilly escuyer sieur de Choisy gentilhomme servant de la Chambre du roy, lequel, parlant à nous, a donné les lettres du roy en date du 16 mai dernier signées Henry et plus bas, Forget ; le mesme nous a encore remis une missive de très haute et puissante princesse madame Henriette de Savoye adressée à la ville et Vicomté de Castillon datée du 8 dudit mois; il nous a encore remis une autre lettre de cette dame adressée aux officiers, maire, consuls et habitants en date du 18 mars, lesquelles nous avons retenues ensemble avec celles des maréchaux de France messeigneurs de Bouillon et d'Ornano, du 24 et 26 du mois de mars. Après lecture faicte par M. Louis de Lafaye maistre greffier, nous juge, maire consuls et autres habitants assemblés nous avons desclaré au sieur Choisy que nous estions les humbles et très obéissants sujects de sa majesté et de madame et les serviteurs de MM. les maréchaux susdits et ordonnons qu'il sera bon de conférer du contenu de ces lettres demain 17 courant dans le dit temple y appelant les dits sieurs procureur maire consuls et habitants, les bourgeois et MM. les nobles de la présante jurisdiction. Ce qui a été approuvé de tous les présants. Faict par nous juge ordinaire et les autres nommés cy dessus.

La suite du procès-verbal nous fait savoir que le lendemain 17 les maire, consuls et bourgeois et assemblés dans le temple reconnurent pour gouverneur de Castillon le sieur de Cazes représenté par le sieur de Choisy, mais en déclarant que ce gouverneur respectera les *droits privilèges* et *immunités* desquels ont *accoustumés* de jouir les maire consuls et habitants de la *ville*. « Sur quoy nous juge, avons ordonné.... que les lettres de sa majesté contenant les pouvoirs et charges de gouverneur de la ville données.... au dit sieur de Cazes seront vérifiées aujourd'huy

en jugement à une heure après midy et que le sieur de Choisy prendra au nom du sieur de Cazes possession du gouvernement de la présante ville de Castillon.... et nous engageons à vaincre la résistance du sieur de Pressac qui a les armes et qui a refusé jusqu'à ce jour à sa majesté et à la grandeur de madame et de bailler les clefs de la ville au sieur de Choisy. Le sieur de Pressac a fait réponse qu'il a satisfait et répondu à la sommation qui lui a esté faite. De quoi nous avons dressé procès-verbal... etc.

Et le dit jour de relevée environ vers une heure après midy nous juge estant dans le parquet et auditoire de justice.... le sieur de Choisy nous a présenté les lettres patentes contenant pouvoir de gouverneur de la ville données par sa majesté au sieur de Cazes.... nous avons ordonné en outre que suivant les commandements de sa majesté et suivant les lettres de madame et de messeigneurs les maréchaux.... Cet officier sera accompagné par nous et par les notables de la commune, au château appelé de Bazas appartenant à madame de Savoye ou demeurait le sieur de St-Ouen quand il estoit gouverneur de Castillon et après il sera conduit à chaque poste de la dite ville ; le tout sans déroger aux droits et privilèges municipaux. Et tout incontinent, nous juge accompagné des procureurs d'office, maire consuls et autres habitants avons conduit au château de Bazas le sieur de Choisy qui en a pris possession en touchant le verrou de la porte fermée, puis nous l'avons conduit aux portes de la ville de Castillon auxquelles sont ordinairement les soldats de la garnison et les corps de garde, et là, estant, cet officier a touché également le verrou de la porte du grand portail en présence du sieur de Pressac et des soldats qui sont partis. Fait en présence des dits procureurs d'office, maire, consuls et autres habitants de la presante ville, non contredisants le dit jour 17me d'avril dudit an 1599. Signés F. d'Eysseignez, F. Vidault maire, de la Faye consul, d'Arles procureur d'office, Zacharie de Sainte-Grace consul, de Lafaye greffier ».

Les guerres de religion s'étaient rallumées en 1621 dans la Guienne, Louis XIII fut reçu à Castillon avec une cordialité affectée, 10 juillet. Il venait de la Saintonge, après le siège de St Jean d'Angely, et passa par St Emilion. Les députés de Libourne vinrent à Castillon lui offrir les hommages de leur ville. Le roi repartit le lendemain pour Ste-Foy et Bergerac se rendant au siège de Montauban, du 17 août au 18 novembre, où son armée vaincue perdit beaucoup de monde entre autres le duc de Mayenne nommé depuis 1618 gouverneur de Guienne. Son échec ranima l'audace des religionnaires. Louis XIII revint en Guienne; le 30 décembre il était à Blaye, et le 31 à Libourne. Etant dans cette ville, d'après les propositions du cardinal de Retz, de Schomberg, des maréchaux de Praslin, de Chaulne et de Créquy, il médita une entreprise sur Castillon. D'après le plan de Schomberg, le roi devait se rendre dans la ville avec une escorte de 6 compagnies de gardes françaises et 4 de suisses, pour y prendre gîte, puis entrant au château pour s'y promener, on devait en chasser les soldats du duc de Bouillon. Ce procédé n'était pas délicat; depuis le commencement de la guerre, le duc de Bouillon et le roi étaient demeurés d'accord que les places de Sedan, Negrepelisse, Castillon et celles de la vicomté de Turenne, seraient au service du roi si on n'y maltraitait pas les protestants. Le roi avait promis de ne rien tenter sur elles, il ne pouvait le faire qu'au mépris de ses promesses. Le maréchal de Bassompierre détourna Louis XIII de ce projet, comme il le raconte lui-même dans ses mémoires, t. II, p. 424-425, édition de 1723.

« Je le degoutoi encore davantage qu'il n'etoit (le roi ne cédait qu'à la sollicitation de ses officiers), par plusieurs vives raisons que Dieu m'inspira de lui remontrer..... le roi me commanda de lui dire mon opinion, laquelle je dis en cette sorte..... Est-il possible, sire, que cette fois, la parole que vous avez si saintement gardée au préjudice même de votre religion... vous la vouliez maintenant mettre

à l'abandon pour la conquête pour ne dire la volerie, et le larcin d'une simple bicoque.... La ville de Castillon qui demeure en paix au milieu de la guerre, qui subsiste dans son devoir au milieu de la défection de ceux de la religion et qui vit en une entière assurance parmi ses voisins, sous la protection que votre Majesté a donnée aux terres de monsieur de Bouillon, se trouvera opprimée sous titre de bonne foi en sa présence et par la propre personne de votre majesté..... »

« Une parole mal gardée pour une seule fois prive pour jamais celui qui l'a enfrainte, de créance envers tout le monde. Je ne vois point de difficulté en la prise de Castillon, vous y serez infailliblement reçu et sans péril vous vous en rendrez maître, mais en gagnant avec reproche et honte cette chétive place, vous perdrez toutes celles de la religion..... Le seul duc de Bouillon a qui vous ôtez Castillon, vous forcera d'en entretenir une (une armée) en Champagne contre Sedan, une en Limousin contre les places de la vicomté de Turenne. Messieurs de la Tremouile et Sully jusques à cette heure zélez a votre service chercheront leur sureté, et monsieur Lesdiguières qui vous a si bien servi cet été contre ceux de sa même religion et qui contient tout le Dauphiné en paix et obéissance, ne le pourra plus contenir..., etc., etc. »

Louis XIII convaincu par la franchise de Bassompierre lequel resta d'ailleurs en froid avec Praslin et Crequy, abandonna son projet et partit pour Libourne où il coucha le 31 décembre et séjourna le 1er janvier 1622.

Les affaires du Midi (1) rappelèrent Louis XIII en Guienne; il était, le 22 mai, à Castillon. Il y trouva des sujets soumis et dévoués, mais ne voyant pas avec plaisir subsister encore le château qui avait tant résisté à Mayenne et qui était un repaire pour les protestants, il en ordonna la dé-

(1) La prise de Tonneins par les huguenots, reprise par le maréchal de Thémines.

molition à laquelle consentit Henri de la Tour, vicomte de Turenne et de Castillon, second fils du précédent, voulant ainsi donner une preuve de son zèle au service du roi. C'est ce Turenne qui devint le célèbre maréchal, converti en 1667 et tué le 27 juillet 1675 d'un coup de canon.

Tandis que le roi était à Castillon, quelques soldats royalistes ayant détérioré le temple protestant (l'enquête fit voir que le dégât se bornait à quelques tuiles cassées) furent punis avec une telle rigueur que le maire, le juge et les consuls prièrent le roi de modérer le châtiment (1).

---

(1) Il existe au Musée des Antiques de Bordeaux une pierre haute de 0m69, large de 38 c., représentant un écusson assez mutilé (Pl. XVI) où l'on voit un écartelé. Au premier cartel on distingue très bien une tour sur un champ fleurdelysé, certainement les armes de la Tour d'Auvergne où est un semé de France, c'est-à-dire d'azur (bleu) semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent ; le second est un gironné dont les partitions sont devenues méconnaissables ; le 3e offre un parti dont le second est à bandes ou cotices de quatre pièces à peu près indéchiffrables ; le 4e cartel est le plus mutilé de tous. Quell s sont ces armoiries qui accompagnent celles des Turenne ? Je ne saurais trop le dire, toutefois ce ne sont pas que je sache celles des Villars de Savoie, où l'on voit une croix et un aigle, ni celles de Mayenne, de gueules à écussons d'or. Les Leberthon n'étant venus qu'au XVIIIe siècle, notre écusson n'a rien de commun avec leur blason que je donne plus bas.

Quant aux armoiries de la maison de Turenne, on les a données déjà page 155. Sous notre écusson timbré de la couronne ducale pend un autre plus petit chargé d'une coquille, peut-être une des coquilles des armes des Grailly, d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent. La maison de Foix portait d'or à 3 pals de gueules.

L'inscription est ainsi conçue :

CESTE FONT (A) ESTR FAITE ESTANT LB
SIEVR DE LASAPHE CHEVALIER ET
(ESCVIER ?) MAIRE ET COSVL (*consul*)
(DE) CASTILLON 162 (9)

Dans la liste des maires de Castillon, on trouve en effet à cette date un Jean de Lasaphe, qui occupa la mairie de 1627 à 1638.

Ce serait donc sous son administration qu'aurait été construite une fontaine plus ou moins monumentale, peut-être détruite aujourd'hui, dont nous possédons au musée la pierre commémorative. Cette fontaine aura peut-être disparu lorsque Bousigon a reconstruit l'église, et ce serait peut-être lui qui aurait porté la pierre à Bordeaux.

La seigneurie de Castillon appartenait en 1637 à une nièce du cardinal Mazarin qui la lui donna en dot pour son mariage avec le duc de Bouillon.

Le Parlement de Bordeaux rendit en 1646, à la requête du procureur général, un arrêt contre plusieurs individus qui avaient insulté la procession du saint sacrement dans les rues de Castillon.

En 1650, les ducs de Bouillon et de Larochefoucaud qui tenaient le parti de la Fronde, accompagnèrent la princesse de Condé à Bordeaux, puis, à la tête de quelques troupes, ils vinrent camper devant Castillon; sur l'avis de la marche du duc d'Epernon, ils se retirèrent à Vayres.

En 1657, les officiers du roi voulurent empiéter sur les privilèges de la ville. Le conseil de la commune opposa la plus vive résistance. La charte municipale fut rédigée en forme authentique et M. de Duras fut invité à faire respecter les droits des habitants.

En 1662, les Castillonnais avaient refusé de payer au maréchal de Turenne certaines redevances; il fut obligé de recourir à une ordonnance royale.

A la mort du maréchal, son neveu Godefroy Maurice de la Tour hérita de ses biens en Guienne. C'est lui qui fonda un hospice pour les pauvres, et s'engagea par acte du 21 novembre 1678, passé entre lui, son frère Emmanuel, cardinal de Bouillon et Boucherat, chancelier de France, exécuteurs testamentaires de son oncle, à faire la rente de 1,000 livres du capital de 20,000 légué par celui-ci par son testament du 2 avril 1675 aux pauvres de la terre et vicomté de Castillon qui se convertiraient à la foi catholique.

La révocation de l'édit de Nantes et l'émigration des protestants laissa cette rente sans emploi. On en changea alors la destination pour construire l'église et un hôpital dans le voisinage. Ce projet n'était pas exécuté en 1718; au 1er janvier de cette année, l'arrérage s'élevait à plus de 35,000 livres.

Un peu plus tard, les notables Castillonnais firent des instances auprès de Godefroy de la Tour pour les faire jouir de l'acte de 1695 ; ce fut sans résultat. Le 3 décembre 1719, le duc de Bouillon vendait les vicomtés de Negrepelisse et de Castillon à Antoine Bonnet de Talmont, conseiller, qui revendit celle de Castillon en 1731 à M. André-François-Benoît Leberthon, premier président au Parlement de Bordeaux.

Armoiries de Leberthon.

Voici les armoiries des Leberthon tirées d'un almanach de Guyenne de 1787 : écartelé au 1er d'argent à une cloche d'azur, au chef de gueules chargé d'un croissant et d'une étoile d'argent, au 2e et 3e d'or à 3 branches de compas de..., au 4e d'argent à trois mouchetures d'hermines avec chevron d'azur chargé de trois croissants d'argent, sur le tout un écu d'argent à une bisse de 6 tours d'azur couronnée d'or.

En 1735, Charles Godefroy de la Tour obtenait de Louis XV des lettres-patentes autorisant la fondation de l'église et de l'hôpital. En même temps un avocat au Parlement de Bordeaux, Jean Bouyre, donnait par son testament du 26 avril 1731, une somme de 6,000 liv. pour la fondation d'une Communauté de dames de la Foi. Les bourgeois de Castillon chargèrent l'avocat Serezac, habitant Belvès, de *faire tous actes requis et nécessaires tant judiciaires qu'extraordinaires aux fins de parvenir à l'exécution des lettres-patentes et des désirs des testateurs* (délibération du 3 novembre 1739, archives de Castillon).

Alors l'archevêque de Bordeaux, M. de Maniban, délégua son promoteur Ferbos pour choisir le terrain propre à l'édification de l'église et de l'hôpital.

Les travaux commencèrent en 1740, il fallut achever de démolir les murs de ville entre la porte de l'Ouest et le terrain de l'hôpital ; les matériaux servirent à la construction du quai devant l'ancienne ville.

Leberthon fit combler les fossés pour rendre plus faciles les abords de l'église nouvelle, et en 1753 fit planter d'arbres les allées dites de l'Eperon.

André Hyacinthe Leberthon, fils de Benoit, se déchargea de la rente à laquelle son père s'était engagé en achetant la vicomté, et la commune acquit ainsi le domaine du Bourdieu évalué 38,590 liv., qui fut géré jusqu'en 1790 au profit des pauvres et de l'hospice. C'est cet hospice qui depuis la révolution sert d'hôtel de ville.

M. Leberthon sut s'attirer la sympathie des habitants. On trouve dans Guinodie, t. III, p. 134, une ode qui lui fut adressée en 1776 par un poète de la localité.

En 1787 le Parlement de Bordeaux s'était attiré la colère du roi en refusant d'enregistrer l'édit du 22 juin portant création des Assemblées provinciales. Cette cour avait été exilée à Libourne où elle resta jusqu'en 1788. Le retour à Bordeaux du premier président Leberthon et de son fils le comte de Virelade, président à mortier (10 juin) fut pour eux une ovation publique.

L'année suivante où furent convoqués les Etats généraux, Leberthon fut élu par la noblesse de la sénéchaussée de Bordeaux pour la représenter à ces Etats.

La révolution fit perdre au premier président les droits seigneuriaux qu'il avait sur Castillon, et le 3 germinal an III, 22 mars 1795, il se décida à vendre à MM. Martineau et Limoges ses propriétés de l'arrondissement de Libourne (à Castillon et le château de Saint-Philippe-l'Aiguille).

Un des derniers souvenirs historiques qui se rattachent, sinon à la ville de Castillon du moins à une localité voi-

sine, est la fin tragique des derniers députés Girondins proscrits par la faction de la montagne.

On sait que plusieurs de ces députés désertant Paris s'étaient embarqués à Brest pour se rendre au bec d'Ambès. Guadet de Saint-Emilion invita ses collègues Barbaroux de Marseille, l'ex-maire de Paris Pétion, Louvet, Buzot, Salles et Valady à venir se réfugier dans les nombreuses carrières de sa ville natale. On montre encore à Saint-Emilion, sous le jardin de la maison des frères de la Doctrine chrétienne, la grotte qui leur servit longtemps de retraite, et grâce aux soins de quelques personnes dévouées, ils purent échapper aux perquisitions ordonnées par Tallien. L'arrivée à Bordeaux du jeune Jullien, l'ami de Robespierre, combla leur infortune. Fatigués de cette lutte entre la vie et la mort, craignant de compromettre plus longtemps leurs généreux protecteurs, les Girondins prirent le parti de se séparer. Salles et Guadet restèrent à Saint-Emilion dans la maison de Guadet père où ils furent découverts le 18 juin, et de là furent conduits à Bordeaux et exécutés le 20 juin 1794; Valady se retira du côté de Périgueux, où, reconnu, il passa devant le tribunal révolutionnaire de cette ville; Louvet, lui, rentra à Paris où il eut l'heureuse chance de se sauver; restaient Barbaroux, Pétion et Buzot. La capture de Guadet et de Salles fit soupçonner que les trois étaient cachés à Saint-Emilion; on fit des visites domiciliaires; le perruquier Troquart les avertit et leur facilita les moyens de se soustraire aux poursuites des satellites de Faye et d'Oré; il leur donna des provisions, et ils s'éloignèrent à la faveur de la nuit. Le lendemain matin, ils étaient à une demi-lieue de Castillon ; ils se cachèrent dans un champ de blé. Il vint à passer tout près quelques volontaires se rendant à Castillon. Les trois proscrits crurent qu'on était à leur poursuite. Barbaroux se tira un coup de pistolet. La détonation attira les volontaires; on le prit, et on le mena à Castillon. L'agent national Lagarde se rendit immédiatement dans cette ville. Barbaroux s'était fracassé la mâchoire.

Comme son linge portait les lettres R. B. Barbaroux, on lui demanda s'il était Buzot, il fit un signe de tête négatif; on lui demanda s'il était Barbaroux. A sa réponse affirmative, un exprès partit pour Bordeaux avertir Jullien. Barbaroux, transporté à Bordeaux, fut traduit devant la Commission militaire qui l'envoya de suite à l'échafaud. Il avait 27 ans.

On procédait à la poursuite des deux autres qui s'étaient sauvés à l'approche des volontaires quand les Sans-Culottes de Castillon firent savoir à Jullien qu'on venait de trouver les corps de Pétion et de Buzot déjà à demi-rongés par les loups. Ces deux malheureux s'étaient suicidés dans un champ à Fompeyre, commune de Saint-Magne (1).

La formation du département de la Gironde fit de Castillon un chef-lieu de canton du district de Libourne, et dont dépendirent les communes de son ancienne juridiction plus celles de Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-des-Combes et Vignonet, ces dernières dépendaient avant 1790 de la juridiction de Saint-Emilion.

Castillon, que rendaient florissante les 4 grandes foires instituées par les anciens vicomtes de Foix (2) les jours de Saint Mathias, de Saint Barnabé, de Saint Luc et de Saint Thomas, puis une cinquième foire instituée en 1750 le der-

---

(1) Louvet, quittant ses amis infortunés, se réfugia quelque temps à Castillon, et c'est là, caché dans une cave de la maison Costes, qu'il aurait, paraît-il, écrit son roman de Faublas.

(2) De confirmatione pro Gastone de Fuxo comite de Longueville et de Benauges de mercato et feria apud villam de Castilhon Teste rege... 20 die octobris 1450 (rôles gascons).

Auteurs à consulter. Catalogues des rôles gascons : Froissard, Mathieu Pâris, Rymer, Chartier, Mathieu Coucy, Monstrelet, de Thou, mémoires de Sully, de Bassompierre, d'Aubigné, et parmi les auteurs modernes : Ducourneau, *Guyenne monumentale*, id. *la Gironde;* Guinodie; Léo Drouyn, *Guyenne militaire;* archives de Castillon, etc.

nier lundi de chaque mois, a depuis été dotée d'un pont suspendu en 1835. La grande route royale de Libourne à Bergerac (1825) et le chemin de fer ont encore augmenté la propriété de cette localité, maintenant si paisible, dont le passé, comme vous venez de le voir, offre encore à la plume de l'historien quelques pages intéressantes.

DOCUMENTS

FOURNIS PAR M. AUGIER

(*Suite et fin*).

SAINT-ROMAIN-DE-BOURSAS

Renseignements fournis par Dupré, curé, pour le questionnaire de Beaurein

---

Le saint titulaire de cette paroisse est Saint Romain, apôtre de Blaye. On appelle ce lieu Saint-Romain-de-Boursas, pour le distinguer de plusieurs autres paroisses dédiées à Saint Romain, mais il serait très difficile de donner l'étymologie ou la raison du nom de Boursas qu'elle porte.

On n'apperçoit rien de remarquable dans l'intérieur de l'église; il y a seulement une inscription en marbre blanc incrustée dans le mur du sanctuaire, du côté de l'Evangile, pour établir que Mgr l'Archevêque de Bordeaux fit lui-même la translation d'une portion des reliques de Saint Romain qu'il avait apportées de Saint-Denis en France.

Tel est le contenu de cette inscription : D. O. M. Sous le règne de Louis XV, par les soins de Mgr Louis-Jacques Audibert de Lussan, archevèque de Bordeaux, par la protection de Mgr le Maal de Richelieu et par la piété de la congrégation de Saint-Maur, la relique de Saint-Romain a été placée dans cette église le 22 août 1769 ». Cette relique a été déposée au-dessus de l'inscription, dans un beau

reliquaire ou châsse de bronze doré, soutenü par une console de fer doré.

L'église est petite et n'est pas assés spacieuse pour les paroissiens; il semble qu'elle ait été bâtie dans le 13me siècle ou 14me siècle. On n'y remarque rien de particulier. Le cloché est quarré (*sic*), ce qui dit-on, est une marque que le bénéfice a autrefois appartenu aux Réguliers; il n'y a que le sanctuaire qui soit voûté, mais les pilliers collatéraux portent des naissances de voûtes.

On n'apperçoit rien aujourd'hui dans l'église ni dans le dehors qui annonce des vestiges de fortifications.

Il n'y a ni annexe ni succursale dans la paroisse; on y trouve cependant une église qui appartient à l'ordre de Malte, qui, par un abus révoltant, demeure aujourd'hui aux charges du curé de Saint-Romain, quoiqu'il n'en soit pas chargé par son titre.

Il n'existe aujourd'hui d'autre église outre la paroisse, que celle d'Asques, mais qui ne subsistera pas longtemps désormais, par le défaut de réparations et l'état ruineux où elle se trouve depuis le tremblement de terre arrivé le 10e août 1759.

Il n'y a d'autre église publique et existante après la paroisse, que celle d'Asques dont on vient de parler. Cependant il ne s'y fait aucun service public, à l'exception de la fête de Saint Jean, que le curé, par complaisance, y transporte l'office de la paroisse. On y va aussi en procession le jour de Saint Marc et le jour de Saint Jean-Porte-Latine.

Il y avait, suivant la tradition du pays, un monastère dédié à Saint Symphorien, situé près de l'endroit où est bâti aujourd'hui le château de Cadillac. Ce monastère fut, dit-on, démoli par les Sarrasins vers l'an 730 ou 731 lorsqu'ils s'emparèrent de cette province; on trouve quantité de matériaux et de fondations, et le local s'appelle encore aujourd'hui dans les titres: *Mansio Saracenorum*, ou Maine Sarrasin.

Il y avait encore autrefois une chapelle rurale que les

habitants du pays avoient bâtie en l'honneur de Saint Martin, comme le maître et l'instituteur de Saint-Romain, leur patron. Cette chapelle a donné le nom au village qui est aux environs et qui s'appelle Saint-Martin; elle a subsisté jusque vers l'an 1692. Le sieur de Gombault, propriétaire de la maison de Barès, qui se faisait appeller Saint-Martin à cause de la directe qu'il avoit sur ce petit village, jugea à propos d'en donner le local à fief nouveau. On y avait célébré jusqu'en 1630; on y trouva une quantité considérable d'ossemens quand on voulut fouiller le terrain pour le mettre en culture.

On ne reconnaît aucun patron de cette église (Saint-Romain). Le seigneur haut justicier a seul le droit de littre comme baron de Cadillac. Cette baronnie est possédée aujourd'hui par Mlle Marthe-Armande Dessenaut, la tenant de ses pères.

La cure est séculière; Monseigneur l'Archevêque en est le collateur, quoique M. l'Abbé de Guîtres prétende que la collation appartenoit autrefois à son abbaye.

Le gros décimateur est le sieur Boisson, archidiacre. L'ordre de Malte perçoit aussi la dîxme sur le territoire dépendant de la commanderie d'Asques.

La cure est devenüe vicairie perpétuelle depuis l'an 1619. Mgr de Sourdis, archevêque de Bordeaux, par un acte de sa souveraine puissance, dépouilla la paroisse de Saint-Romain pour en former un 4e archidiaconé. Cet acte abusif en lui-même n'est revêtu d'aucune des formalités prescrites pour rendre valide l'expoliation des bénéfices cures.

Elle est située dans le duché de Fronsac, 2e congrégation de l'archiprêtré du même nom.

Les principaux villages sont : Asques, sur la Dordogne, Saint-Martin, entre le bourg de St-Romain et Asques; Buissant, entre le bourg St-Romain et la palu, et le village du Ponian, dont une moitié appartient à la paroisse de St-Romain et l'autre à celle de Cadillac. Le reste des habi-

tations sont (*sic*) dispersées et ne méritent pas d'être indiquées sous leurs noms particuliers.

La paroisse est bornée dans toute sa longueur par la rivière de la Dordogne, qui se trouve au sud, et du côté du couchant; elle est séparée des paroisses Saint-André et Cubzac par le ruisseau appelé *Virveye,* qui prend sa source dans la paroisse de Marsas en Cubzaquais du Fronsadais et va se jeter dans la Dordogne à l'estey de la Virveye, au pont de Routillas.

La paroisse est située sur une élévation; l'église est environnée d'un bourg, fond de rocher et de tuf, distant de la rivière d'environ le tiers d'une lieue; le terrain y est inégal; il s'y trouve des cotaux (*sic*), quelques vallons, mais la plus grande partie est en palu.

Le terrein y est générallement bon et très exactement cultivé. Les hauteurs sont un tuf, les vallons sont une terre batarde et légère, mais fertile. Les palus à l'exception de quelques endroits pourris sont en bonne culture et d'un bon rapport. Tous les dessèchements, dont les palus ou les marais étoient susceptibles, furent faits au commencement du siècle dernier par une compagnie de Flamans ou Brabançons. Il ne s'agit à présent que d'entretenir les canaux qu'ils ouvrirent pour l'écoulement des eaux, ce qui coûte considérablement chaque année.

Les principales productions sont le vin et le froment. On sème dans les palus une certaine quantité de fèves, et sur les hauteurs des pois quarrés appelés *gesses,* pour soulager les terres ; on y recueille aussi un peu de chanvre et de blé d'Espagne, mais les particuliers ne s'attachent à cette culture que pour l'utilité de leurs maisons; il en est de même des saules ou aubiers qui ne suffisent pas pour la paroisse.

La paroisse est bornée au Sud par la Dordogne, au Sud-Est par la paroisse de l'Isle du Carney, un grand ruisseau et chenal entre deux, à l'Est par la paroisse Saint-Georges-de-Cadillac, au Nord-est par celle de Saint-Pierre-de-la-

Lande, au Nord-Ouest par Saint-André-de-Cubzac et à l'Ouest par celle de Saint-Julien-de-Cubzac.

Le chef-lieu du canton est Fronsac : il est à deux lieues, Libourne à trois, Saint-André-de-Cubzac à une petite lieue et Bordeaux à trois lieues. Le passage des deux rivières rend le voyage plus long et plus difficile.

Il n'y a point de bureau de poste, mais dans le bourg de St-André le courrier de la Rochelle s'arrête et remet les lettres pour le voisinage, soit en allant, soit en revenant de Bordeaux.

La paroisse peut avoir deux lieues et demie de circuit ; la maison la plus éloignée de l'église est celle de Beausoleil, qui appartient à M. de Montagne ; il y a au moins une grande lieue pour venir à l'église.

Il n'y a point de grand chemin sur cette paroisse ; le plus voisin est éloigné de l'église, d'un petit quart de lieue : c'est celui qui conduit de Saint-André à Libourne.

Il y avait autrefois un grand chemin qui commençoit aux tours de Cubzac et conduisoit à Libourne, en cottoiant la rivière à une certaine distance et qui traversoit toutes les palus. J'en ai vu fouiller et démolir plusieurs morceaux en différentes années, soit sur ma paroisse, soit sur celle de Cadillac.

La distance du bourg de Saint Romain à la Dordogne est d'une petite demi lieue ; le port s'appelle Asques, mais il n'y a point de *peyrat,* et le chemin qui y conduit est souvent impraticable pendant l'hyver ; c'est cependant à cet endroit que l'on transporte une grande partie des denrées des paroisses de Veyrac, Tarnès, Salignac, La Lande et Cadillac.

Il ne se fait aucun commerce sur cette paroisse ; ceux qui y résident, ne sont presque tous que de pauvres vignerons, manœuvres, bordiers ou métayers, qui cultivent les fonds des grands propriétaires qui n'habitent presque jamais leurs maisons. Les habitants du port d'Asques sont presque tous matelots ou pêcheurs ; on y compte environ

vingt-cinq bateaux occupés de ce travail, et trois autres plus grands qui font le transport des denrées ou de la pierre.

Il y a 392 (feux) sur le rolle de la taille.

Il y a trois ou quatre châteaux ou maisons nobles, savoir : La Garde appartenant à M. de Thomas ; cette maison appartenoit ci-devant à MM. de Suiduiraut, qui en firent la vente en 1699. Le château de Barès, saisi réellement depuis plus de cinquante ans, et dont M. Gombaut Pleinpoint (est propriétaire) ; la maison noble de Couffins appartenant à MM. de La Tour de Mons : c'est un démembrement des domaines du château de Cadillac fait en 1681 ; et la maison noble de Beausoleil, possédée par M. Michel de Montagne.

On voit encore les vestiges d'un vieux château très voisin de celui que l'on appelle aujourd'hui La Garde, et qui s'appeloit autrefois Serlus. Ces deux châteaux appartenoient à deux frères nommés Ambaud, et se trouvèrent réunis sur la tête d'un seul en 1500 ; de là vient l'abandon du premier et le transport de son nom sur celui que l'on a continué d'habiter.

L'ancienne tradition est que saint Romain a prêché autrefois dans ces cantons ; que le local où est aujourd'hui notre église étoit l'endroit où il s'arrêtoit dans ses courses, et que l'on en forma une chapelle après sa mort ; que ce saint avoit bâti le monastère de Saint-Symphorien qui fut détruit par les Sarrasins, et que l'on transporta ensuite le service divin dans la chapelle ou oratoire de Saint-Romain.

L'endroit qu'occupe aujourd'hui l'église, celui de la maison curiale et les environs à une distance assez considérable formoit un cimetière fort étendu. On y trouve partout des tombeaux de pierre : j'en fis lever environ 35 en 1758, mais comme la pierre est de mauvaise qualité, on abandonna ce travail ; je m'apperçus dans les fouilles que l'on fit, que l'on auroit pu en sortir plus de sept à huit cents. Ils

sont à double rang en plusieurs endroits et il s'en trouve quelques uns à fleur de terre. Dans certaines recherches que je faisois en 1755, dans le territoire de la cure, je trouvai un petit tombeau en forme de four bâti de brique dans lequel il y avoit une urne sépulchrale qui renfermoit des ossements, des cendres et du charbon. Le vase étoit d'une terre très grossière, et chaque année en travaillant la terre on trouve de petites monnoies anciennes et quelques médailles dont quelques unes sont du haut Empire, comme une tête de Néron, une Faustine, un Tibère et plusieurs Constantin. Il y a encore un tombeau fort ancien sur le coteau d'Asques non loin de la chapelle, que l'on appelle toujours *la crambe dau moyne*.

Il y a seulement vers Asques dans une petite plaine appelée *la Nouguerede* une carrière de pierres de taille dont le grain est extrêmement grossier et d'une vilaine couleur.

La plus grande partie de la paroisse est justiciable de Cadillac, dont le siège se tient au bourg de Cadillac, tous les mercredis. Le commandeur d'Asques a aussi la juridiction de son territoire qui n'est pas fort étendu. Mr le maréchal de Richelieu, comme duc de Fronsac, ou ses auteurs, se sont conservé la juridiction sur une partie du port d'Asques, sur les domaines et sur le village de St Martin. Enfin M. de Mons a encore la juridiction sur ses possessions pour la cession qui en fut faite à l'un de ses auteurs qui épousa une delle d'Essenaut au mois de septembre 1681.

Les habitants furent obligés de transporter le service divin dans le lieu où il se fait maintenant, après la démolition de l'église de St Symphorien.

On trouve encore les vestiges de cette ancienne église, mais ils sont aujourd'hui à fleur de terre. Les propriétaires de ces fonds en démolissent souvent des morceaux considérables. J'ai vu fouiller et détruire des fondations de deux murailles parallèles pendant la longueur de plus de 70 pieds. La distance des deux murs n'étoit que de vingt

un pieds. Le tout étoit solidement bâti avec de la chaux et des morceaux de tuiles grosièrement brisés. On rencontre souvent dans le voisinage de ces démolitions des carreaux ou tuiles qui ont de 10 lignes d'épaisseur sur sept pouces de large et dix ou onze de long, et qui sont terminés à l'un des bouts par un rebord ou arrête de trois, quatre et cinq lignes de profondeur; on ne peut comprendre à quels usages ils étoient emploiés.

La paroisse se trouve de l'autre coté de la Dordogne; vis-à-vis de celle de St Romain est celle de St Loubès: elles sont presque égales en longueur sur la côte, commençant et finissant à très peu de chose près dans la même distance.

Il n'y a d'autre port public et fréquenté que celui d'Asques qui est assez étendu, mais il n'y a point de *peyrat* pour embarquer, ce qui le rend fort incommode. Les paroisses de Lalande, Tarnès, Veirac et Cadillac y porteroient en tous temps leurs denrées si les chemins étoient plus praticables.

Il n'y a point de pont sur cette paroisse, mais il seroit très nécessaire d'en construire un sur la Virveye à l'endroit appelé *aux planquettes*. On ne traverse ce ruisseau que sur des pierres mobiles entassées les unes sur les autres et qui se trouvent souvent couvertes par les eaux. Alors il n'y a plus de communication entre St Romain et les paroisses de Cubzac et de St André. MM. Tardif et St André ingénieurs sont venus l'un et l'autre sur les lieux et ont reconnu la nécessité d'y faire un pont.

Le ruisseau de la Virveye qui sépare le Cubzaguais du Fronsadais, prend, comme je l'ai déja dit, sa source dans la paroisse de Marsas, et vient se jeter dans la Dordogne près de la maison de M. de Montagne. Le ruisseau de l'Isle du Carney n'est formé que du reflux de la marée et des eaux pluviales qui descendent des paroisses de Lugon et Cadillac. DUPRÉ, *curé de St Romain.*

1er juin 1778.

Liste des publications reçues par la Société Archéologique de Bordeaux en 1884.

Annales des Sciences et des Beaux-Arts du cercle Hutois (Belgique), 4 livraisons.

Bulletins et Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, 3 fascicules.

Rapports sur des fouilles dans le Morbihan, 5 plaquettes.

Registres consulaires de Limoges, 1 volume.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, 5 fascicules, 1 volume.

Académie des Alpes-Maritimes, 1 volume.

Société Archéologique de Béziers, 1 volume.

Item de Tarn-et-Garonne, 2 fascicules.

Société des Antiquaires de Bourges, 1 volume.

Société Académique de l'Oise, 1 volume.

Société Nationale des Antiquaires de France, topographie des Hautes-Alpes, 1 volume.

Société Académique de l'Aube, 1 volume.

Musée Guimet, t. VI et VII.

Société d'Archéologie Lorraine, t. XII.

Histoire des religions, 6 fascicules.

Journal des Savants, 12 livraisons.

Revue Archéologique du Maine, t. XV et XVI.

Répertoire du Comité des travaux historiques et archéologiques, 8 fascicules.

Société des Études historiques, Paris, 1 volume.

Institut Archéologique Liégeois, 2 fascicules.

Société d'émulation du Doubs, t. IX.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 6 livraisons.

Bulletin historique et archéologique du Périgord, 6 livraisons.

Société d'émulation de Rouen, 1 volume.

Société Archéologique de Nantes, 2 volumes.

Mémoires de la Société Eduenne (Autun), t. XIII.

Société Archéologique de Constantine, t. XXIII.

Item de la Corrèze, t. VI, 4 livraisons.

Annuaire de numismatique.

Société des Antiquaires du Poitou, 1 volume.

Société Archéologique de Namur, 2 livraisons.

Société des Etudes littéraires et scientifiques du Lot, t. IX.

Société Archéologique de Touraine, t. VI, 4 livraisons.

Société des Antiquaires de Saint-Omer, 2 livraisons.

Société historique et archéologique de Langres, 2 livraisons.
Académie de La Rochelle, t. XXI.
Congrès Archéologique de France, 51e session.
Bulletin des Antiquaires de Picardie, 4 livraisons.
Société de l'histoire de Paris, 2 volumes.
Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1 volume.
Société scientifique d'Alais, t. XV.
Société Archéologique de l'Orléanais, t. XVIII.
Item de Châlon-sur-Saône, 1 livraison in-folio.
Société des Lettres et Sciences de l'Aveyron, t. XIII.
Société Philomathique vosgienne, 9e année.
Bulletin de la Société de Borda, à Dax, 9e année, 4 fascicules.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur; ✠ Ordres étrangers; I. ✪ Officier de l'Instruction publique; A. ✪ Officier d'Académie.

Composition du bureau en 1882. — MM.

AZAM (Eug.), ✻, A. ✪, *président.*

COLLIGNON (Max.), A. ✪,
DEZEIMERIS (R.), ✻, } *vice-présidents.*

MENSIGNAC (Camille de), *secrétaire général.*

PIGANEAU (Emilien),
FERET (Édouard), } *secrétaires adjoints.*

DOMENGINE (Victor), *trésorier.*

DAGRAND (G.-P.), *trésorier adjoint.*

AMTMANN (Th.), *archiviste.*

BRAQUEHAYE (Charles), A. ✪,
SOURGET (Adrien), ✻, A. ✪,
~~LUSSAUD (Louis)~~, } *assesseurs.*

Composition du bureau en 1883. — MM.

DEZEIMERIS (R.), ✻, *président.*

SOURGET (Adrien), ✻, A. ✪,
~~LUSSAUD (Louis)~~, } *vice-présidents.*

MENSIGNAC (Camille de), *secrétaire général.*

PIGANEAU (Émilien),
FERET (Édouard), } *secrétaires adjoints.*

DOMENGINE (Victor), *trésorier.*

DAGRAND (G.-P.), *trésorier adjoint.*

AMTMANN (Th.), *archiviste.*

BRAQUEHAYE (Charles), A. ✪,
AZAM (Eug.), ✻, A. ✪,
BERCHON (Docteur), ✻, ✠, I. ✪, } *assesseurs.*

Membres de la Société. — MM.

AMTMANN (Th.), rue Rode, 17.
ARNÉ (Georges), rue Judaïque, 121.
AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
AZAM (Eug.), ✻, A. ✿, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carle, 14.
BARCKHAUSEN (H.), ✻, A. ✿, professeur à la Faculté de Droit cours d'Aquitaine, 80,
BARRAUD (Jules), cours du Jardin-Public, 31.
BAUDRIMONT (E.), A. ✿, docteur en médecine, rue St-Rémy, 43.
BEAUDIN (L.), architecte, rue Plantey, 8.
BERCHON, ✻, ✠, I. ✿, médecin principal de 1re classe de la Marine, en retraite à Pauillac.
BETHMANN (E. de), rue de la Verrerie, 3.
BONIE (E.), ✻, ✠, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
BRAQUEHAYE (Ch.), A. ✿, directeur de l'Ecole municipale de Dessin et de Peinture, rue Desfourniel, 13.
BRAQUEHAYE (Jules), rue Desfourniel, 13.
BREZETZ (Arthur de), avocat, rue Thiac, 47.
BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carle, 22.
BROWN (F.), quai des Chartrons, 6.
CANTELLAUVE, percepteur, à La Réole (Gironde).
CHAPELLE (Paul de), docteur en médecine, Pont-de-la-Maye (Gironde).
CHAPON (Jules), rue de Cheverus, 8.
CHASTEIGNER (Comte Alexis de), rue Duplessis, 5.
CHAVANNES (G.), sculpteur, rue des Remparts, 64.
CHEVALIER, ✻, rue du Jardin-Public, 50.
CLOUZET, conseiller général, cours Victor-Hugo, 88, 90, 95.
COMBES (A.), peintre-décorateur, rue Gouvion, 10.
CORBIN (l'abbé), ✠, I. ✿, chanoine honoraire, rue d'Eysines, 73.
COSTE (A.), à Issigeac (Dordogne).
COUNORD (E.), ingénieur civil, conseiller général, cours du Médoc, 148.
COURAU (Albert), architecte, rue Lamouroux, 14, à Agen (Lot-et-Garonne).
DAGRAND (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
DALEAU (François), à Bourg (Gironde).
DANEY (A.), ✻, A. ✿, maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
DAUBY (l'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux.
DAVID, rue Fondaudège, 47.

DELPUGET, rue des Treuils, 73.
DEZEIMERIS (R.), ✻, correspondant de l'Institut de France, conseiller général, rue Vital-Carle, 11.
DOMENGINE (V.), chef de bureau des Chemins de fer du Midi, en retraite, rue Tanesse, 14.
DOUAUD (C.-S.), docteur en médecine, cours du Jardin-Public, 71.
DUBOIS (Paul), cours du Jardin-Public, 7.
DUCATEL, rue Madame, 71, à Paris.
DUMEYNIOU (Louis), architecte, quai Bourgogne, 2.
DURAND (Maurice), architecte, rue Grateloup, 89.
DURAND (Pierre), architecte, rue François-de-Sourdis, 155.
DURAT (Raymond), à la Roque-de-Cadillac (Gironde).
DUVIGNEAU, conseiller général, à Audenge (Gironde).
FAUCON (de), ✠, place Rohan, 4.
FAULAT, architecte, rue Servandoni, 18.
FERET (Ed.), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
FORRESTER (Offley), 66, Mark Lane, à Londres (Angleterre).
FOURCAND-LÉON, rue Saint-Rémy, 34.
GADEN (Ch.), conseiller municipal, rue de la Course, 109.
GAGNEBIN (Georges), rue du Pas-Saint-Georges, 72.
GARRES, place des Quinconces, 12.
GAULLIEUR, A. ✠, archiviste de la Ville, à l'Hôtel de Ville.
GAULNE (de), rue Vital-Carle, 24.
GAUTIER (Emile), cours Portal, 33.
GEORGEON, rue Sabathé, 29.
GERVAIS, architecte, rue Sainte-Catherine, 138.
GINTRAC, peintre, rue de Fleurus, 28.
GIRAUD (A.), A. ✠, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.
GOUGET (A.), archiviste du département, rue d'Aviau.
GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 8.
GRELLET-BALGUERIE (Ch.), A. ✠, rue Saint-Sulpice, 58, à Paris.
GRELET aîné, ✻, A. ✠, architecte, rue Ducau, 25.
GRENIER (Ponsian), rue Sainte-Catherine, 156.
HALPHEN, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde).
HAUSSOULLIER, professeur à la Faculté des Lettres, avenue de Clichy, 52, à Paris.
HOPMANN (H.), cours Saint-Louis, 20.
HUGOUNENC, dessinateur, rue de Cursol, 34.
JULLIAN, A. ✠, maître de conférence à la Faculté des Lettres, rue Fondaudège, 145.
LABBÉ (L.), rue du Temple, 17.
LACROUX, architecte, rue des Ecoles, 51, à Paris.
LAFON (G.), à Blanquefort (Gironde), ou rue Victoire-Américaine, 9.

LAFUGE (F.-C.), rue Notre-Dame, 134.
LANEFRANQUE (DE), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
LAROZE (L.-A.), député, allées Damour, 49 ter.
LARRONDE (E.), rue Vauban, 9.
LÉON (ALEXANDRE), ✻, conseiller général, cours du Chapeau-Rouge, 11.
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, rue Combes, 2.
LORY (HENRI DE), cours d'Albret, 17.
MAGEN (AD.), I. ✪, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne).
MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
MARCHAND (E.), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
MASTROTTI, doreur en métaux, rue Guiraude, 9.
MAUFRAS (EMILE), château Villegeorge, à Avensan (Médoc).
MENSIGNAC (CAMILLE DE), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, rue de la Rousselle, 67.
MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
MINVIELLE (PAUL), architecte, cours d'Aquitaine, 90.
MIMOSO, avoué, cours de l'Intendance, 57.
MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
MONTESQUIEU (BARON CH. DE), au château de La Brède (Gironde).
MORIN (DAVID), photographe, cours Saint-Jean, 84.
MOULINIÉ (FERNAND), place Gambetta, 28.
MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
MUSÉE DES ARMES, rue Jean-Jacques Bel, 2.
MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
NÉGRIÉ, ✻, docteur en médecine, rue Ferrère, 54.
PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
PARENTEAU (Mgr), curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux.
PARRAIN (H.), commis-architecte, rue Terre-Nègre, 22.
PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
PÉRIÉ, architecte, rue des Remparts, 50.
PIGANEAU (EMILIEN), artiste peintre, cours d'Albret, 17.
POCHET (ABEL), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
POMADE, à La Réole (Gironde).
POUVERREAU, à Lesparre (Gironde).
PRADELLES (H.), artiste peintre, rue des Trois-Conils, 46.
PRÉVOT (FERNAND), rue de la Verrerie, 15.
PUIFFERRAT (MARQUIS DE), à Talence (Gironde).
RAYNAL (D.), député, rue Vauban, 10.
RIBADIEU (F.), rue Huguerie, 48.
RICARD, architecte, allées d'Orléans, 16.
SAUNIER (F.), architecte, rue Saint-Fort, 15.

SCHRÖDER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
SCHWARTZ (MARTIN), cours du Jardin-Public, 12.
SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
SERR (GEORGES), conseiller municipal, quai de Queyries, 5.
SERVAT (G.), rue Mably, 18.
SOURGET (A.), ✻, A. ⦿, cours de Gourgue, 8.
SOURIAUX, ✻, conducteur principal des ponts et chaussées, rue de la Croix-Blanche, 62.
TAMIZEY DE LARROQUE, ✻, A. ⦿, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
TAPIAU, sculpteur, rue Castéja, 3-5.
TASTET, quai des Chartrons, 60.
TERPEREAU (A.), A. ⦿, photographe, cours de l'Intendance, 29.
THENADEY (H.), cours du Jardin-Public, 15.
THIBAUDEAU, place Gambetta, 9.
THOLIN, I. ⦿, archiviste du département du Lot-et-Garonne, à Agen.
THUREAU (P.), fabricant d'ameublements d'église, rue Mazarin, 25-27.
TOURNIER (CAMILLE), à La Réole (Gironde).
TRABUC-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
TRAMASSET (GUSTAVE), rue du Couvent, 14.
VARNIER (LUCIEN), rue Borie, 53.
VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
VIAUD, cours du Jardin-Public, 52.
WETTERWALD, quai Louis-XVIII, 15.

Sociétés correspondantes.

Alais	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	— Archéologique et Historique de la Charente.
Autun	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes	— Archéologique.
Beauvais	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Besançon	— d'Emulation du Doubs.
Béziers	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bone (Algérie)	Académie d'Hippone.
Bourges	Société des Antiquaires du Centre.
Brives	— Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.

Caen	Société des Antiquaires de Normandie.
Cahors	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Castres	Commission des Antiquités de Castres et du département du Tarn.
Châlon-sur-Saône	Société d'Histoire et d'Archéologie.
Châlons-sur-Marne	— d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chambéry	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun	— Dunoise.
Château-Thierry	— Historique et Archéologique.
Constantine (Algérie)	— Archéologique.
Dax	— de Borda.
Digne	— Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon	Commission des Antiquaires de la Côte-d'Or.
Guéret	Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres	— Historique et Archéologique.
La Rochelle	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy	— d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille	Commission Historique du département du Nord.
Limoges	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Lyon	Musée Guimet.
Melun	Société Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban	— Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montpellier	— Archéologique.
Nancy	— Archéologique Lorraine.
Nantes	— Archéologique.
Narbonne	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans	— Archéologique et Historique.
Paris	— Française d'Archéologie et Numismatique.
Paris	— Nationale des Antiquaires de France.
Paris	Commission de la Topographie des Gaules.
Paris	Comité des Travaux Historiques au Ministère.
Pau	Société des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux	— Historique et Archéologique.

Poitiers	Société des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper.....	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet.....	— Archéologique.
Rennes.....	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen.....	Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure.
Rouen.....	Société libre d'Emulation du Commerce.
Saint-Brieuc.....	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié	— Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain	Musée National.
Saint-Omer.....	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes	— des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens	— Archéologique.
Soissons.....	— Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse.....	— Archéologique du Midi.
Tours	— Archéologique de Touraine.
Tours	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Troyes.	— Académique, d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés Etrangères.

Bruxelles.....	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
Liège.....	Institut Archéologique Liégeois.
Namur	Société Archéologique.

TABLE

DES

NOTICES, RAPPORTS ET ÉTUDES

contenus dans le 9e volume de la Société Archéologique de Bordeaux.

Pages.

Extraits des comptes-rendus de la Société Archéologique de Bordeaux :

Séance du 14 janvier 1881 1
Séance du 11 février 1881 2
Séance extraordinaire du 26 février 1881 4
Séance du 11 mars 1881 7
Séance du 8 avril 1881 9
Séance du 13 mai 1881 13
Séance du 10 juin 1881 16
Séance du 8 juillet 1881 19
Séance du 12 août 1881 22
Séance du 11 novembre 1881 23
Séance du 9 décembre 1881 27
Séance du 13 janvier 1882 33
Séance du 10 février 1882 37
Séance du 10 mars 1882 38
Séance du 12 mai 1882 40
Séance du 9 juin 1882 42
Séance du 10 novembre 1882 44
Séance du 8 décembre 1882 47
Séance du 12 janvier 1883 53
Séance du 9 février 1883 56
Séance du 9 mars 1883 60
Séance du 13 avril 1883 62
Séance du 11 mai 1883 64
Séance du 8 juin 1883 65
Séance du 13 juillet 1883 68
Séance du 10 août 1883 70
Séance du 9 novembre 1883 72
Séance du 14 décembre 1883 75

Pages.

Séance du 11 janvier 1884 81
Séance du 10 février 1884 84
Séance du 14 mars 1884 85
Séance du 9 mai 1884 89
Séance du 13 juin 1884 91
Séance du 11 juillet 1884 92
Séance du 14 novembre 1884 93
Séance extraordinaire du 21 novembre 1884 95
Séance du 12 décembre 1884 96

Un livre de ménage pendant la révolution : La dépréciation des assignats; par M. le Dr Azam 5
La Basilique Saint-Martin, la Basilique Saint-Pierre à Bordeaux (notes et documents); par M. Charles Braquehaye 9
Notice posthume de M. F. Jouannet 17
Catalogue des objets antiques sortis du cimetière des Bituriges Vivisques 19
Catalogue des antiquités de Terre-Nègre déposées à la Bibliothèque publique de Bordeaux; publication et annotation, par M. Camille de Mensignac 22
Notes archéologiques sur les fouilles exécutées à Bordeaux de 1863 à 1876 (suite); par M. Sansas 45
Notes sur la maîtrise des maîtres-maçons et architectes de Bordeaux; par M. Charles Braquehaye 49
Marchés concernant les réparations du château de Beychevelles, commandées en 1644 par Bernard de Foix, et de la Valette, duc d'Epernon; par M. Charles Braquehaye 57
Excursion de la Société Archéologique à Saint-Emilion; relation par M. Emilien Piganeau 65

Documents fournis par M. Augier :

Extrait des registres paroissiaux de l'église de Camiac (arrondissement de Libourne) 83
Sonneries autrefois en usage dans le Bordelais 96
Notes archéologiques sur les fouilles exécutées à Bordeaux de 1863 à 1876 (suite); par M. Sansas 102
Note sur l'église de Castillon (réponse au Questionnaire de Baurein) communiquée par M. Augier 109

Documents fournis par M. Augier (suite) :

Notes sur la paroisse de Notre-Dame de la Rivière (arrondissement de Libourne) 113
Traditions et dévotions populaires dans la Gironde; passage du trou miraculeux 125
Notes historiques et archéologiques sur la ville de Castillon-sur-Dordogne; par M. Piganeau 135

Pages.

Documents fournis par M. Augier (suite et fin) :
Note sur la paroisse de Saint-Romain de Boursas (réponse au Questionnaire de Baurein)..... 177
Composition du bureau de la Société Archéologique de Bordeaux pour l'année 1882 et l'année 1883..... 185
Liste générale des membres de la Société..... 186
Liste des Sociétés correspondantes. — Sociétés étrangères..... 191

Table des planches et des dessins.

Planche Ire. Plan de Terre-Nègre dressé par M. F. Jouannet en 1803. 44
— II. Lampes en terre cuite du cimetière Gallo-romain de Terre-Nègre..... 44
— III. Lampes en terre cuite du cimetière Gallo-romain de Terre-Nègre..... 44
— IV. Lampes en terre cuite du cimetière Gallo-romain de Terre-Nègre..... 44
Planche V. Amulettes et dé trouvés dans le cimetière Gallo-romain de Terre-Nègre..... 44
— VI. Les grandes murailles à Saint-Emilion..... 82
— VII. Angle Nord-est des anciennes fortifications de Saint-Emilion..... 82
— VIII. Vue de Saint-Emilion (côté Ouest)..... 82
— IX. Le Menhir de Pierrefitte à Saint-Sulpice de Faleyrens..... 82
— X. Eglise de Castillon..... 135
— XI. Rue de Castillon..(plan ancien.)..... 135
— XII. Porte du Midi à Castillon....porte du Chateau..... 136
— XIII. Palais de Dordonne..... 139
— XIV. Château de Gurson..... 141
— XV. Ruines de l'abbaye de Saint-Florent..... 147

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

Notices, Rapports, Etudes, contenus dans le 9e volume de la Société Archéologique de Bordeaux

Pages.

A

Abboi mort 96
Abdelensis Campus 138
Abderame 138
Académie Celtique 125
Accilly (chevalier d') 97
Agrafe 138
Airin (Albert) 115
Amade (curé) 109
Amanieu (d'Albret) 143
Amaure (champ d') 138
Amou 87
Amulettes ..... pl. V, 39
Angelus 96
Anglade (seigneur de) 150
Anglure de Bourlemont 117
Antiquaires de l'Ouest (Société des) 81
Antonin le Pieux 115
Araborum Pons 138
Architectes de Bordeaux 49
Archives départementales... 18, 56, 97
— historiques de la Gironde, 11, 141
— municipales de Bordeaux, 10, 14, 51, 56
Ardouin (Pierre) 50, 52, 53, 56
Argentiers (rue des) 13
Armoiries de la ville de Castillon.. 140
— des Grailly 141
— des Foix 143
— de Leberthon 172
— de la Tour d'Auvergne.. 155

Pages.

Asques 178, 181
Assalide de Bordeaux 141
Assignats 5
Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux 129, 177
Augier 83, 109, 113, 133, 177
Augustus Visucio (Mercurio) 46
Ausone 12, 16
Aymon (les fils) 139
— (Olivier) 139
Azam (E.) 5

B

Bacchus enfant 27
Baraul (Françoise de) 158
Bar (de), vicaire général 85
Barbacane 69
Barbaroux 174
Barès (maison noble de) 179, 182
Baritault 87
Bas-reliefs antiques 77, 104
Bassompierre (maréchal de) 168
Baurein (l'abbé) 13, 15, 109, 133, 177
Bayle (de la corporation) 51, 53
Beaumont (Louis de) 145
Beausoleil (Maison noble de)... 181, 182
Beauvau (Pierre de) 146
Bellet (l'abbé) 101
Benauge (comte de) 59
Bénédictins 112
Benoise (Jehan) 56

Pages.

Benque (de)..... 87
Bérangier (notaire)..... 56
Berny (Jehan)..... 56
Béthune (Henri de)..... 97, 130
Beychevelle (baron de)..... 59
— (château de)..... 57
Bituriges Vivisques (cimetière des) 18, 19
Blezignac (seigneur de)..... 92
Bodet (Emmanuel) curé..... 124
Boireau (Noël)..... 50
Boissière (la)..... 145
Boisson (archidiacre)..... 179
Boius Tetrus..... 45
Boker, bokera (rue)..... 69
Bonalgue (de) Jurat..... 51
Bondeau (maison)..... 104
Bordeaux (grosse cloche)..... 96
— (Port romain)..... 12
— (vers 1450)..... 10, 11, 12, 13
— (les villes filleules de) 146, 162
Boucaud (maison)..... 47
Boucherat (monseigneur)..... 110
Boudin (vicaire général)..... 85
Boufflers (marquis de)..... 115
Bouillon (cardinal de)..... 110, 112
Bouillon (duc de)..... 133, 171
Bouquière (la rue)..... 69
Bourigon (architecte)..... 110
Bouville (Bernard de)..... 141
Bouyre (Jean)..... 172
Braquehaye (Charles)..... 16, 49, 57
Bravet (pont de)..... 75
Briques antiques..... 20, 38, 137
Brisson (notaire royal)..... 87
Britannicianus..... 102
Bruger (François)..... 50
Bueil (sire de)..... 145
Burdigala..... 12
Bureau (Jean)..... 145
— (Gaspard)..... 146
Buzot..... 174

C

Cadène (arceau de la)..... 72
Cadoual (camp)..... 183

Pages.

Cailly (de)..... 97
Camiac (église de)... 83, 85, 87, 89, 95
Campus abdelensis..... 138
— dolensis..... 138
— Maurum..... 138
Cancera (rue du)..... 12
Candalle (seigneur de)..... 150
Capdaurat (notaire)..... 52, 62, 64
Cap de pont..... 76
Capdoulan..... 138
Captal de Buch..... 141, 142
Caros..... 138
Castillon (bataille de)..... 149
— (église de)..... pl. X, 109
— (vicomté de)..... 138, 139
— (ville de)..... pl. XI, 133
— (Elie de)..... 140
— (Pierre de)..... 140
— (Raymond de)..... 140
Catherine (de France)..... 143
Caumont (Anne de)..... 163
Cayla (de)..... 125
Cazeau (procureur)..... 86
Cazes (sieur de)..... 166
Céleste (bibliothécaire)..... 17
Chabannes (marquis de Curton)..... 87
— (de la Palisse)..... 145, 153
Chabouillet..... 16
Chalon (Monsieur de)..... 92
Chambon (payeur général)..... 44
Chant des pleurs..... 99
Chantepleure..... 97, 99
Charlemagne..... 139
Charles VII..... 144
Charnier..... 71, 78
Charpentiers de haute futaye..... 62
Chartier (Jean)..... 150
Chasseing (curé)..... 130
Château du roi..... 72
Chauliac (Ch.)..... 13, 14, 15
Cheminade (Mathurin) bayle.... 54, 55
Choisy (sieur de)..... 167
Chronique bordeloise (de Gaufreteau)..... 96, 98
Cinerarium..... 23
Cippes funéraires..... 102, 103, 105, 107
Clefs antiques..... 20, 40
Clermont (comte de)..... 144

Pages.

Clocheteurs des morts..... 100
Cocherel (la bataille de)..... 142
Colle..... 145
Collégiale (église)..... 68, 77
Commanderie..... 68
Concadoual..... 138
Cordeliers..... 76
Corporation..... 49
Cosatges (Jurat)..... 51
Coucy (Mathieu de)..... 150
Couffins (maison noble de)..... 182
Coulom (Jehan)..... 56
Coutereau (Louis)..... 50, 53, 56
— (Pierre)..... 57, 59, 62
Crater..... 37
Cressy..... 136
Cumbis (forêt de)..... 76
Curton (château de)..... 153

D

Daires (Jean) curé..... 84, 86, 89, 90
Dauphine (place)..... 10
Dé..... pl. V.
Delerm-Gassiot (architecte).. 57, 59, 62
Derville (curé)..... 128
Devèse..... 13, 15
Devise (la)..... 12
Dieu (Arnaud)..... 130
Dolensis Campus..... 138
Dolive..... 88
Dominicains..... 67
Dom Martin..... 25
Dorat (Jurat)..... 51
Dordonne (palais de)..... pl. XIII, 139
Doyenné..... 75
Drouyn (Léo).... 10, 70, 72, 75, 76, 77, 138, 149
Ducourneau..... 165
Dufaure (curé)..... 86
Dufaure (de Lajarte)..... 83, 87, 95
Dupré (curé)..... 177, 184
Durand (Ch.)..... 49, 50, 51 53
— (Collection)..... 29
Duras (capitaine)..... 158
Dutreau (Martin..... 53
Dutrouilh (maison)..... 17

Pages.

E

Edouard Ier (roi d'Angleterre)..... 141
Eléonore (reine)..... 79
Enfer (rue d')..... 106
Epernon (ducs d')..... 52, 57
Ermitage (de St-Emilion)..... 78
Espiet (paroisse)..... 90, 92
Essenaut (Marthe, Armande d') 179, 183
Estract (comte d')..... 59
Etampes (comte d')..... 146
Eudes (duc d'Aquitaine)..... 138

F

Faize (abbaye de)..... 140
Faustus (T. Julius Secundus)..... 46
Favereau (Gilbert)..... 50, 51
— (syndic)..... 87
Fers (de lance)..... 137
Ferté-Bernard (la)..... 136
Festus..... 32
Fibules..... 20, 41
Fisson (de)..... 89
Foix (Alain de)..... 154
— (Bernard de)..... 57, 59, 62, 64
— (Gaston de)..... 143, 154
— (Jean de)..... 142, 144, 150, 153
— (Johanet de)..... 144
Fouilles et démolitions..... 45, 102
Fourcand (maison)..... 47
Fournereau (Gilbert)..... 51
Fresquet (Hylaire) batellier..... 56
Friedlœnder..... 27, 28
Froissart..... 138, 142
Fronsac (château de)..... 139
— (Raymond de)..... 139

G

Gachet (Thomas)..... 117
Gahets..... 142
Galles (Yvain de)..... 142
Ganduque..... 87
Gaullieur (archiviste de la ville)..... 52

Pages.

Gauthier (procureur) 86
Gauvaing (Nicollas) 56
Genau (Antoine) 56
Geraut (homme de lettres) 43, 44
Giac (de) 62, 64
Girard 57
Godefroy (Charles) 133
— (Maurice) 134
Goethal 44
Gombault 179, 182
Gosselin (archevêque) 112
Gouffreteau (Jean de) 85, 87 93
— (Philip de) 86, 96
— (Pierre de) 93
— (armoiries des) 93
Gouies 99
Grailly (Archambaud de) 143
— (Jean de) 141
— (Jean III de) 142
— (Pierre de) 141
— (Pierre II, de) 141
Grands Carmes 112
Grand Carpenteyre 13
Grellet-Balguerie 139
Grutter 33
Guadet 79, 174
Guérande 136
Guérin (curé) 99, 100
Guillaume VII (duc d'Aquitaine) 11
Guinodie 113, 126, 138, 144, 154, 173
Gurson (château de) ..... pl. XIV, 141

H

Harable 138
Henri II Plantagenet 140
Hugues (curé) 112
Hull (lord) 149
Hunaudaye (seigneur de la) 146
Husset (Pierre) architecte 57, 62, 64

I

Inscriptions antiques 45, 46, 48, 102, 103, 104, 105, 106, 137, 170
Isle (Gaston de l') 114 115
— (Jean de l') 119

Pages.

J

Jacobins 75
Jalonges (de) 145
Jay (maire) 136
Jollit (curé) 113
Jouannet (notice posthume) 17
Julius Secundus Faustus (T.) 46
Jupiter 11, 45

L

Lacroix (Paul) 101
Lacrymatoires 20, 35
Lafon (maison) 106, 107
La Garde (maison noble de) 182
Lamothe (cardinal de) 68
Lamothe Curton (seigneur de) 83, 85, 88, 90, 95
Lampes ..... pl. II, III, IV, 27, 29
Langon (baron de) 59
Larochefoucaud 171
Larrivau 131
Leberthon (président) 137, 172
— (André Hyacinthe) 173
— (vicaire général) 85
Lermitterie (curé) 92
Lesparre (sire de) 59, 150
Lestrade (seigneur de) 150
Libourne 146
Lidoire 138
Lisle (lord) 149
Lissorgues (curé) 92
Livre de ménage 5
Loches 136
Loheac (seigneur de) 145
Longnon (géographie de la Gaule) 9, 10, 11
Longuemar (de) 81
Lorraine (Charles de) 156
Louis VIII (roi de France) 140
— IX (—) 140
— XIII (—) 51, 168
Louvet 174
Lucius (Solimarius Secundinus) 102
Lussac (Guillaume de) 145

Pages.

M

Maal (de Richelieu)..... 177
Madeleine (plateau de la)..... 70
Mal bleu..... 131
Malet de Roquefort..... 73
Maillet (Claude)..... 50
Maillezais (abbaye de)..... 11
Maison gothique..... 75
Maîtres-maçons et architectes..... 49
Maniban (monseigneur de)..... 109, 135, 173
Mansio Saracenorum..... 178
Marcadieu (place)..... 67
Marché des réparations au château de Beychevelle..... 57, 59
Mareschal..... 88
Marly (maison)..... 104
Martinus..... 48
Matignon (maréchal)..... 159, 163
Matugenus..... 45
Matuto..... 45
Maucler (notaire)..... 56
Maugusius..... 48
Maurum Campus..... 138
Mayenne (duc de).... 156, 158, 161, 163
Mazerat (chapelle de)..... 79
Mazeris (paroisse de)..... 131
Mazois (architecte)..... 43, 44
Médailles..... 36
Médeville (notaire)..... 62, 64
Mediomatricus..... 103
Menault de la Grave..... 55
Menhir de Pierrefitte..... pl. IX, 79
Mensignac (Camille de)..... 17
Mercurio..... 46
Mériadeck (rue)..... 10
Mérignac (de)..... 62, 64
Mérignon (Jurat)..... 51
Messignac (Jean de)..... 145
Miard (vicaire général)..... 86
Mineurs (frères)..... 75
Monbalon (directeur du Museum)... 18
Monolithe (église)..... 77
Montagne (Michel de)..... 181, 182
Montaigne (seigneur de)..... 86, 92
Montanus (Julius)..... 46
— (Salvius)..... 48

Pages.

Montauban (Renard de)..... 139
— (sire de)..... 146
Montdauphin (vicaire général)..... 85
Montferrand (seigneur de)..... 150, 153
Montfort (comte de)..... 59
Montluc (Blaise de)..... 155
Mortemer (François)..... 115
Murailles (grandes)..... pl. VI, 67, 73
Musants (famille des)..... 118
Musée d'armes..... 18, 19, 25, 29

N

Nesle (Raoul de)..... 141
Nogaret (Jean-Louis de)..... 52
Notre-Dame de Colle..... 111
Notre-Dame de la Rivière (paroisse) 113, 117

O

Oliverius (vicomte de Castillon). 112, 139
Olla..... 24, 26
Ombrière (palais de l')..... 106
Ordonnance concernant la maîtrise des massons..... 50
Ossuarium..... 25

P

Palais-Cardinal..... 68
Parlement (rue du)..... 12
Paris (Mathieu)..... 149
Parron de Benque..... 92
Parthenay (Gosselin de)..... 140
Pas-de-Rauzan..... 138
Passus Saracenorum..... 138
Patères..... 19, 30, 31
Paulin de Pella..... 12, 16
Pelusset..... 124
Penthièvre (comte de)..... 145
Petion..... 174
Petit (bijoutier)..... 28, 44
Petraflxa..... 81
Peychès (famille des)..... 118

Pages.

Peyrelebade..... 81
Phallus..... 21
Philippe le Bel (roi de France)..... 141
Phiolla vitrea..... 35
Pichet (Hubar)..... 56
Pierre de Bordeaux..... 141
Pierrefitte..... 79
Piganeau (E.)..... 65, 133
Pillot (prêtre)..... 117
Place du marché (St-Emilion)..... 71
— du clocher — 74
Plassac (comte de)..... 59
Pline (histoire naturelle)..... 39
Podensac (baron de)..... 59
Poitevine (rue)..... 104, 106
Poitiers (la bataille de)..... 142
Pons Araborum..... 138
Porte bouqueyre..... 66, 69
— bourgeoise..... 67
— brunet..... 69
— des chanoines..... 73
— du Midi..... pl. XII, 136
— navigère..... 12
— romaine..... 13
— Sainte-Marie..... 70
— Saint-Martin..... 72
Pressac (sieur de)..... 167
Prœfericulum..... 26, 27
Progrès (le journal)..... 45, 102
Puch (Louis de), sénéchal..... 145
Pujols (dolmen)..... 81
Puynorman (Monsieur de)..... 92
Puy-Paulin (seigneur du château)... 59

Q

Queyla..... 38, 44
Quicherat..... 9

R

Rambaud (curé)..... 100, 101
Raoux (maison)..... 46
Rauzan (seigneur de)..... 150
Raymond (curé)..... 112
Requête des maistres massons et architectes..... 50

Pages.

Ribaudequins..... 148
Richard II..... 143
— (Cœur de Lion)..... 140
Richelieu (maréchal de)..... 183
Rideau (vicaire)..... 117
Rions (baron de)..... 59
Roche (Henry), maistre-masson.... 56
Rohan (archevêque)..... 112
Rohault (Joachim)..... 146, 147
Roues à clochettes..... 101
Rougerie (seigneur de)..... 89

S

Saint-Cybard (église)..... 90
— Emilion..... pl. VII, VIII, 65
— Florent (abbaye de)... pl. XV, 147
— Florent de Saumur..... 112 139
— Grégoire de Tours..... 9, 11, 14
— Macaire..... 136, 143
— Martin-de-Camiac (église)..... 85
— Martin-de-Mazerat..... 79
Saint-Martin du Mont Judaïque (chapelle)..... 11
— Michel de la Rivière..... 126
— Pardon..... 116
— Pey (la Porte)..... 13
— Pey (le Port)..... 14
— Pierre (basilique)... 9, 11, 12, 13
— — (rue)..... 13
— — (hors les murs)..... 15
— — (sous les murs)..... 15
— Rémy (église)..... 12, 15
— Romain de Boursas (paroisse) 177
— Seurin (basilique)..... 15
— Severin (basilique)..... 9, 15
— Symphorien..... 111, 134
Saint-Trojan..... 100
Sainte-Eulalie..... 15
— Marie de Fussiniac (chapelle) 70
Salignac (Alain de)..... 156
Salles..... 174
Salvius Montanus..... 48
Sanctia Verecunda..... 103
Sansas (notes)..... 45, 102
Santi Martini de Monte Judeo..... 11
Saracenorum (Passus)..... 138

Pages.

Satire Ménippée..... 164
Sauger (Pierre), maistre-masson.... 56
Saujon (comte de)..... 115, 124
Sauve (la)..... 90
Savoie (Henriette de) 166
Secespita 36
Secundinus (Solimarius Lucius).... 102
Secundus (T. Julius Faustus)..... 46
Sens perdons..... 117
Sent-Martin-deu-Mont-Judec (capera) 11
— Martin-deu-Monjudecq(Priourat) 11
Serlus (château de)..... 182
Serres (curé)..... 128
Severianus..... 103
Silos..... 76
Simon de Montfort..... 140
Solimarius (Secundinus Lucius)..... 102
Sonneries 96
Souffrain (histoire de Libourne)..... 151
Sourdis (cardinal de)... 79, 100, 129, 137, 179
Souterraine (église)..... 74
Statues antiques 116
Statuts des massons et architectes.. 54
Suduiraut (de) 182
Sully (mémoires de)..... 161

T

Talbot (chapelle de)..... 111
— (général)..... 144, 147
Taoule de Beguey..... 104
Tegula frontana..... 20, 38
Terre-Nègre..... pl. I, 44
— (antiquités de)..... 17
Tetrus (Boius)..... 45
Thomas (de)..... 182
Tombeaux en pierre..... 182

Pages.

Tour (Charles Godefroy de la)..... 172
— (Godefroy Maurice de la)..... 171
— d'Auvergne (la)..... 133
— (de Mons de la)..... 182, 183
Trade (sire de la)..... 153
Trépieds..... 35
Treverus 102
Trinité (chapelle de la)..... 78
Trou miraculeux 126
Turenne (maison de)..... 155
— (Raymond dé)..... 139
— (vicomte de)..... 111, 133, 158, 161
Tuzan (le)..... 101

U

Unagius 45
Urna..... 24
Urne..... 19, 24
Urnula. 24
Ustrinum..... 32

V

Vagrin (Robert), maistre masson... 55
Valady 174
Vases cinéraires..... 20, 183
Vauthier..... 75
Vendôme..... 136
Venus infera..... 36
Verecunda (Sanctia)..... 103
Versannes (grandes)..... 79
Vespasianus 107
Veyrine (ou Verrine)..... 125
Vignes (Jehan). 56
— (Pierre)..... 56
Visucio (Augustus)..... 46
Vitalis (curé)..... 129
Vogel..... 27

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

Comptes-rendus des séances de la Société Archéologique de Bordeaux.

Pages.

A

Abadie (Paul)..... 62
Acubus..... 91
Aimon..... 60
Aïn-Tellout (d')..... 17
Allmer..... 4
Amtmann (Th.)..... 26, 36, 41
Amulettes..... 46, 69
Anker (madame)..... 15
Anneau d'or..... 86
Anne d'Autriche..... 43
Antiquités funéraires..... 35
Apianus..... 91
Apollon (temple d')..... 45
Archeuléenne (époque)..... 76
Armoiries d'Antoine, sire de Pons.... 10
— de Montaigne..... 26, 65
— de la Chassaigne..... 26
Arnaldus..... 61
Asclépiade (cachet d')..... 33
Ateliers..... 44
Augier, 21, 36, 38, 41, 43, 45, 66, 69, 71, 73, 76, 94, 96
Augros..... 45
Aurelius (Lucius Verus)..... 20
Avensan (église d')..... 58
Azam (Eug.)..... 17, 28, 43, 45, 76

B

Baal-Ammon..... 61
Bannière (Nicolas)..... 88

Pages.

Bannière en soie..... 53
Barante (vicomte de)..... 45
Barbot (le président)..... 91
Baron (église de)..... 38
Bas-reliefs..... 58, 92
Baurein (l'abbé)..... 66, 72, 94, 96
Beguey..... 88
Belet (l'abbé)..... 38
Berchon..... 63, 86, 90
Bergerac..... 44
Bernadau..... 35
Berson..... 37
Bertos (fontaine de)..... 41
Bessières (Charles), jardinier..... 88
— (Gabriel), jardinier..... 88
Bétail..... 46
Béthune (Henri de)..... 20
Blanc-Dutrouilh..... 11
Blanquies (les)..... 44
Blasimont..... 38
Boisse (Philippe de)..... 44
Bonnaire (conseiller)..... 12
Bonnenfent (Etienne), tapissier, 15, 88
Bordeaux (deuxième enceinte)..... 3, 43
— (mur romain)..... 37
— (port intérieur)..... 94
Bordelais dans l'armée romaine..... 90
Boucleurs de morues..... 53
Bourniquel..... 76
Bracelet en cuivre..... 41
Braquehaye (Ch.), 2, 11, 12, 15, 18, 26, 28, 39, 41, 87

Pages.

Brique 91
Bronze (bracelet en) 63
— (buste en) 14
— (Christ en) 20, 67
— (hache en) 42, 55, 63, 83
— (Situla en) 34
— (statue en) 9
— (statuette en) 11, 34, 65
— (tête de lance en) 84
Brumeret 17
Burdigala (le périmètre de) 22
— 35
Bussac (commune de) 84

C

Cachet d'asclépiade 33
— en pierre 82
Callen (l'abbé) 59
Camiac 43
Camp gaulois 45
Cantellauve 36, 48, 55, 61, 83
Cantenac (église de) 96
Cantinaud 49
Cars 49
Cartaillac 16
Carthage 55
Castillon 46
— (château de) 3, 39
Caudrot 11
Cazaux (étang de) 83
Cazeaux 55
Cazejus, peintre 88
Cazel (Léon) 18
Cecespita 35
Ceddrata 17
Céleste 12, 54
Cérons 88
Chabouillet 13
Champ-blanc 48, 76
Chapelle funéraire du duc d'Epernon 87
Charles-Quint 55, 56
Châtillon (Claude) 3
Cippe 82, 97
Clairac 96
Claudia (contemte) 82
Clef en argent 21

Pages.

Clément V 3
Clovis III (histoire de) 40
Coffret ancien 54
Col des Juifs 17
Colin, jardinier 88
Collignon 11, 33
Colonia nemausensis 18
Combes 2, 59, 64
Comédie (place de la) 11
Contemte (Claudia) 82
Corbin (l'abbé) 3, 5, 8, 42, 57, 93
Coste (Albert) 76
Courrier de la Gironde (journal) 6
Coutereau (Pierre), architecte 87
Couze (vallée de la) 48
Creysse (type de) 67
Croix à pupitre 71
— (P. de la) 45, 75
Cro-Magnon 16
Cuiller en cuivre 36
— en étain 3
Custode 19
Cyprée 69

D

Daignac 96
Daleau, 3, 16, 27, 36, 37, 39, 46, 49, 59, 61, 63, 67, 69, 76, 83
Delfortrie 3, 11, 33, 41, 90, 94
Delpit 15
Deroulède 14
Desdie, jardinier 88
Dezeimeris (R.) 6, 7
Diluvium 16
Dom Devienne 35
Ducan (Jehan), potier 88

E

Eléonore d'Aquitaine 3
Enfants blancs 85
Eperons en cuivre 67
Epernon (duc d') 19
Ethnogénie bordelaise 22
Etui en chagrin 55

Pages.

Extremeyre (l') 42

F

Faucher (chapelle) 61
Faucon (de) 58, 59
Fer (armes et objets en) 41
Feret 53
Filles blanches 85
Foix (Marguerite de) 19
Fontenes (Archambaud), armurier... 15
Fouilles et démolitions, 2, 7, 14, 16, 17, 18, 20, 23, 24, 26, 37, 43, 51, 64, 70, 72, 74, 84, 97
Francos (ad) 60
Fronsac (château de) 3, 39

G

Gailhaco (Raymondus de) 42
Gaillard (Félix) 65, 70
Gangouilley 23
Gascon (le) 54
Génissac (cimetière de) 69
Gervais 19
Gironde (journal) 54
Gladiateur Samnite 55
Gnomon 76
Grains de lait 26, 28
Gravet 48
Gravure (vieille) 41
Grellet-Balguerie.... 2, 11, 39, 40, 60, 61
Grotte des fées 66
Guillaume 87
Guilleragues (château de) 3, 94
Guîtres (église de) 3

H

Habra (l') 17
Hallebarde (fer de) 2
Hazera (Pierre), maître lapidaire, 15, 88
Helier, jardinier 88
Herits 55
Honorius IV 21

Pages.

Hosannière 71
Hourtins (d') 17

I

Inscriptions, 3, 15, 18, 23, 25, 42, 55, 60, 61, 69, 73, 82, 97
Intailles 61
Isis (statuette) 57
Issigeac 48

J

Jarnac (bataille de) 19
Jouannet (F.) 11, 35, 39, 66
Jullian 90, 91

L

Lacanau 17
Lacorderie 19
Lacour 39
Lacrymatoire 35
Lagrange 18
Lagrave 88
Lajarte 43
Lalinde 44
Lamothe (Léonce de) 16
Lamothe-Curton 43
Lampes 59, 92
Langlois (Jehan), sculpteur 15, 87
Larnaudienne (époque) 63
Lartigue 3
Lefebvre (Jehan), sculpteur 15, 87
Limoges (Jacques de), jardinier 88
— (Louis de), jardinier 88
Litre 43, 66
Livre de ménage 43, 76
Lopès 57
Lucius (Aurélius Terus) 20
Lugos (église de) 38
Lussaud 20

M

Magdalenienne (époque) 76
Maggesi 57
Maillery, peintre 88

Pages.

Manutention.... 63
Marcamps (cimetière de)..... 39
Marchand..... 53
Martin (Henri)..... 16
Martin V..... 58
Mastrotti..... 19
Maurin..... 63, 75
Mausolée du duc d'Epernon..... 87
Mayan..... 42
Mayette..... 83
Mazarin (cardinal)..... 5
Mazères (commune de)..... 3
Médailles..... 20, 59
Médeville, notaire..... 15
Mengarduc..... 46
Menhir de Pierrefitte..... 45, 58, 60
Mensignac (C. de), 2, 3, 4, 7, 10, 14, 15, 22, 24, 26, 28, 34, 35, 37, 41, 43, 55, 59, 61, 64, 66, 74, 76, 84, 92, 94, 97
Mérovingienne (époque)..... 92
Messaline de Bordeaux..... 73
Mestier (Helme), jardinier..... 88
Meule à grain..... 64
Milloué..... 57
Minerve d'Athènes..... 2
— 11, 34, 65
Monméja..... 17
Monnaies, 14, 15, 16, 20, 23, 26, 27, 48, 64
Montagne (M. de la)..... 91
Montarouch (chapelle templière de) 28, 41
Montesquieu (Gérard de)..... 37
Montpezat..... 38
Montuzet (chapelle de)..... 73
Monument funéraire..... 41
Morgienne (époque)..... 83
Mortier en bronze..... 19
Mosaïques..... 9, 11, 13, 25, 45, 46, 66
Motte (seigneurs de la)..... 3
— (Amanieu de la)..... 3
Moulin vieux..... 48
Moustérienne (époque)..... 76
Muret..... 69
Musée Guimet..... 57

Pages.

N

Néolithique (époque)..... 49
Neyrac..... 88
Niepce (de Nice)..... 16
Notre-Dame-de-la-Peur (statue)..... 38

O

Obazine (abbaye d')..... 42
Orientation des églises de Bordeaux 18
Ouest-Miami-Valley..... 61

P

Pageot (Baptiste), peintre..... 88
— (Gabriel)..... 88
— (Gérard)..... 15, 87
Pagi..... 91
Pair-non-Pair..... 17, 69, 83
Paléolithique (époque)..... 17, 69
Parain..... 23
Patère..... 35
— à queue..... 35
— à pédoncule..... 35
Peinture murale..... 26, 71
Peintures (commune)..... 64
Pelletier (François), potier..... 15. 88
Pereira..... 55
Pescade..... 17
Pessac..... 45
Pey-Berland, archevêque..... 53
— (tour de)..... 98
— (tombeau de)..... 57
Peychotte (le)..... 83
Phidias..... 2
Pichon (baron)..... 19
Pierre tombale..... 42, 43
Pierre (François de la)..... 18
Piganeau (Emilien)..... 23, 63. 67
Plassac (cimetière de)..... 66
Plat en cuivre..... 19
Plomb de Tulle..... 21
Plumeau, adjoint..... 24
Pommade..... 82
Pommez..... 18
Pompeianus (bains de)..... 91

Pages.

Port-Blanc 65
Porte-Basse 6
— — (rue) 45
— des Ayres 25
— Dijeaux 4, 24
— Dijeus 6
— des Juifs 6
— Toscanam 5
— Sainte-Eulalie 12
Portugal 86
Poteries anciennes 18, 26, 45, 97
Potiron 45
Pouvereau 42
Progrès (journal *le*) 22
Publius Vindilus 33
Pugnac 3
Pulverin 94

Q

Quatrefages 16, 17
Querillat (le) 37
Quinsac (Paul) 39

R

Rame (prieuré de la) 3
Rauzan 88
Registre paroissial 43
Rétis (chapelle de) 41
Revue des Beaux-Arts 2
Richard, ingénieur 17
Richier (Jean) 12, 15
— (Joseph) 12
Ricoux 16
Rions 88
Robenhausienne (époque), 4, 23, 37, 44, 76
Robert (Charles) 24
— (Joseph) 88
Rohan (place) 7
Roquetaillade (château de) 3
Rossella (la) 3
Roue à clochettes 38
Roy (Jehan), sculpteur 87

Pages.

S

Sadirac (église de) 71
Saint-Antoine (église) 16
— Béat 88
— Blaise 38, 76
— Christophe 26
— — des Bardes 72
— Ciers-de-Canesse 66
— Cloux 76
— Emilion 88
— Eutrope 76
— Front (village) 82
— Genès-de-Lombaud (église) 12
— Georges 82
— Girons 48, 55
— Jean (chapelle) 54
— — de Belleville 63
— — de Goulane (église) 38
— — de Jérusalem 43
— Laurent-des-Combes 13
— Loubès 76
— Martial 57
— Michel (église) 42
— — de Castelnau 67
— — du château de Roquetaillade 38
— — de Rieufret 38
— Pardon 46
— Paul (cimetière) 74
— — (église) 43
— Pierre (église) 41
— — de Quiberon 65
— Sauveur de Meilhan (église) 26
— Savinien 26
— Sulpice-de-Faleyrens 45
Sainte-Anne (statuette) 54
— Catherine 41
— — (rue) 46
— Frutose 73
— Marthe 76
Sallebœuf 41
Saley de Boy 83
Samiennes (poteries) 97
Sanctius 91
Sanxay (Poitou) 45, 75
Saracin 71

Pages.

Sarcophage en marbre 9
Saunier 16
Sceau 10
Senobs 16
Sensey (Jehan), potier 88
Sidi-Kaled 17
Silex (armes et outils), 17, 23, 37, 42, 44, 45, 46, 48, 55, 59, 61, 67, 80, 76, 83, 90
Silva (chevalier da) 86
Simon (René) 73
Simonetti 49
Sirona 45
Solutréenne (époque) 48, 61, 76
Sophocle 39
Souffron, architecte 15, 87
Sourdis (monseigneur Henri de) 22, 38, 76, 96
Squirs 60
Stations 44
Statuette en terre cuite 90

T

Taillebourg 88
Tamisey de Laroque 73
Tanit 61
Tapisserie 18
— (marque de) 36
Temple (chapelle du) 37
— (commune du) 76
Temps (journal *le*) 45
Terre-Nègre 35
Terry 16
Tetricus 18
Thenac-Saintonge 45
Thenadey 36
Thenae 59
Thicure 83
Thoury (Peller) 88
Tillet, historien .....
Tombes dans le rocher .....
— superposées .....
Tombeau à auge .....
Tonnelle (la) .....
Touche (Gilles de la), architect
Tour St-Aubin .....
— de Gassies .....
Touzier (grand) .....
Tresat .....
Trilithe .....
Trois-Pierres .....
Tryptyque .....
Tundrac .....
Tysdrus .....

U

Us et coutumes de la mer .....
Ustrinum .....

V

Vases anciens, 8, 17, 18, 36, 37,
Vayres .....
Vénus impudique .....
— infera .....
Verteuil (église de) .....
Verus (Lucius Aurélius) .....
Veyrie (église de la) .....
Veyrines (les) .....
Vici .....
Villanova .....
Villefosse (Héron de) .....
Villevielhe (curé de) .....
Vindilus Publius .....
Vivie (Aurélien) .....
Voyage du duc de Richelieu .....

10,527. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.

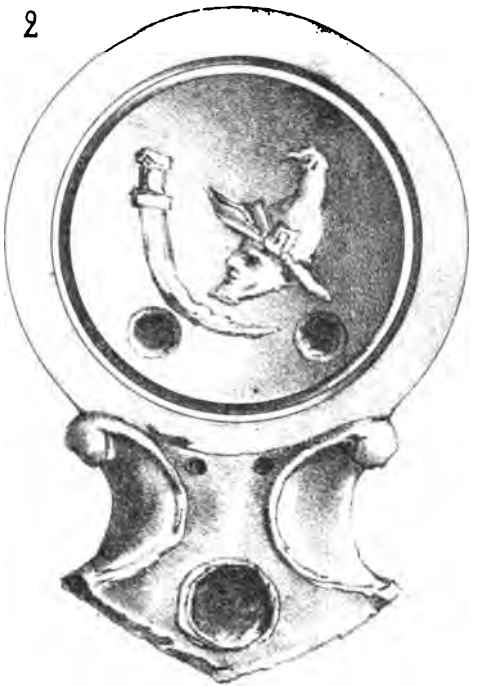

LAMPES EN TERRE CUITE DU CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE TERRE-NÈGRE

UNIV

LAMPES EN TERRE CUITE DU CIMETIERE GALLO-ROMAIN DE TERRE-NÈGRE

LAMPES EN TERRE CUITE DU CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE TERRE-NÈGRE

1

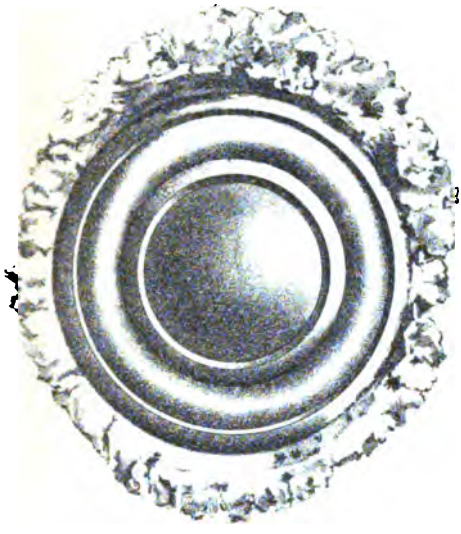

2

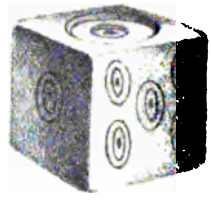

4

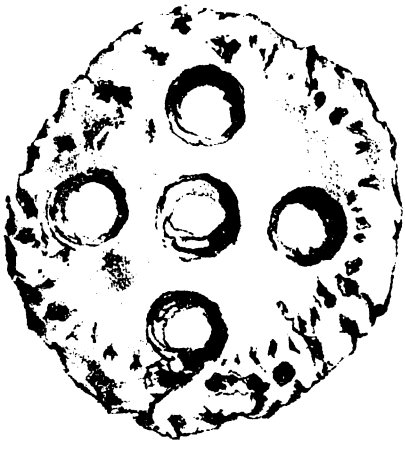

3

AMULETTES ET DÉ TROUVÉS DANS LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE TERRE-NÈGRE

UNIV

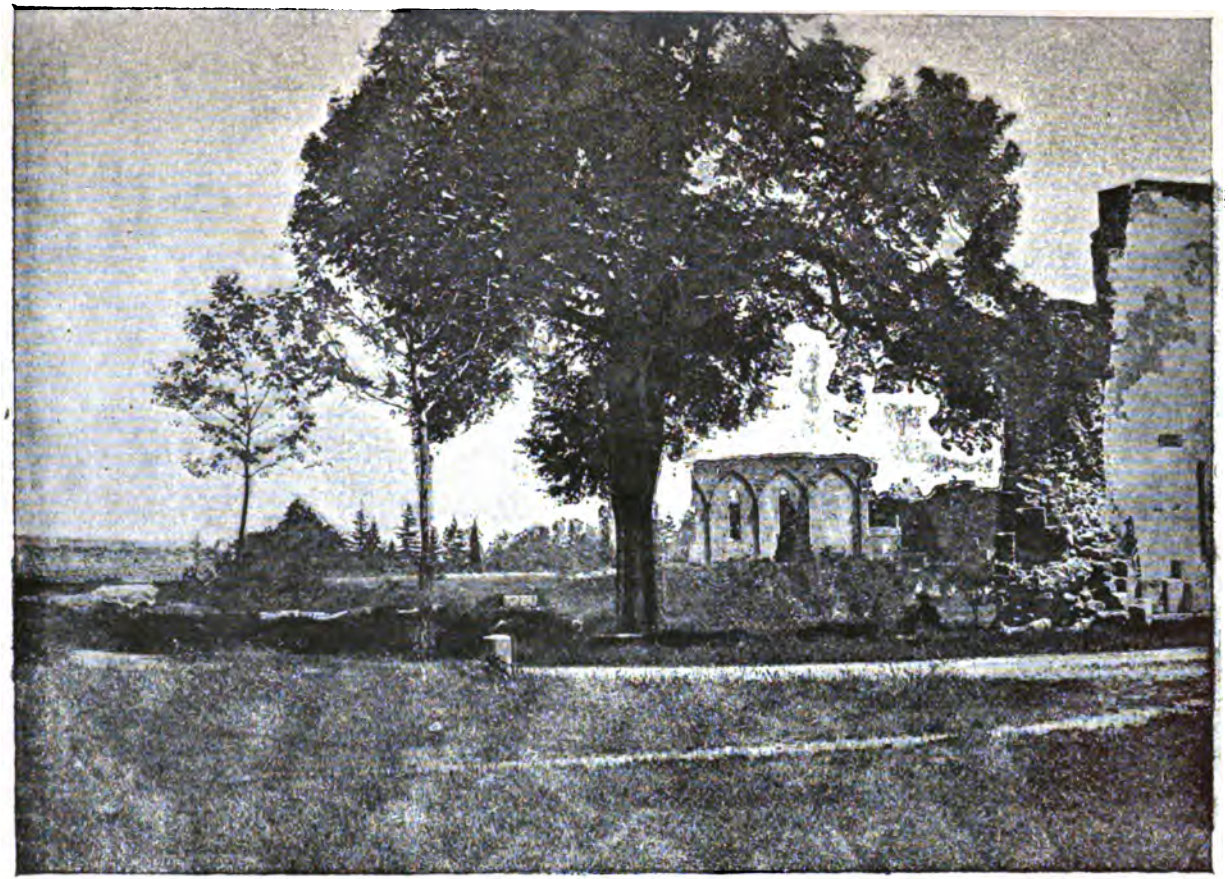

LES GRANDES MURAILLES

UNIV. OF MICH.

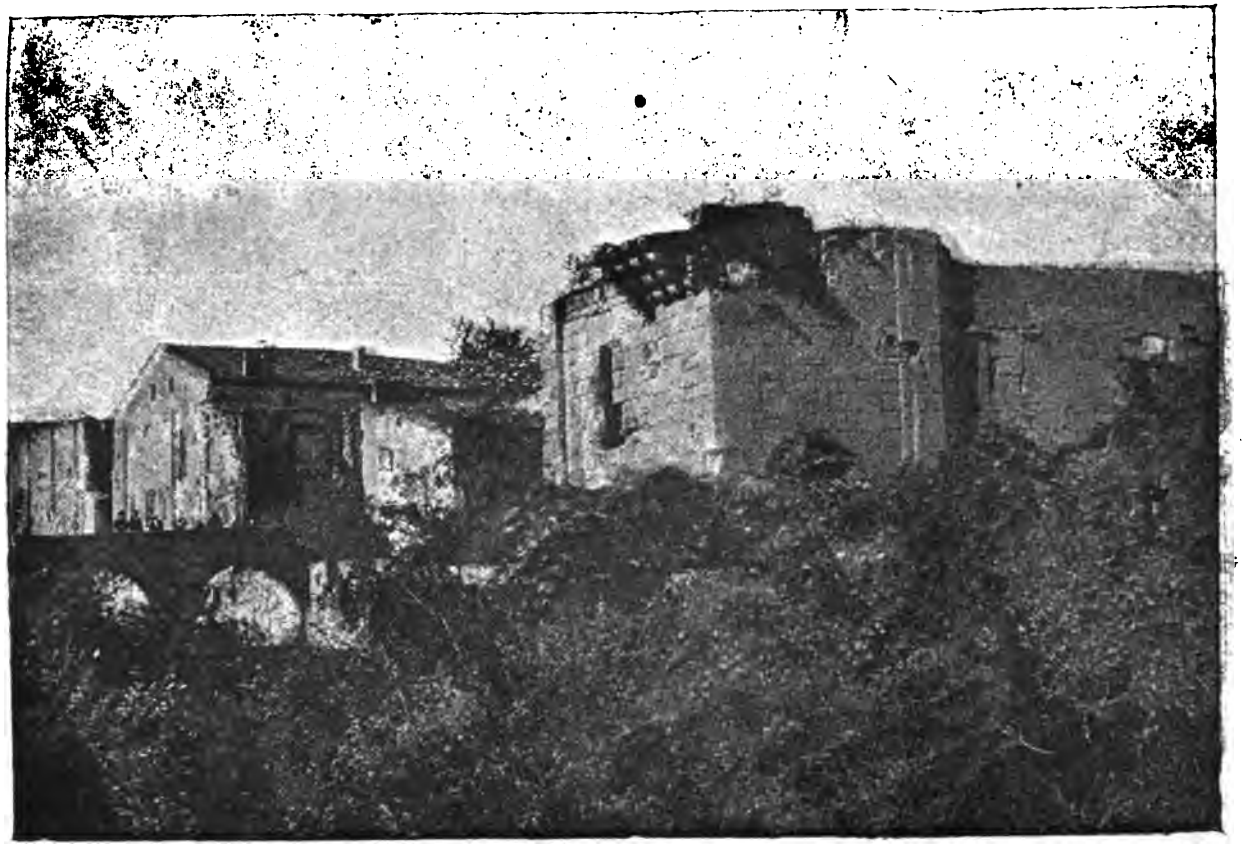

ANGLE NORD-EST DES FORTIFICATIONS

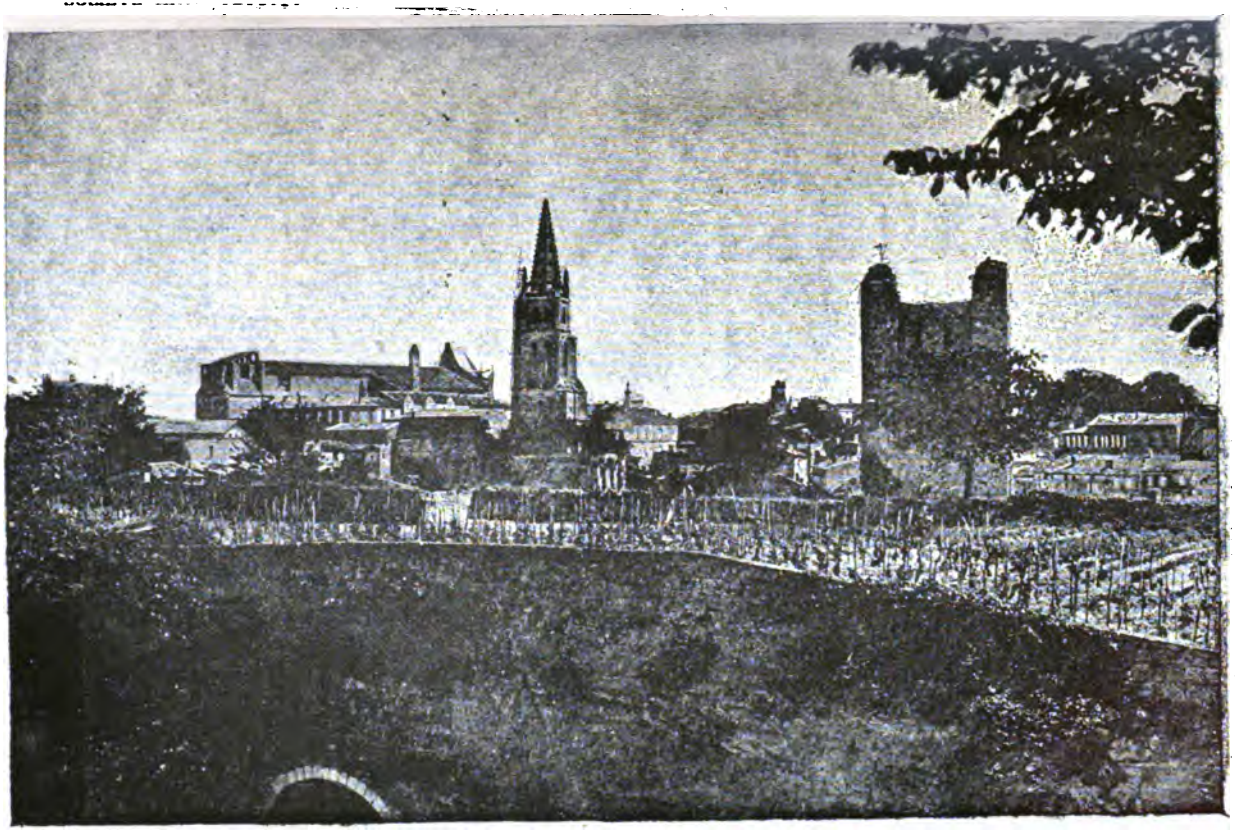

VUE DANS LA VILLE (Côté Ouest).

MENHIR DE PIERREFITTE

UNIV. OF M.

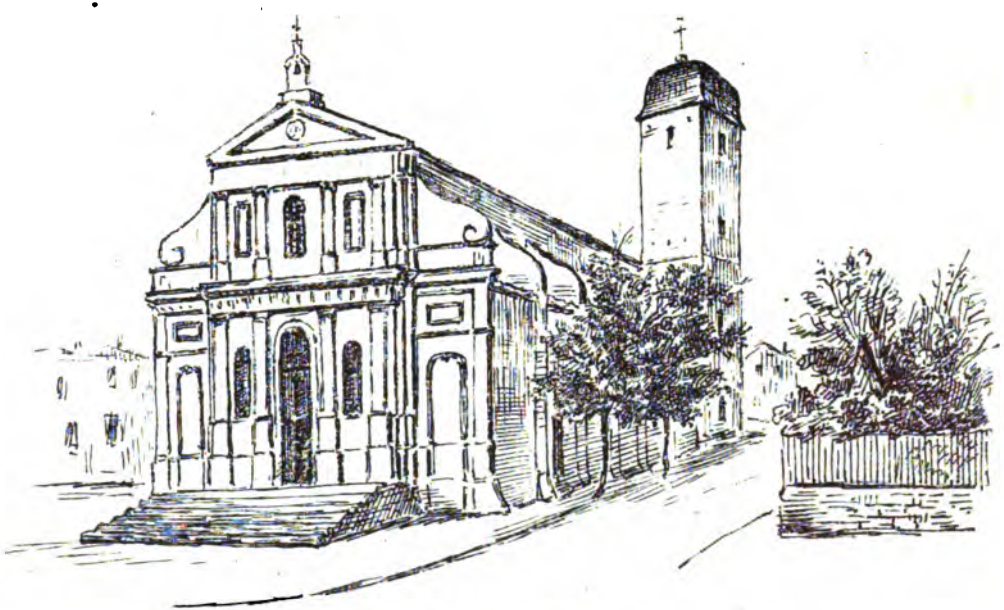

Église de Castillon.

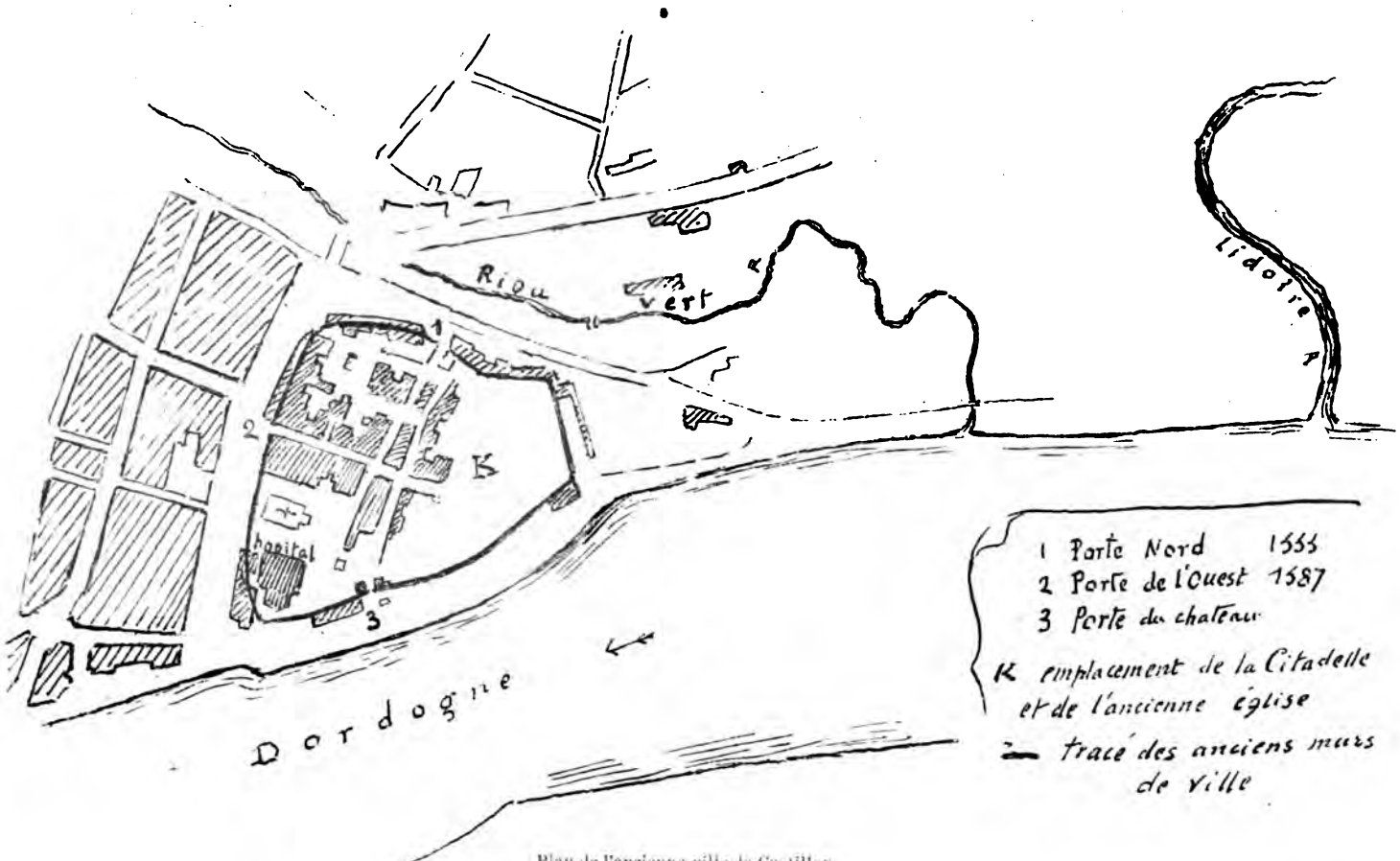

Plan de l'ancienne ville de Castillon

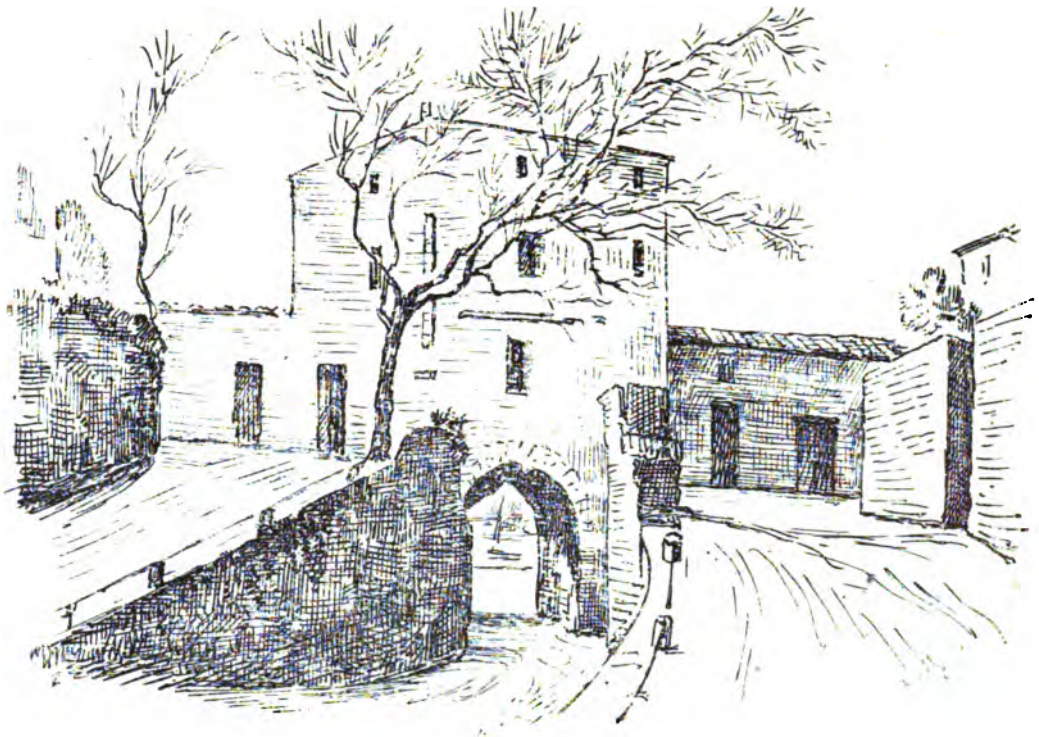

Porte du Château, à Castillon.

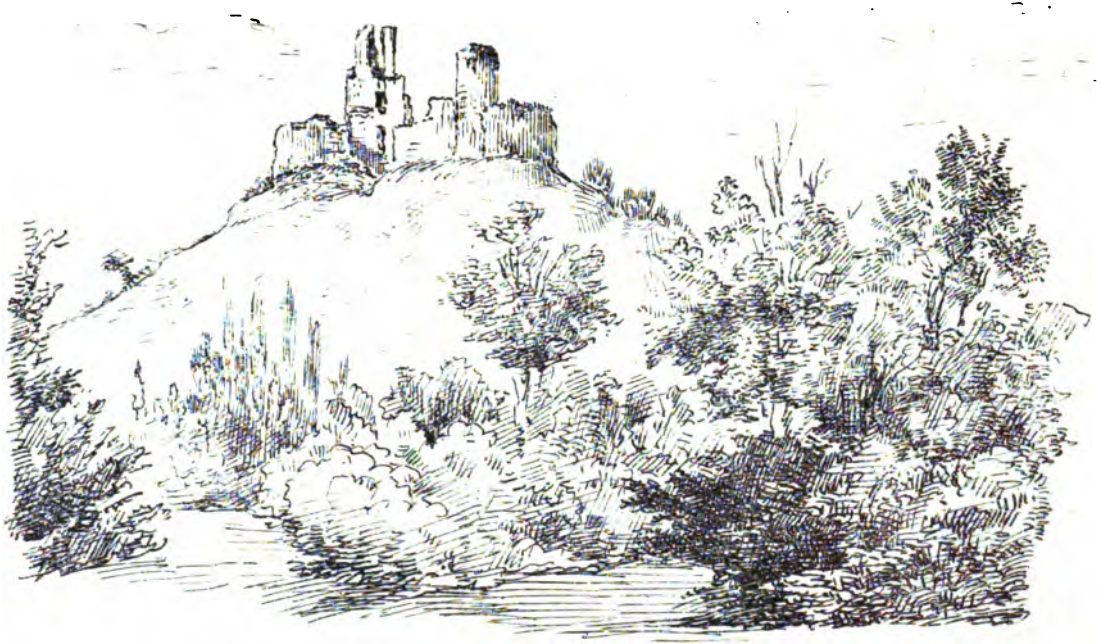

Ruines du Château de Gurçon (Dordogne)

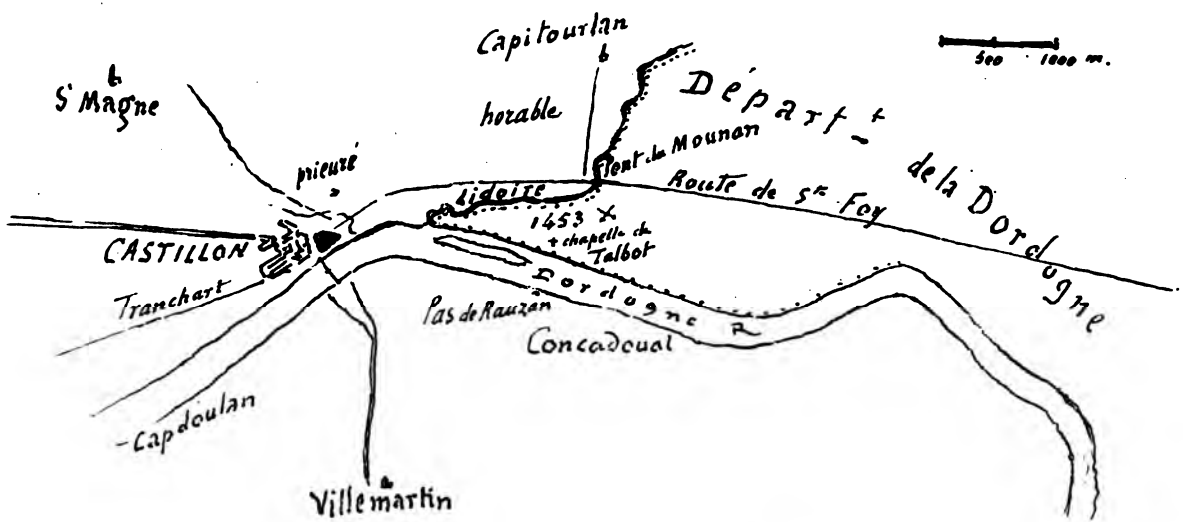

Environs de Castillon et Champ de bataille de 1453.

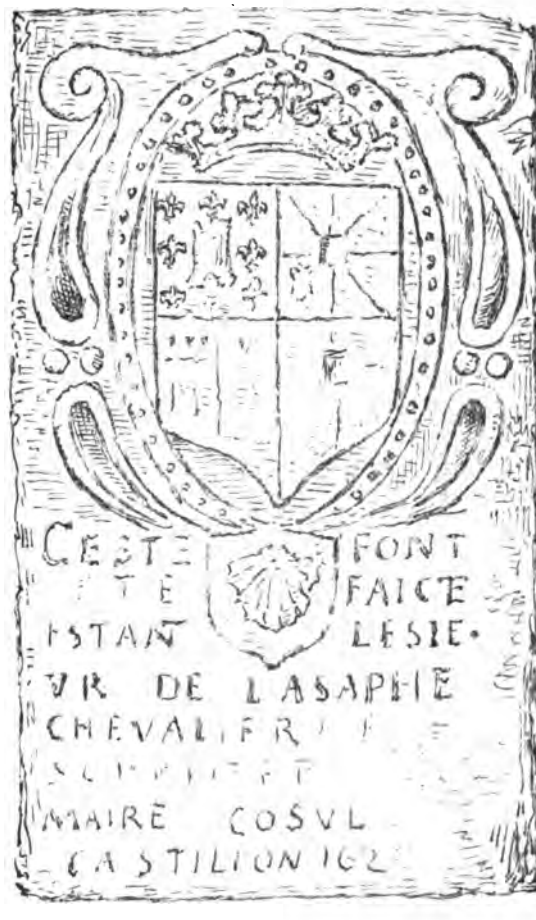

Pierre sculptée conservée au Musée des Antiques de Bordeaux.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME IX

1er Fascicule. — Mars 1882.

BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1882

La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré (Art. 19 des Statuts).

Les travaux publiés par la Société, ayant dû être ramassés d'avance, sont imprimés *avec les fonds encaissés ;* à cet effet, la cotisation annuelle des membres de la Société est mise en recouvrement dès le 1er novembre, premier jour de l'année scientifique : elle donne droit au volume portant le millésime de l'année qui correspond *à ce mois de novembre.* Exemples :

Les reçus de l'année scientifique

	1874-1875 ont donné droit au Tome	I,	1874.
Ceux de	1875-1876..... au Tome	II,	1874.
—	1876-1877..... au Tome	III,	1876.
—	1877-1878..... au Tome	IV,	1877.
—	1878-1879..... au Tome	V,	1878.
—	1879-1880..... ..... au Tome	VI,	1879.
—	1880-1881..... .... au Tome	VII,	1880.
—	1881-1882..... au Tome	VIII,	1881.
—	1882-1883..... au Tome	IX,	1882.

Enfin le volume en cours de publication, Tome IX, 1882, sera remis à tous les membres qui auront acquitté la cotisation de l'année scientifique de 1882-1883, due depuis le 1er novembre 1882 et actuellement en recouvrement